

CRÉATEUR DE MATÉRIAUX COMPOSITES SOUPLES INNOVANTS

sergeferrari.com

Sommaire

Rapport de gestion de la société mere	3
Rapport de gestion du groupe	9
Etats financiers	13
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	55
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	57
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	59
Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	61
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société SergeFerrari Group	80
Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	82
Rapport RSE 2014	83
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	142
Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	146
Actionnariat et bourse	148
Résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2015	154

Rapport de gestion de la société mère

Situation et activité de la société au cours de l'exercice : analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

1. Evènements importants survenus en 2014

Transformation de la société en société anonyme et admission aux négociations sur Euronext-Paris du titre SergeFerrari Group

Le 30 avril 2014 à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, la société SergeFerrari Group SAS s'est transformée en société anonyme à conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires a ensuite procédé aux nominations de Mesdames Karine Gaudin et Victoire Gottardi, de Messieurs Sébastien Ferrari, Romain Ferrari, Philippe Brun, Bertrand Chammas et Bertrand Neuschwander en tant qu'administrateurs. Les administrateurs ont désigné Monsieur Sébastien Ferrari en tant que Président-Directeur Général.

L'assemblée générale des actionnaires a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a en conséquence été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.

Dans la perspective d'une admission –alors éventuelle- des titres de la société SergeFerrari Group aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext Paris, l'assemblée générale a procédé aux modifications statutaires appropriées ainsi qu'à l'octroi de délégations au conseil d'administration en vue d'émettre des actions nouvelles.

Le 2 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé les termes du projet de note d'opération en vue de l'admission aux négociations des actions SergeFerrari Group sur Euronext-Paris, fixé la fourchette indicative de prix et approuvé le principe d'une augmentation de capital dans le cadre dudit projet. Au cours de cette réunion, le conseil d'administration a également décidé également du principe d'une augmentation de capital réservée à CM CIC Investissement, actionnaire de la société à hauteur de 2% du capital depuis mars 2008, dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros, à souscrire par placement privé dans les mêmes conditions de prix que l'opération de marché envisagée. Enfin, le conseil d'administration a déterminé les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés ainsi que les conditions de mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé dans son principe par l'assemblée générale du 30 avril 2014.

Le 19 juin 2014, le conseil d'administration a pris acte de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché règlementé Euronext Paris, en application de la délégation donnée le 2 juin 2014 au Président-Directeur Général, et approuvé les termes du contrat de direction et de placement confié à CM CIC Securities et ODDO & Cie, en qualité de chefs de file et teneurs de livres associés. Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au Public.

Le 24 juin 2014, à l'issue des opérations de règlement livraison, il a été procédé à la création de 2 752 672 actions dans le cadre de l'offre à prix ouvert et du placement global (clause d'extension comprise) et de 416 666 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement. Le produit de l'augmentation de capital, au prix de 12 euros l'action, s'est élevé à 38 032 056 euros.

Le 25 juin 2014, ont débuté sur Euronext Paris les négociations sur le titre SergeFerrari : le code ISIN retenu est le numéro FR0011950682, le code mnémonique SEFER et l'index de classification européen, le numéro 2353 (Building Materials & Fixtures). Un contrat de liquidité doté de 0,5 million d'euros a été mis en place fin juin 2014.

Le 18 juillet 2014, la société a exercé l'option de surallocation attachée aux opérations d'augmentation de capital et procédé à l'émission de 405 496 actions nouvelles au prix de 12 euros, portant le capital à 12 248 284 actions. Le produit de cette opération s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, le Conseil d'administration a pris acte de l'émission de 50 975 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés au prix de 9,60 euros l'action, en application de la décote de 20% permise par la Loi. Le produit de cette opération s'est élevé à 0,49 million d'euros. Depuis lors, le capital est constitué de 12 299 259 actions.

Reclassements comptables de titres de sociétés consolidées ou de créances rattachées à des participations

Les titres de la société Serge Ferrari Brasil ont été reclassés pour 35 milliers d'euros auprès de Serge Ferrari sas, filiale à 100% de votre société. Cette opération est sans impact sur le périmètre de consolidation « opérationnel ». Aucune opération de croissance externe ou de cession n'a été réalisée.

Distributions de dividendes

La société Ferfil Multifils a procédé en 2014 à la distribution de dividendes pour un montant de 7,5 millions de CHF au profit de son associé unique, la société SergeFerrari Group.

2. Activité et rentabilité

En 2014, la société a facturé à ses filiales utilisatrices de la marque « Serge Ferrari », des redevances de marque, qui constituent son chiffre d'affaires, pour un montant de 1 109 milliers d'euros contre 854 milliers d'euros au titre de l'année 2013. Les contrats de licence conclus avec les filiales Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari Asia Pacific Ltd, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Tersuisse AG et Serge Ferrari Brasil se sont poursuivis en 2014, sans modification de principe. Le taux de redevance appliqué en 2014 est de 0,8% des ventes hors groupe de chacune des sociétés concernées, contre 0,6% au cours des deux exercices précédents, conformément aux dispositions des contrats mis en oeuvre au 1er janvier 2012.

La société a dégagé en 2014 une perte d'exploitation de 2 993 milliers d'euros contre un profit de 461 milliers d'euros pour l'année 2013, essentiellement en raison :

- de la constatation des frais liés à la réalisation des augmentations de capital intervenues dans le cadre de l'introduction en bourse pour un montant de 3 529 milliers d'euros ;
- des conséquences de la modification de forme sociale, et la transformation le 30 avril 2014 en société anonyme à conseil d'administration. A compter du premier mai 2014, le Président Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués ont perçu des rémunérations pour un montant brut de 24 milliers d'euros au titre des indemnités de mandat, soit 31 milliers d'euros cotisations sociales incluses.

La société a enregistré en 2014 un profit financier pour un montant de 5 377 milliers d'euros contre une perte de 1 147 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013, en raison :

- pour 2013, des variations nettes des provisions pour dépréciation des titres et créances rattachées : la provision pour dépréciation des créances rattachées aux participations avait été reprise pour 1 131 milliers d'euros à hauteur de son montant utilisé pour souscrire à l'augmentation de capital de Texyloop, et une dotation de 2 296 milliers d'euros au titre de la provision pour dépréciation des titres Texyloop avait été constatée à hauteur de l'augmentation de capital de Vinyloop souscrite par Texyloop au cours de l'exercice.
- pour 2014, des dividendes versés par la société Ferfil Multifils pour un montant de 7,5 millions de CHF (6 168 milliers d'euros) et la constatation de provisions pour dépréciations des créances rattachées aux participations pour 801 milliers d'euros.

Le résultat net de la société pour 2014 est un profit de 3 322 milliers d'euros contre une perte de 865 milliers d'euros en 2013.

3. Bilan et liquidité

Le capital social a été porté de 3 469 milliers d'euros au 31 décembre 2013 à 4 920 milliers d'euros au 31 décembre 2014 sous l'effet de la création de 3 625 809 actions nouvelles de 0,40 euro de nominal chacune

La variation pour 41 937 milliers d'euros des primes d'émission représente la différence entre :

- le prix de souscription de 12 euros par action retenu pour l'introduction en bourse et la valeur nominale de l'action de 0,40 euro pour 3 574 834 actions émises dans le cadre du placement global, de l'offre à prix ouvert et de l'augmentation de capital réservée à CM CIC Investissement, soit 41 468 milliers d'euros,
- le prix de 9,60 euros par action retenu pour l'offre réservée aux salariés et la valeur nominale de l'action de 0,40 euro pour 50 975 actions, soit 469 milliers d'euros,

L'endettement brut de la société s'est établi à 8 901 milliers d'euros contre 12 878 milliers d'euros au 31 décembre 2013, sous l'effet de :

- la souscription pour 1 900 milliers d'euros d'un emprunt pour financer les investissements 2014 ;
- l'arrêt de l'utilisation d'une ligne de crédit revolving de 9 500 milliers d'euros, tirée à hauteur de 6 000 milliers d'euros au 31 décembre 2013,
- la variation de l'utilisation et l'amortissement des tranches de financement des investissements des années antérieures.

Ces emprunts sont assortis de covenants sous forme de ratios financiers désormais basés sur les comptes consolidés établis en normes IFRS, respectés au 31 décembre 2014.

La trésorerie de la société s'élève au 31 décembre 2014 à 25 605 milliers d'euros alors que des lignes court terme mises au plan auprès des banques relationnelles du groupe étaient utilisées à hauteur de 445 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2014, 21 000 milliers d'euros étaient placés sur des comptes à terme d'une maturité inférieure à 36 mois, mobilisables sous un délai de 32 jours.

La créance nette de SergeFerrari Group sur la société centralisatrice dans le cadre de la convention de trésorerie dont la société Serge Ferrari sas est le pivot s'élevait au 31 décembre 2014 à 19 545 milliers d'euros contre 5 851 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4. Capital social, autocontrôle et opérations sur le titre SergeFerrari Group

Au 31 décembre 2014, le capital social était constitué de 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

La société a conclu au cours de l'exercice un contrat d'animation du titre SergeFerrari Group doté de 500 milliers d'euros. Le contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité. Dans ce cadre, la société détenait 25 689 de ses propres actions au 31 décembre 2014, soit 0,21% du capital.

Les mouvements sur actions détenues dans le cadre du contrat d'animation sont les suivants

Nombre de titres achetés : 44 309, au cours moyen de 12,06 euros

Nombre de titres vendus : 18 620, au cours moyen de 11,54 euros.

Il n'existe pas d'autre mouvement sur titres qui résulterait de l'utilisation par le conseil d'administration des autorisations votées au cours de l'assemblée générale du 30 avril 2014.

Au 31 décembre 2014, à la connaissance de la société, le capital social était détenu par :

- les membres du groupe familial Ferrari (69,2%)
- bpifrance (5,4%)
- Salvepar (5,4%)
- CM CIC Investissement (4,8%)

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Evolution des taux de change en janvier 2015

La Banque Nationale Suisse a annoncé le jeudi 15 janvier 2015, sa décision de supprimer le plancher de parité de 1,20 CHF pour 1 EUR qu'elle défendait depuis septembre 2011. Dans les minutes qui ont suivi cette annonce, le CHF s'est brutalement apprécié face à l'EUR.

SergeFerrari Group fabrique environ 20% des volumes des matériaux composites souples qu'il commercialise, dans son site d'Eglisau près de Zurich, et la quasi-totalité des micro-câbles PET qui forment l'armature de ses produits, sur le site d'Emmenbrucke près de Lucerne.

Dans son document de base enregistré par l'Autorité des Marchés financiers le 20 mai 2014, la société a indiqué qu'une hausse du CHF de 10% aurait eu un impact de -3 millions d'euros sur le résultat avant impôt et les capitaux propres.

La société précise que 50% environ des coûts supportés par ses usines suisses portent sur des matières premières ou des matériaux approvisionnés, facturés et réglés en EUR ou en USD. En conséquence, l'appréciation du CHF devrait avoir comme effet symétrique de réduire de 50% l'impact de la hausse du CHF.

SergeFerrari Group poursuivra les actions déjà mises en œuvre à partir de septembre 2011 lorsque le cours moyen du CHF s'était apprécié de 12% passant de 1,38 CHF pour 1 EUR en moyenne en 2010 à 1,23 CHF pour 1 EUR en moyenne en 2011 :

- innovation dans les propriétés de ses produits de spécialité pour renforcer leurs avantages uniques ;
- innovation dans les formulations de ses produits pour en améliorer la compétitivité;
- accroissement du sourcing en EUR ou en USD des matières premières, des composants et des services, de façon à réduire la base des coûts exprimés en CHF;
- adaptation des organisations et répartition des productions de matériaux composites souples entre les sites français et suisses.

Les actions mises en œuvre lors de l'appréciation du CHF en 2011 avait permis de compenser la perte de compétitivité qui en résultait dans un délai de 24 mois.

Information en matière de recherche et de développement

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours des exercices 2013 et 2014.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients de la société

Au 31 décembre 2014, les dettes fournisseurs s'élevaient à 113 milliers d'euros contre 161 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le délai moyen de règlement est à 60 jours date de facture. Les factures intragoupe sont réglées le 15 du 3ème mois qui suit leur comptabilisation, une fois les opérations de réconciliation des positions nettes achevées.

Activité des filiales

Modifications des comptes de participations en 2014

Au 30 avril 2014, les sociétés Serge Ferrari sas et Précontraint Ferrari sas ont fusionné. La société SergeFerrari Group détenait directement et indirectement (via sa filiale Serge Ferrari sas) la totalité des actions de la société Précontraint Ferrari sas. Cette opération dont l'objet était de simplifier l'organigramme juridique et organisationnel, conduit également à optimiser les coûts de fonctionnement : elle est sans impact sur la trésorerie et les capitaux propres de votre société.

Les titres de la société Serge Ferrari Brasil ont été reclassés pour 35 milliers d'euros auprès de la filiale à 100% Serge Ferrari sas. Cette opération est sans impact sur le périmètre de consolidation « opérationnel ».

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2014, les filiales et participations détenues directement par SergeFerrari Group sont :

- SergeFerrari SAS (99,78 % du capital social) Fabrication et commercialisation de matériaux composites souples,
- TEXYLOOP (100 % du capital social) Recyclage et re-génération de matières premières
- CI2M (100 % du capital social) Réalisation de machines spéciales
- Ferfil Multifils (100 % du capital social) Retordage et ourdissage de micro-câbles de PET (Suisse)
- Serge Ferrari Brasil (83,12 % du capital social) Commercialisation (Brésil)
- VR Développement (20,10 % du capital social), Société holding de la Société ROVITEX Contre-collage.
- SIBAC (17,53 % du capital social) Fabrication et immobilier (Tunisise)
- 2F2BI (5 % du capital social), société mère de la Société MTB Conception et fabrication d'équipements de recyclage

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

Serge Ferrari sas

Les ventes 2014 se sont élevées à 127 547 milliers d'euros contre 122 210 milliers d'euros en 2013. Cette amélioration de l'activité se traduit par une progression du résultat net à 3 620 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 2 840 milliers d'euros en 2013. Compte tenu de la fusion au 30 avril 2014 avec la société Précontraint Ferrari, la société Serge Ferrari sas intègre désormais en son sein, les activités de conception, de fabrication et de distribution de matériaux composites souples.

TEXYLOOP

Le chiffre d'affaires 2014 s'est élevé à 1 286 milliers d'euros contre 1 165 milliers en 2013. Le résultat d'exploitation 2014 est un profit de 14 milliers d'euros contre une perte de 11 milliers d'euros en 2013. Texyloop détient 40% du capital de la société Vinyloop Ferrara SpA : en 2014, Texyloop a contribué à hauteur de 800 milliers d'euros à la recapitalisation de la société en 2014. Les titres émis à cette occasion ont été intégralement dépréciés. En conséquence, la perte nette pour 2014 s'élève à 889 milliers d'euros contre 817 milliers d'euros en 2013.

Un engagement a été pris en décembre 2014 par Texyloop pour recapitaliser en 2015 la société Vinyloop Ferrara SpA à hauteur de 600 milliers d'euros.

CI2M

Le chiffre d'affaires de CI2M s'est élevé à 1 558 milliers en 2014 contre 1 600 milliers d'euros en 2013 pour une perte d'exploitation s'élevant respectivement à 26 milliers d'euros et 69 milliers d'euros en 2013 et 2014.

Le résultat net 2014 est une perte de 38 milliers d'euros contre 8 milliers d'euros pour 2013.

Ferfil Multifils

Le chiffre d'affaires de Ferfil Multifils s'est élevé en 2014 à 20 478 milliers de CHF contre 19 682 milliers de CHF en 2013. Le résultat net 2014 est un profit de 262 milliers d'euros contre 302 milliers de CHF en 2012.

Ferfils a procédé en 2014 à la distribution de dividendes pour 7 500 milliers de CHF.

Serge Ferrari Brasil

Le chiffre d'affaires 2014 de Serge Ferrari Brasil est de 4 124 milliers de BRL contre 1 693 milliers de BRL en 2013 et correspond aux ventes de matériaux composites souples réalisées localement et à la facturation par votre filiale de prestations de développement commerciales rendues au profit de Serge Ferrari sas. Le profit net atteint 251 milliers de BRL en 2014 contre 50 milliers de BRL en 2013.

SergeFerrari Group détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées dont l'activité 2014 est également succinctement présentée ci-après :

Serge Ferrari North America (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 15 307 milliers d'USD contre 14 679 milliers d'USD en 2014. Son résultat net s'établit à 567 milliers d'USD en 2014 contre 131 milliers de dollars en 2013.

Serge Ferrari Asia Pacific (filiale consolidée à 100 %)

Son chiffre d'affaires 2014 s'est élevé à 3 525 milliers d'euros contre 3 209 milliers d'euros en 2013 et son résultat net 2014 à 69 milliers d'euros contre 147 milliers d'euros en 2013.

Serge Ferrari Japan (filiale consolidée à 83,10 %)

En 2014, son chiffre d'affaires s'est établi à 180,5 millions de JPY contre 135,8 millions de yens en 2013 et son résultat net à +5,3 millions de JPY contre une perte de -6,7 millions de yens en 2013.

Ferrari Latino America (filiale consolidée à 99,99 %)

Cette société n'a pas eu d'activité au cours de l'année 2014.

Intégration fiscale

SergeFerrari Group est la société mère du groupe fiscal formé avec les sociétés Serge Ferrari SAS, TEXYLOOP et CI2M.

Distributions antérieures de dividendes

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas d'amortissement excédentaire non déductible fiscalement au sens de l'article 39, 4° du Code général des impôts et se sont élevés à 49 milliers d'euros.

Gouvernement d'entreprise

La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux sont précisés dans le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Rapport de gestion du groupe

Activité du groupe

(en milliers d'euros)	2014	2013	Var.
Europe du Sud (SEUR)	48 616	46 943	3,6%
Wide Europe (WEUR)	51 350	52 465	-2,1%
Reste du monde (ROW)	34 017	31 867	6,7%
Total matériaux composites souples	133 983	131 275	2,1%
Autres produits	8 341	8 317	0,3%
Total chiffre d'affaires	142 324	139 592	2,0%

Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 142,3 millions d'euros et progresse de 2,0% par rapport à 2013. La progression de 2,1% des ventes de matériaux composites souples résultent d'une progression des volumes de 2,3% par rapport à l'année précédente.

En année pleine, l'effet change est quasi nul : le taux moyen 2014 de l'EUR/USD est de 1,329 contre 1,328 pour l'année 2013. Les facturations en euros représentent 81% des ventes 2014 (contre 80% en 2013), les ventes libellées en USD, 11% du total en 2014 (contre 12% en 2013) et celles libellées en CHF 6% du chiffre d'affaires consolidé (contre 7% en 2013).

La variation résiduelle de -0,2% s'explique essentiellement par l'évolution du mix produits.

L'évolution géographique des ventes attire les commentaires suivants :

- Europe du Sud: 48,6 millions d'euros et +3,6% par rapport à 2013 Les ventes en France, premier marché du Groupe comptent pour 32,8 millions d'euros et s'inscrivent en progression de +0,7% par rapport à 2013. En Italie et en Espagne, la progression du chiffre d'affaires est plus importante (de l'ordre de 10%), ce qui traduit pour une grande partie un effet rattrapage sur 2013, notamment en Italie où les ventes réalisées en 2014 restent encore légèrement en retrait par rapport à celles de 2012.
- Europe (autres pays): 51,4 millions d'euros et -2,1% par rapport à 2013 Des situations contrastées cohabitent dans cette zone géographique: forte progression des ventes en Europe orientale et en Europe centrale (notamment en Turquie et en Pologne), fort repli sur la zone alémanique composée de l'Allemagne de l'Autriche et de la Suisse. En Allemagne au 1er janvier 2014 et en Autriche au 1er juillet 2014, un accord de distribution exclusif a été conclu avec la société Wurth pour assurer la distribution de certains des matériaux imper-respirants pour la toiture et la façade fabriqué par le groupe sur son site d'Eglisau près de Zurich. Le Groupe s'attendait à un « tassement » de ses ventes au cours de la première année de mise en œuvre: celui-ci a été plus marqué qu'escompté. Par ailleurs, cette zone avait profité en 2013 des ventes réalisées en Suisse dans le cadre d'un marché dans le domaine militaire, dont l'absence en 2014 n'a pas été compensée par d'autres projets.
- Reste du Monde : 34,0 millions d'euros et +6,7% par rapport à 2013 Les ventes réalisées hors Europe représentent 25,4% des ventes totales de matériaux composites souples contre 24% en 2013. La progression du chiffre d'affaires s'est accélérée à compter du 3ème trimestre : après un repli de 7% sur les 6 mois, les ventes du 3ème trimestre ont progressé de 17% et celles du 4ème trimestre de 30%. Les ventes réalisées sur l'année sur la zone Moyen Orient Afrique Inde ont connu une progression notable en année pleine (+39%).

L'évolution des ventes par domaine d'application s'est établie comme suit :

- Matériaux innovants pour l'architecture : 54,4 millions d'euros (-0,8% vs 2013)
- Matériaux innovants pour les professionnels : 46,5 millions d'euros (+2,2% vs 2013)
- Toiles composites Consumers: 33,1 millions d'euros (+6,8% vs 2013)

Rentabilité

La marge brute sur coûts standard des ventes de matériaux composites a poursuivi sa progression de 45,8% à 46,5% des ventes entre 2013 et 2014, essentiellement sous l'effet de l'amélioration du mix produits et de la progression des ventes de Toiles composites Consumers.

Le groupe a poursuivi l'exécution de son plan de développement et notamment le renforcement de ses équipes commerciales dont le nombre de commerciaux a été porté de 107 à 122 entre le 31 décembre 2013 et 2014. Cette progression des coûts commerciaux de +7,3% et de 1,5 million d'euros par rapport à 2013, a pu être pour partie compensée par la baisse des achats consommés : la baisse du Résultat opérationnel courant a pu être limitée à -4,8%.

L'évolution des charges par nature amène les commentaires suivants :

- Les achats consommés (variations de stocks d'en-cours et de produits finis comprises) s'élèvent à 53 222 milliers d'euros (37,4% du chiffre d'affaires) contre 52 618 milliers d'euros en 2013 (soit 37,7% du chiffre d'affaires). L'amélioration des conditions d'achats des matières premières s'est surtout manifestée à partir du 4ème trimestre 2014;
- Les charges externes se sont établies en 2014 à 32 371 milliers d'euros (22,7% du chiffre d'affaires) contre 31 449 milliers d'euros (22,5% du chiffre d'affaires) en 2013. Ces coûts englobent notamment les frais de transport, les dépenses de maintenance des sites industrielles, les coûts des actions de marketing et de communication;
- Les charges de personnel progressent de 4,8% entre 2013 (36 842 milliers d'euros) et 2014 à 38 649 milliers d'euros, malgré l'augmentation du montant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, qui est venu minorer les charges de personnel pour un montant de 482 milliers d'euros en 2014 contre 326 milliers d'euros en 2013. Le groupe compte au 31 décembre 2014 605 collaborateurs exclusifs (dont 18 lui sont facturés par des sociétés de service dans les pays où SergeFerrari Group ne dispose pas de filiale en propre) contre 585 au 31 décembre 2013. La progression des effectifs porte essentiellement sur les commerciaux qui progressent de 15 unités à 122 personnes au 31 décembre 2014;
- Les dotations aux amortissements sont stables à 7 241 milliers d'euros en 2014 contre 7 214 milliers d'euros en 2013 : les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 792 milliers d'euros (dont 1 188 milliers d'euros pour les frais de recherche et développement et 603 milliers d'euros pour les solutions informatiques) ; les dotations aux amortissements des immobilisations corporels s'élèvent à 5 449 milliers d'euros. Les investissements corporels et incorporels se sont élevés en 2014 à 6 792 milliers d'euros.

Les Autres produits et charges opérationnels incluent pour partie les dépenses engagées pour la réalisation des augmentations de capital souscrites à l'occasion de l'introduction en bourse, qui ont été comptabilisés comme suit :

- les frais directement attribuables aux opérations d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission :
- les frais mixtes, relatifs aux augmentations de capital et à l'introduction en bourse sont imputés sur la prime d'émission proportionnellement au nombre d'actions nouvellement émises et pour le solde, rapportés au compte de résultat de la période.

A ce titre, 314 milliers euros ont été comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » et 3 215 millions d'euros (avant effet impôt) imputés sur la prime d'émission dégagée à l'occasion des opérations d'augmentation de capital.

L'ebitda ajusté (retraité des frais liés à l'IPO et à la présentation de la CVAE en impôts) s'établit à 17 319 milliers d'euros en 2014 contre 16 947 milliers d'euros en 2013.

Le résultat opérationnel s'établit à 8 010 milliers d'euros en 2014 contre 8 959 milliers d'euros en 2013.

Le coût de l'endettement financier net recule de 830 milliers d'euros en 2013 à 578 milliers d'euros en 2014 sous l'effet de la baisse des emprunts bancaires dont le montant est en repli de 21 254 milliers d'euros fin 2013 à 14 557 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les autres produits et charges financières évoluent de -888 milliers d'euros au 31 décembre 2013 à -365 milliers d'euros au 31 décembre 2014 en raison de l'appréciation en cours d'année de l'euro visà-vis du dollar américain notamment.

La charge d'impôt sur les bénéfices (exigible et différée) s'établit à 1 824 milliers d'euros contre 2 337 milliers d'euros en 2013, essentiellement en raison des crédits d'impôt (recherche, mécénat et compétitivité emploi), déduits de la base taxable à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat des sociétés mis en équivalence s'établit à -1 070 milliers d'euros en 2014 à un niveau proche de celui de -1 087 milliers d'euros constaté en 2013.

Le Résultat net 2014 (part du Groupe) s'établit à 4 355 milliers d'euros pour 2014 contre 3 826 milliers d'euros en 2013.

Bilan et liquidité

Les actifs non-courants s'établissent au 31 décembre 2014 à 38 336 milliers d'euros en progression de 1 333 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (37 003 milliers d'euros) sous l'effet notamment :

- des investissements incorporels de l'année
 - 1 287 milliers d'euros au titre des opérations de recherche et développement contre 1 341 milliers d'euros en 2013 :
 - 1 192 milliers d'euros liés aux dépenses des systèmes d'information et en particulier la finalisation du projet BOOSTER et les travaux de mise en œuvre de la solution SAP sur le site industriel d'Emmenbrucke en Suisse ;
- des investissements corporels pour 4 312 milliers d'euros Ces investissements essentiellement des industriels de maintenance, représentent 3% du chiffre d'affaires de l'année 2014 :
- des dotations aux amortissements qui se sont élevées à 7 241 milliers d'euros.

Le Besoin en fonds de roulement opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires annuel s'améliore de 60 points :

·	2014	2013
BFR opérationnel	52 719	52 435
Stocks avant provisions	36 873	38 101
Clients avant provisions	30 872	25 985
<fournisseurs nets=""></fournisseurs>	-15 016	-11 651
Chiffre d'affaires annuel	142 324	139 592
BFR (% du CA annuel)	37,0%	37,6%

Dans un contexte de légère progression des volumes vendus, les stocks se sont inscrits en repli de 1 228 milliers d'euros, essentiellement sous l'effet de la baisse des stocks de produits finis, conséquence de la progression des ventes en volumes de +6,6% observée au 4ème trimestre 2014 comparé à 2013. Cette progression, du chiffre d'affaires de 8% en euros (un effet change de +1,0% a été constaté au 4ème trimestre), est à l'origine de la croissance des créances clients constatée au 31 décembre 2014.

Les fonds propres du groupe s'établissent à 94 643 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 51 153 milliers d'euros au 31 décembre 2013, en raison notamment :

- des augmentations de capital réalisées à l'occasion de l'introduction en bourse de SergeFerrari Group pour 43 089 milliers d'euros ;

- de l'imputation sur les fonds propres des frais d'émission nets d'impôts pour 2 144 milliers d'euros ;
- de la constatation du résultat net pour 2014 pour un montant de 4 355 milliers d'euros,
- des d'Autres éléments du résultat global pour -1 795 milliers d'euros, lesquels incluent notamment les écarts actuariels liés aux engagements de retraite, en progression sous l'effet de la diminution des taux actuariels retenus pour l'évaluation des engagements de retraite au 31 décembre 2014. Il n'a pas été procédé à distribution de dividendes au cours de l'année 2014

La position de dette nette du groupe au 31 décembre 2014 est une trésorerie de 17 487 milliers d'euros alors que la dette nette au 31 décembre 2013 s'élevait à 27 703 milliers d'euros. Elle se ventile comme suit :

	2014	2013
Dette nette	-17 487	27 703
Emprunts (courant + non courant)	14 557	21 254
Concours bancaires courants	76	3 742
Financements factor	13 084	10 700
<trésorerie de="" et="" trésorerie="" équivalents=""></trésorerie>	-45 178	-7 993

Le groupe dispose de lignes de financement bilatérales non utilisées au 31 décembre 2014 pour 3,5 millions d'euros. En outre, la ligne de financement du factor s'élève à 20 millions d'euros, utilisée pour 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Evolution de la situation et perspectives

Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique

SergeFerrari Group poursuit la mise en place de sa dynamique commerciale internationale. Au 31 décembre 2014, les effectifs commerciaux ont ainsi progressé de 15 personnes, passant de 107 au 31 décembre 2013 à 122 personnes au 31 décembre 2014. Pour 2015, 18 nouveaux recrutements ont été planifiés. En 2018, le Groupe devrait compter 50% de ses effectifs commerciaux hors d'Europe.

Le Groupe vise en 2018 un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros, dont environ 40% réalisés hors d'Europe, et une marge d'ebitda de 15% du chiffre d'affaires.

Etats financiers

État de la situation financière			
Bilan actif - En milliers d'euros	Note	31/12/2014	31/12/2013
Ecarts d'acquisition	5	201	202
Immobilisations incorporelles	6	6 501	4 706
Immobilisations corporelles	7	25 712	27 592
Titres mis en équivalence	8	-	133
Autres actifs financiers	9	2 857	2 888
Impôts différés actifs	10	3 065	1 483
Total Actifs non-courants		38 336	37 003
Stocks et en-cours	11	33 455	35 498
Clients et comptes rattachés	12	28 716	23 913
Créances d'impôt	13	2 207	1 471
Autres actifs courants	14	8 051	9 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	45 178	7 993
Total Actifs courants		117 608	78 040
Total Actif		155 944	115 044

Bilan passif - En milliers d'euros	Note	31/12/2014	31/12/2013
Capital	16	4 621	3 469
Primes liées au capital	16	42 848	3 055
Réserves consolidées et autres réserves	16	42 780	40 771
Résultat de l'exercice	16	4 355	3 825
Total Capitaux propres, part du groupe	16	94 604	51 120
Participations ne donnant pas le contrôle		39	33
Total Intérêts minoritaires		39	33
Total des capitaux propres		94 643	51 153
Emprunts et dettes financières	17	8 127	15 662
Provisions pour retraite et engagements assimilés	18	6 416	3 225
Impôts différés passifs	10	821	872
Total Passifs non courants		15 366	19 759
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	19 590	20 034
Provisions (part à moins d'un an)	19	1 166	803
Fournisseurs		15 016	11 651
Dettes d'impôt	13	290	169
Autres passifs courants	20	9 873	11 476
Total Passifs courants		45 935	44 132
Total des passifs		61 302	63 890
Total Passif		155 944	115 044

Etat du résultat net consolidé

Etat du résultat net consolidé - En milliers d'euros	Note	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	21	142 324	139 592
Achats		-50 880	-53 592
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-2 341	974
Charges externes	22	-32 371	-31 449
Charges de personnel	23	-38 649	-36 842
Impôts et taxes	30	-2 518	-2 307
Dotation aux amortissements	24	-7 241	-7 214
Dotation nettes aux dépréciations et provisions	25	-707	-68
Autres produits et charges courants	26	917	-136
Résultat opérationnel courant		8 534	8 960
Autres produits et charges opérationnels	27	-524	-1
Résultat opérationnel		8 010	8 959
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		60	47
Coût de l'endettement financier brut	28	-638	-877
Coût de l'endettement financier net		-578	-830
Autres produits et charges financiers	28	-176	-888
Résultat avant impôt		7 256	7 241
Impôts sur les bénéfices	29	-1 824	-2 337
Résultat après impôt		5 432	4 903
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	-1 070	-1 087
Résultat net total		4 362	3 817
Part du groupe		4 355	3 826
Part des minoritaires		6	-9
Résultat net par action (euros)		0,41	0,44
Résultat net dilué par action (euros)		0,41	0,44

Etat du résultat global

Etat du résultat global - En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 362	3 817
Autres éléments du résultat global :		
Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite	-3 154	1 760
Effets d'impôts	674	-298
Sous-total des éléments non recyclables en résultat	-2 479	1 463
Ecarts de conversion	685	-431
Effets d'impôts	-	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat	685	-431
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	-1 795	1 032
Résultat global	2 567	4 848
Part du Groupe	2 561	4 857
Part des minoritaires	6	-9

État des variations des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2012	3 469	3 055	39 229	711	46 464	-166	46 299
Résultat net de la période			3 826		3 826	-9	3 817
Autre éléments du résultat global				1 032	1 032		1 032
Total du résultat global de la période	0	0	3 826	1 032	4 858	-9	4 849
Opérations sur capital					0	0	0
Distributions de l'entreprise consolidante					0	0	0
Variation de périmètre					0	0	0
Autres mouvements Total des opérations réalisées avec les			-201		-201	207	6
actionnaires	0	0	-201	0	-201	207	6
Capitaux propres au 31/12/2013	3 469	3 055	42 854	1 743	51 121	33	51 153
Résultat net de la période			4 355		4 355	6	4 361
Autre éléments du résultat global				-1 795	-1 795	0	-1 795
Total du résultat global de la période	0	0	4 355	-1 795	2 560	6	2 567
Augmentation de capital	1 152	42 235			43 387		43 387
Actions autodetenues		-298			-298		-298
Frais d'émission nets d'impôt		-2 144			-2 144		-2 144
Distributions de l'entreprise consolidante					0		0
Variation de périmètre					0		0
Autres mouvements Total des opérations réalisées avec les actionnaires	1 152	39 794	-22 -22	0	-22 40 923	0	-22 40 923
Capitaux propres au 31/12/2014	4 621	42 848	47 187	-52	94 604	39	94 643
. p p p				7-			

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net total consolidé	4 362	3 817
Résultat net consolidé des activités poursuivies	4 362	3 817
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence (note 8)	1 070	1 087
Dotations aux amortissements (note 24)	7 241	7 214
Dotations aux provisions (note 25)	707	68
Profits et pertes de juste valeur	-475	-96
Élimination des résultats de cession	0	1
Élimination des produits de dividendes	0	-21
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-214	-443
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	12 691	11 627
Coût de l'endettement financier (note 28)	638	877
Charge d'impôt (note 29)	1 720	2 337
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	15 049	14 841
Variation du BFR lié à l'activité	2 189	3 318
Dont variation des créances clients (note 12)	-4 803	1 638
Dont variation des stocks (note 11)	1 227	-1 711
Dont variation des dettes fournisseurs	3 365	872
Dont variation autres créances et autres dettes	2 400	2 519
Impôts versés	-2 334	-1 438
Flux net de trésorerie généré par l'activité	14 904	16 721
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 6 et 7)	-6 792	-6 003
Acquisition d'actifs financiers (note 9)	-161	-225
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 6 et 7)	2	534
Provision pour dépréciation d'actifs financiers (note 9)	192	-
Dividendes reçus	45	21
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-6 713	-5 223
Émission d'emprunts (note 17)	1 900	6 000
Remboursement d'emprunts (note 17)	-8 597	-8 576
Intérêts financiers nets versés (note 28)	-634	-889
Jetons de présence	-75	-
Factor (note 17)	2 384	771
Autres flux liés aux opérations de financement	-2 414	-3 318
Emission de titres (note 16)	43 387	-
Achat actions autodétenues (note 16)	-319	-
Frais d'emission bruts imputés sur les capitaux propres (note 27)	-3 215	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	32 417	-6 012
Incidence de la variation des taux de change	244	-55
Variation de la trésorerie	40 852	5 432
Trésorerie à l'ouverture (note 15)	7 993	13 856
Concours bancaires courants d'ouverture (note 17)	-3 742	-15 036
Trésorerie d'ouverture	4 251	-1 180
Trésorerie de clôture (note 15)	45 178	7 993
Concours bancaires courants de clôture (note 17)	-76	-3 742
Trésorerie de clôture	45 102	4 251
Variation de trésorerie des activités abandonnées	-	
Variation de la trésorerie	40 851	5 431

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 - Présentation du groupe

1.1 Identification de l'émetteur

La société SergeFerrari Group est une société anonyme domiciliée en France.

Le groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2014 ont été arrêtés par le Président le 18 mars 2015.

Ces états financiers ont fait l'objet d'un rapport d'audit de la part des commissaires aux comptes en date du 19 mars 2015.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Pour l'ensemble des structures, les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 décembre 2014.

1.2 Faits significatifs de l'exercice présenté

Le 30 avril 2014 à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire, la société SergeFerrari Group SAS s'est transformée en société anonyme à conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires a ensuite procédé aux nominations de Mesdames Karine Gaudin et Victoire Gottardi, de Messieurs Sébastien Ferrari, Romain Ferrari, Philippe Brun, Bertrand Chammas et Bertrand Neuschwander en tant qu'administrateurs. Les administrateurs ont désigné Monsieur Sébastien Ferrari en tant que Président-Directeur Général.

L'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014 a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a par conséquent été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.

Dans la perspective d'une admission - alors éventuelle - des titres de la société SergeFerrari Group aux négociations sur le marché règlementé d'Euronext Paris, l'assemblée Générale a procédé aux modifications statutaires appropriées ainsi qu'à l'octroi de délégations au conseil d'Administration en vue d'émettre des actions nouvelles.

Le 2 juin 2014, le conseil d'administration a approuvé les termes du projet de note d'opération en vue de l'admission aux négociations des actions SergeFerrari Group sur Euronext-Paris, fixé la fourchette indicative de prix et approuvé le principe d'une augmentation de capital dans le cadre dudit projet. Au cours de cette réunion, le conseil d'administration a décidé également du principe d'une augmentation de capital réservée à CM CIC Investissement, actionnaire de la société à hauteur de 2% du capital depuis mars 2008, dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros, à souscrire dans les conditions de l'opération de marché envisagée. Enfin, le conseil d'administration a déterminé les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés ainsi que les conditions de mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé dans son principe par l'assemblée Générale du 30 avril 2014.

Le 19 juin 2014, le conseil d'Administration a pris acte de l'admission des actions de la société aux négociations sur Euronext Paris, en application de la délégation donnée le 2 juin 2014 au Président-Directeur Général, et approuve les termes du contrat de direction et de placement confié à CM CIC Securities et ODDO & Cie, en qualité de chefs de file et teneurs de livres associés. Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au Public.

Le 24 juin 2014, à l'issue des opérations de règlement livraison, il a été procédé à la création de 2 752 672 actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement global (clause d'extension comprise) et de 416 666 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement. Le produit de l'augmentation de capital, au prix de 12 euros l'action, s'est élevé à 38 millions d'euros.

Le 25 juin 2014, ont débuté les négociations sur le titre SergeFerrari sur Euronext Paris : le code ISIN retenu est le numéro FR0011950682, le code mnémonique SEFER et l'index de classification européen, le numéro 2353 (Building Materials & Fixtures). Un contrat de liquidité doté de 0,5 million d'euros a été mis en place fin juin 2014.

Le 18 juillet 2014, la société a exercé l'option de surallocation attachée aux opérations d'augmentation de capital précitées et procédé à l'émission de 405 496 actions nouvelles au prix de 12 euros, portant le capital à 12 248 284 actions. Le produit de cette opération s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, le Conseil d'administration a pris acte de l'émission de 50 975 actions nouvelles au prix de 9,60 euros l'action, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, après application d'une décote de 20% sur le prix de 12 euros permise par la Loi. Le produit de cette opération s'est élevé à 0,49 million d'euros. A l'issue de cette opération, le capital est constitué de 12 299 259 actions.

Depuis l'exercice 2011, SergeFerrari Group établissait des comptes consolidés selon les normes et principes comptables français dans le cadre du droit d'information des actionnaires financiers, et de l'établissement du certificat des ratios (la dette consolidée portée par SergeFerrari Group est subordonnée au respect de covenants). A compter du 1er janvier 2014, les comptes qui servent pour le test des covenants annuels sont les comptes établis selon les normes IFRS. Les comptes consolidés établis en normes et principes comptables français ne sont donc plus ni arrêtés, ni présentés à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Evènements post clôture 2014

La Banque Nationale Suisse a annoncé le jeudi 15 janvier 2015, sa décision de supprimer le plancher de parité de 1,20 CHF pour 1 EUR qu'elle défendait depuis septembre 2011. Dans les minutes qui ont suivi cette annonce, le CHF s'est brutalement apprécié face à l'EUR.

SergeFerrari Group fabrique environ 20% des volumes des matériaux composites souples qu'il commercialise, dans son site d'Eglisau près de Zurich, et la quasi-totalité des micro-câbles PET qui forment l'armature de ses produits, sur le site d'Emmenbrucke près de Lucerne.

Dans son document de base enregistré par l'Autorité des Marchés financiers le 20 mai 2014, la société a indiqué qu'une hausse du CHF de 10% aurait eu un impact de -3 millions d'euros sur le résultat avant impôt et les capitaux propres.

La société précise que 50% environ des coûts supportés par ses usines suisses portent sur des matières premières ou des matériaux approvisionnés, facturés et réglés en EUR ou en USD. En conséquence, le règlement des approvisionnements en devises devrait avoir comme effet de réduire de 50% l'impact de la hausse du CHF.

SergeFerrari Group poursuivra les actions déjà mises en œuvre à partir de septembre 2011 lorsque le cours moyen du CHF s'était apprécié de 12% passant de 1,38 CHF pour 1 EUR en 2010 à 1,23 CHF pour 1 EUR en 2011 :

- innovation dans les propriétés de ses produits de spécialité pour renforcer leurs avantages uniques ;
- innovation dans les formulations de ses produits pour en améliorer la compétitivité;
- accroissement du sourcing en EUR ou en USD des matières premières, des composants et des services, de façon à réduire la base des coûts exprimés en CHF;
- adaptation des organisations et répartition des productions de matériaux composites souples entre les sites français et suisses.

Les actions mises en œuvre lors de l'appréciation du CHF en 2011 avait permis de compenser la perte de compétitivité qui en résultait dans un délai de 24 mois.

Note 2 - Principes comptables et financiers

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal market/accounting/ias fr.htm#adopted-commission;

aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les états financiers ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, évalués selon la méthode des unités de crédit projetées, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

2.2 Modalités de première application des IFRS

Les comptes consolidés du groupe sont établis en normes IFRS depuis le 1er janvier 2013. Les exercices 2011 et 2012 ont été retraités conformément au nouveau référentiel.

La date de transition adoptée par la Société est le 1er janvier 2011.

2.3 Evolutions normatives

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne.

Le référentiel auquel se réfère le groupe est celui disponible sur le site de l'EFRAG (European Financial Reporting and Advisory Group consultable à l'adresse http://www.efrag.org/Front/c1 306 Endorsement Status Report EN.aspx

Les normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire par le Groupe à compter de l'exercice 2014 incluent:

- IFRS 10 Etats financiers consolidés, qui propose une définition unique du contrôle basée sur le pouvoir sur l'entité, une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité; et la capacité d'agir sur ces rendements, c'est-à-dire un lien entre les rendements et le pouvoir.
- IFRS 11 Partenariats, qui définit deux catégories de partenariats : les joint-ventures, désormais consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée) et les joint-opérations.
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, qui requiert des nouvelles informations quantitatives et qualitatives à la fois pour les entités consolidées, les joint-ventures ou les entreprises associées significatives et les entités structurées non consolidées permettant d'évaluer (i) la nature et étendue de l'implication dans les participations et la nature des risques associés ainsi que (ii) les impacts de ces participations sur les états financiers.
- IAS 28 révisée Participations dans les entités associées et joint-ventures, selon laquelle la méthode de la mise en équivalence ne s'applique plus uniquement aux entreprises associées, mais également aux joint-ventures qualifiées comme telles selon IFRS 11.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2015 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, ils incluent :

- IFRIC 21 Levies, qui précise quand constater le passif lié à l'obligation de payer une taxe.
- Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel («Defined benefit plans : employee contributions »), qui clarifient le traitement comptable des cotisations du personnel ou de tiers prévues par les dispositions d'un régime, afin d'aider à financer les avantages.

Les normes ou interprétations ne pouvant pas être appliquées par les sociétés cotées européennes dans leurs comptes IFRS 2014, ces textes n'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Europe incluent:

- IFRS 9, Instruments Financiers
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Il n'existe pas d'autres normes ou interprétations qui ne sont pas encore effectives et qui pourraient avoir un impact sur les comptes du Groupe.

2.4 Méthodes de consolidation

La société SergeFerrari Group est l'entreprise consolidante..

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de SergeFerrari Group sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
- du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat :
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe ;
 ou
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. A l'exception de Vinyloop, SergeFerrari Group n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune autre entreprise.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.

2.5 Conversion des états financiers

2.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère SergeFerrari Group.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture,
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice,
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global, puis reclassées en résultat à la date de cession de ces investissements.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous.

		Taux moy	en
	1 €uro équivaut à	31/12/2014	31/12/2013
Franc suisse	CHF	1,21460	1,23100
Peso chilien	CLP	756,62010	724,61175
Yen	JPY	140,40030	129,66880
Dollar US	USD	1,32910	1,32820
Real brésilien	BRL	3,12290	3,21330

Taux de clôture 1 €uro 31/12/2014 31/12/2013 équivaut à 1,20240 1,22760 Franc suisse CHF 736,36600 722,91955 Peso chilien CLP 145,23000 144,72000 Yen JPY 1,21410 1,37910 Dollar US USD 3,22070 3,24662 Real brésilien BRL

2.5.3 Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au cours de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie.

2.6 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement

lors de l'application des méthodes comptables du Groupe, les obligations environnementales et de démantèlement éventuelles, la dépréciation des créances, le traitement comptable des opérations liées au contrat de factoring.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- Frais de développement : les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Le groupe apprécie notamment ces critères au regard des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.
- Immobilisations : les durées d'amortissement des immobilisations.
- Impôts différés actifs: les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. le caractère recouvrable de ces actifs est apprécié sur la base des données prévisionnelles.
- l'évaluation des valeurs nette de réalisation des stocks d'en-cours et de produits finis (Cf. notes 2.17 et 11) ;
- l'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages à long terme. Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles.

2.7 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 39).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :

- o d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
- o d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement sur la base de valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.8 Ecarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartiennent les actifs concernés aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès

qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

2.9 Immobilisations incorporelles

2.9.1 Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels évalués selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à huit ans suivant leur durée d'utilité estimée.

2.9.2 Frais de recherche et développement

L'activité du Groupe Ferrari est une activité à forte valeur ajoutée et les produits utilisés par ses clients le sont dans des applications innovantes. Les opérations de Recherche et Développement sont déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de développement des usages fonctionnels et des formulations chimiques des matériaux composites souples. La criticité des applications mises en œuvre par ses clients avec les produits du Groupe (contraintes mécaniques et aérodynamique dans l'architecture tendue, milieux hostiles ou hautement corrosifs,...) exige de mettre en œuvre des niveaux de technologie élevés.

Les travaux de recherche et développement correspondent aux travaux de conception des produits, à la fabrication de prototypes industriels le cas échéant pour en réaliser la fabrication industrielle, à la conduite des essais de mise au point pour établir la conformité du produit aux spécifications du marché dans le respect des règlements applicables (normes au feu, conformité au règlement REACH, etc...). A ce jour, de nombreux brevets ont été déposés au nom des sociétés du groupe Ferrari et portent sur les produits du Groupe et les processus industriels pour les fabriquer.

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées :
- les dépenses de développement sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - o confirmation de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - o intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - o capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - o la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Les crédits d'impôts recherche liés à des projets activés sont considérés comme des subventions d'investissement, et comptabilisés en diminution des actifs correspondants. Ils sont repris en résultat selon les mêmes modalités que l'amortissement des actifs correspondants. Les subventions affectées à un projet activé, connaissent le même traitement que le crédit impôt recherche.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif depuis le 1er janvier 2011, exercice qui correspond à la mise en place des suivis des coûts et leur affectation par projet.

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette période.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'évènements ou de circonstances particulières, le caractère recouvrable peut être mis en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable à la date d'arrêté tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

La société a procédé pour la première fois au 31 décembre 2011 à l'activation de ses frais de recherche et développement. Ces frais font l'objet d'un suivi par projet et leur état d'avancement est examiné au cours de réunions périodiques avec les responsables R&D du Groupe. Par convention et par simplification, compte tenu des durées de réalisation de ces programmes, il avait été retenu que :

- la totalité des travaux réalisés au cours d'une année, ferait l'objet d'un début d'amortissement au 1er janvier de l'année n+1, que ces projets soient achevés ou encore en cours de recherche au 31 décembre de l'année n ;
- les projets abandonnés dans le courant de l'exercice feraient l'objet d'une sortie d'actif au 31 décembre de l'exercice.

A compter de l'exercice 2014, les projets de R&D activés sont amortis au moment de leur mise en service. Les décalages susceptibles d'être induits par la méthode retenue jusqu'au 31/12/13 ne sont pas significatifs.

2.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions et des installations techniques ainsi que des dépenses de re-engeenering ayant pour objet prolonger la durée de vie des équipements industriels de la chaîne de production en les enrichissant des dernières technologies disponibles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou coûts de production pour certains équipements industriels faisant l'objet d'une production immobilisée) hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. En application de la méthode par composants, chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	10/27 ans
Agencements des constructions	linéaire	5/12 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	3/8 ans
Matériel de transport	linéaire	2/5 ans
Matériel de bureau, mobilier	linéaire	3/7 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

2.11 Contrats de location

2.11.1 Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste Emprunts et dettes financières. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat, dans la rubrique Coût de l'endettement financier, sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

2.11.2 Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

2.12 Dépréciations d'actifs

2.12.1 Dépréciation d'actifs incorporels

La norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date d'établissement des états financiers s'il existe ou non, un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si cet indice est avéré, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte le taux de l'entité ou du secteur d'activité considéré.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux d'intérêt sans risque à dix ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels. La constatation d'une perte de valeur est définitive.

2.12.2 Dépréciation des participations dans une entreprise associée

Les titres mis en équivalence constituent un actif unique et sont testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.

A chaque date de clôture, en présence d'un indice de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession.

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

2.12.3 Dépréciation d'actifs financiers

La norme IAS 39 (cf. IAS 39-58 « Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers ») impose d'apprécier à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication existe, l'entité doit appliquer les dispositions de la norme IAS 39 relatives à chaque catégorie d'actifs financiers afin de déterminer le montant de toute perte de valeur.

2.13 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ; et
- actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

2.13.1 Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, d'autre part, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

2.13.2 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale et actualisés le cas échéant conformément à IAS 39. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amortis, une provision pour dépréciation des créances est comptabilisée en fonction de la probabilité de recouvrement de celle-ci.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures court. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement. Lorsque le client est engagé dans une procédure judiciaire (redressement, liquidation,...), sauf exceptions dûment justifiées, une provision est constituée et représente entre 75% et 100% de la valeur de la créance considérée. En dehors de ces procédures, une provision est constituée en fonction des perspectives de recouvrement dont le taux peut varier entre 25% et 100% du montant de la créance concernée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39.20 (transfert de la quasi-totalité des risques et avantages), sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés. Une dette financière est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

2.13.3 Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Le Groupe a classé dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de

développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

2.14 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont déterminés en appliquant à l'assiette concernée le taux d'impôt du pays auquel ces actifs d'impôts différés sont rattachés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- l'existence de différences taxables ou d'opportunités fiscales suffisantes
- de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe a comptabilisé ces deux cotisations en charges opérationnelles (« Impôts et taxes »).

2.15 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Selon que la relation de couverture est de flux de trésorerie ou de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en Autres éléments du résultat global. Le montant accumulé en OCI impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie
- en résultat dans le cas d'une couverture de juste valeur.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants lorsqu'ils se dénouent dans un horizon de moins d'un an après la date de clôture concernée. Dans le cas contraire, ils sont constatés en actifs ou passifs non courants. Le Groupe considère comme spéculatifs les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés

et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.

Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) et reconnue comme base raisonnable par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans sa position n°2011-13 relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- les OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » se satisfont d'emblée aux guatre critères d'éligibilité admis ;
- l'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'«équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères admis est impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont des placements très liquides répondant à la définition d'équivalents de trésorerie telle qu'énoncée par la norme IAS 7. Ces valeurs sont incluses au bilan consolidé dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.17 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuables aux acquisitions).

Les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les produits intermédiaires sont des composants dont le cycle de fabrication est achevé, destinés à être incorporés aux matériaux composites présentés ayant seuls la nature de produits finis dans les présents états financiers.

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette réalisable dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts et la dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Une dépréciation peut-être également comptabilisée si les stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux évènements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels évènements confirment les conditions existantes à la fin de l'exercice.

2.18 Avantages au personnel

2.18.1 Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en Charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

2.18.2 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Ces régimes concernent la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite.

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation estimée du personnel.

Le groupe fait appel à des actuaires pour évaluer ses engagements en France et en Suisse.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Les principales estimations et hypothèses sont :

- Taux d'actualisation de 1,80 (France) et de 1,50 (Suisse)
- Taux de revalorisation des salaires 2% (France), 1% (Suisse)
- Age de départ à la retraite 64 ans (France), 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes (Suisse)

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, au sein des « autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur dans le compte de résultat, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.18.3 Autres avantages à long terme

Ces régimes concernent la Suisse pour le versement de gratifications en fonction de l'atteinte de niveaux d'ancienneté (« jubilee gift »).

Les autres avantages à long terme sont supportés par le Groupe et sont déterminés par un actuaire indépendant.

2.19 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires: ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- les concours bancaires courants,
- le financement apporté par la société d'affacturage.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

2.20 Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Provision pour garantie

Au-delà de l'assurance pour responsabilité produits souscrite par le groupe, une provision pour garantie est comptabilisée pour faire face aux dépenses techniques et/ou commerciales résultant du remplacement partiel ou total de livraisons de matériaux composites aux clients ou de la prise en charge de coûts de mise en œuvre complémentaires ou correcteurs facturés par les clients au Groupe. Les dépenses effectivement comptabilisées des exercices antérieurs sont analysées par marché et extrapolées aux ventes de l'exercice clos. En fonction des délais de prise de connaissance par le Groupe des situations à l'origine de ces coûts, une provision est comptabilisée et actualisée à chaque clôture annuelle.

2.21 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires net consolidé comprend pour 94% du total les revenus hors taxes provenant de la vente de matériaux composites souples et pour le solde, du chiffre d'affaires réalisé avec des ventes diverses (déchets d'industrie, facturations de ports, machines de production fabriqués par sa filiale CI2M et produits semi-finis comme des micro-câbles de PET).

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, soit dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux. Lorsque les incoterms utilisés ne transfèrent pas les risques et avantages significatifs au client, la facturation est annulée et les matériaux concernés réintégrés en stocks.

Le chiffre d'affaires ne comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

2.22 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.23 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant

2.24 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.25 Information sectorielle

Le Groupe est au sens de la norme IFRS8 « mono-secteur » sur le secteur des « matériaux composites souples » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le PDG et les deux directeurs généraux délégués, principaux décideurs opérationnels du Groupe), cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.

Ni les zones géographiques, ni les domaines d'activité ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS 8.

2.26 Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, après annulation le cas échéant des actions autodétenues dans le cadre du contrat d'animation et des actions autodétenues, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de sociétés nouvellement consolidées;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice et des plans d'attribution gratuite d'actions. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

La société n'a émis aucun instrument dilutif ou non dilutif sur l'ensemble des périodes présentées. Le résultat de base par action est donc égal au résultat dilué par action.

Au 31 décembre 2013, le résultat par action de 0,44 euro a été déterminé en intégrant la division par cinquante du nominal de l'action effective depuis le 30 avril 2014.

Note 3 -	Párimàtra	de c	consolidation
1401E 2 -	rennene	ue c	เบเรียแนสแบบ

Sociétés	iétés Activités Siège		Ciàma	Pourcen	tage de c	Methode	
Societes			2014	2013	2012	d'intégration 2014	
Serge Ferrari Group	Holding		La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Société mère
Serge Ferrari Sas	Production distribution	et	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari North America	Distribution		Pompano beach (USA)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Asia Pacific	Distribution		Hong Kong (HK)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Japan	Distribution		Kamakura (Japon)	83%	83%	69%	Intégration globale
Ferrari Latino America	Sans activité		Santiago (Chili)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Brasil	Distribution		Sao Paulo (Brésil)	100%	100%	100%	Intégration globale
Precontraint Ferrari Sas	Production		La Tour-du-Pin (France)	(1)	100%	100%	Intégration globale
Ci2M Sas	Fabrication équipements		La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Ag	Production distribution	et	Eglisau (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale

Ferfil	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Tersuisse	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Texyloop Sas	Recyclage	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Vinyloop	Recyclage	Ferrara (Italie)	40%	40%	40%	Mise en équivalence

Les sociétés SIBAC, détenue à hauteur de 18 %, VR Développement, détenue à hauteur de 20 %, et 2FB2I détenue à hauteur de 5% sont exclues du périmètre de consolidation, en l'absence d'influence notable sur ces entités.

(1) Au 30 avril 2014 les sociétés Serge Ferrari SAS et Précontraint SAS ont fusionné.

Note 4 - Comparabilité des comptes

Il n'y a pas eu d'entrée ou sortie significative dans le périmètre de consolidation au cours des exercices 2013 et 2014 qui nécessiterait la communication d'informations comparatives.

Note 5 - Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition - En K€	31/12/2014	31/12/2013
Valeur nette en début de période	202	257
Impact des écarts de conversion	-1	-55
Valeur nette en fin de période	201	202

L'écart d'acquisition correspond à la société Serge Ferrari Japan acquise en 2008.

Les tests de valorisation effectués au 31 décembre 2013 et 2014, sur la base de cash-flows de trésorerie actualisés n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier cet actif. Les variations de valeur résultent exclusivement des impacts de change.

Le groupe Serge Ferrari comprend au 31 décembre 2014, une Unité Génératrice de Trésorerie unique, les activités des entités consolidées par intégration globale étant interdépendantes. La quasitotalité des matériaux commercialisés par le Groupe et par ses filiales est issue de ses usines françaises ou suisses.

Note 6 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2013
Frais de recherche & développement Concessions,	3 333	1 341			-13		4 661
brevets & droits similaires Immobilisations	38						38
incorporelles en cours Autres	991				-19	-971	2
immobilisations incorporelles	5 581	1 118	-212		-8		6 479
Total Immobilisations incorporelles	9 943	2 459	-212		-40	-971	11 179
Amt/Dép. frais de rech. & développ. Amt/Dép. conc,	-334			-486	8	-425	-1 237
brevets & dts similaires	-38						-38
Amt/Dép. autres immos incorp. Total Amt/dép.	-5 444			-907	8	1 144	-5 198
immobilisations incorporelles	-5 816	0	0	-1 392	16	719	-6 473
Total Valeur Nette	4 127	2 459	-212	-1 392	-23	-252	4 706

En milliers d'euros 3	31/12/2013	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2014
Frais de recherche & développement	4 661	1 287			19		5 967
Concessions, brevets & droits similaires	38						38
Immobilisations incorporelles en cours	2	958			2		961
Autres immobilisations incorporelles	6 479	234			28	1 080	7 819
Total Immobilisations incorporelles	11 179	2 480		0 0	48	1 080	14 786
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-1 237			-1 188	-5		-2 431
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-38						-38
Amt/Dép. autres immos incorp.	-5 198			-603	-14		-5 816
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	-6 473	0		0 -1 792	-19	0	-8 284
Total Valeur Nette	4 706	2 480		0 -1 792	29	1 080	6 501

Le montant des dépenses de recherche et développement activées au cours de l'exercice pour 1 287 milliers d'euros s'entend après déduction du crédit impôt recherche relatif à l'année 2014 pour un montant de 511 milliers d'euros.

Le reclassement de 1 080 milliers d'euros, en immobilisations incorporelles trouve son exacte contrepartie en note 7 immobilisations corporelles. Ce reclassement d'immobilisations corporelles en immobilisations incorporelles est sans impact sur la trésorerie et les capitaux propres du groupe.

Le montant des dépenses de R&D non activées, après déduction des amortissements pratiqués au titre des frais de recherche et développement capitalisés au titre des exercices antérieurs s'est élevé à 1 766 milliers d'euros pour 2014 et à 2 064 milliers d'euros pour 2013.

Les autres immobilisations incorporelles ainsi que les immobilisations incorporelles en cours portent essentiellement sur les solutions et systèmes informatiques utilisés par le groupe.

Note 7 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se déterminent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclass. et mises au rebut	31/12/2013
Terrains	1 693				-28		1 665
Constructions	34 603	249	-2		-296		34 554
Installations tech, matériel & outillage	101 446	1 801			-887	-259	102 101
Immobilisations corporelles en cours	2 461	206	-79		-83		2 506
Autres immobilisations corporelles	6 418	863			-9	1 230	8 502
Total Immobilisations corporelles	146 621	3 119	-81	0	-1 303	971	149 327
Amt/Dép. constructions	-22 388		1	-1 886	145	-286	-24 413
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-87 344			-4 269	776		-90 837
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-6 037		79	-171	79	-433	-6 484
Total Amt/dép.		_					
immobilisations corporelles	-115 769	0	80	-6 327	1 000	-719	-121 735
Total Valeur Nette	30 852	3 119	-1	-6 327	-303	252	27 592
En milliers d'euros	31/12	2/2013 Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclass. et mises au rebut	31/12/2014
Terrains		1 665	Cessions	de	des cours de change	et mises au rebut	1 700
Terrains Constructions			Cessions	de	des cours de change	et mises	
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage	riel & 10	1 665	Cessions	de	des cours de change	et mises au rebut	1 700
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage Immobilisations corporel cours	riel & 10	1 665 34 554 638		de	des cours de change 35 371	et mises au rebut	1 700 35 563
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage Immobilisations corporel cours Autres immobilis corporelles	riel & 10 les en sations	1 665 34 554 638 02 101 2 714		de	des cours de change 35 371 1 124	et mises au rebut 0 1 023	1 700 35 563 106 563
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage Immobilisations corporel cours Autres immobilis	riel & 10 les en sations	1 665 34 554 638 02 101 2 714 2 506 607		de	des cours de change 35 371 1 124 29	et mises au rebut 0 1 023	1 700 35 563 106 563 1 039
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage Immobilisations corporel cours Autres immobilis corporelles Total Immobilis	eriel & 10 les en eations ations	1 665 34 554 638 02 101 2 714 2 506 607 8 502 353	-399	de l'exercice	des cours de change 35 371 1 124 29 131	et mises au rebut 0 1 023 -2 103	1 700 35 563 106 563 1 039 8 986
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage Immobilisations corporel cours Autres immobilis corporelles Total Immobilis corporelles Amt/Dép. constructions Amt/Dép. install tech, m & outil.	eriel & 10 les en sations ations 14	1 665 34 554 638 02 101 2 714 2 506 607 8 502 353 49 328 4 312	-399	de l'exercice	des cours de change 35 371 1 124 29 131 1 689	et mises au rebut 0 1 023 -2 103	1 700 35 563 106 563 1 039 8 986 153 849
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage Immobilisations corporel cours Autres immobilis corporelles Total Immobilis corporelles Amt/Dép. constructions Amt/Dép. install tech, m & outil. Amt/Dép. immobilisations corp.	eriel & 10 les en sations ations 14 -2 atériel0	1 665 34 554 638 02 101 2 714 2 506 607 8 502 353 19 328 4 312	-399 -399	de l'exercice 0 -1 552	des cours de change 35 371 1 124 29 131 1 689 -219	et mises au rebut 0 1 023 -2 103	1 700 35 563 106 563 1 039 8 986 153 849 -26 184
Terrains Constructions Installations tech, maté outillage Immobilisations corporel cours Autres immobilis corporelles Total Immobilis corporelles Amt/Dép. constructions Amt/Dép. install tech, m & outil. Amt/Dép. immobilisations corp.	eriel & 10 les en sations ations 14 -2 atériel0 autres	1 665 34 554 638 92 101 2 714 2 506 607 8 502 353 19 328 4 312 24 413 90 837	-399 -399	de l'exercice 0 -1 552 -3 542	des cours de change 35 371 1 124 29 131 1 689 -219 -1 017	et mises au rebut 0 1 023 -2 103	1 700 35 563 106 563 1 039 8 986 153 849 -26 184 -94 999

Les investissements effectués au cours des exercices 2013 et 2014 ont été réalisés en quasi-totalité en Europe.

Note 8 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence concernent l'entreprise associée Vinyloop dont le capital est détenu à 40 % par le groupe Serge Ferrari au travers sa filiale Texyloop. Le solde du capital est détenu par le groupe Solvay.

Le Groupe a contribué à une recapitalisation de la société Vinyloop à hauteur de 0,8 M€ au cours de l'exercice 2014. Cette recapitalisation a été effectuée par incorporation d'une créance existante au 31 décembre 2013 sur Vinyloop figurant dans le poste « Autres actifs financiers » et plus spécifiquement en « Autres prêts et créances » (cf. détail en note 9 des notes annexes) du bilan du Groupe.

Au 31 décembre 2014, le Groupe s'est engagé à contribuer à une recapitalisation de la société Vinyloop à hauteur de 0,6 M€. Cette augmentation de capital sera également réalisée en 2015 par incorporation de créance.

Impacts sur la situation nette et l'état du résultat net consolidé

Vinyloop - En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Titres mis en équivalence	0	133
Résultat mis en équivalence	-1 070	-1 087

Données financières des entités associées

Les données présentées ci-dessous sont issues des comptes italiens en l'absence de retraitement IFRS significatif identifié sur cette participation.

Vinyloop - En milliers d'euros	31/12/2014 (est)	31/12/2013 (réel)
Produits activité ordinaire	3 942	3 597
Résultat net (est.)	-2 675	-2 613
Capitaux Propres (est.)	-681	-29
Total bilan	Non connu	14 722

Note 9 - Autres actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Actifs disponibles à la vente	456	456
Autres prêts et créances	2 401	2 433
Total autres actifs financiers	2 857	2 888

Les sociétés SIBAC (Tunisie), détenue à hauteur de 18 %, VR Développement (France), détenue à hauteur de 20%, et 2FB2I (France) détenue à hauteur de 5% sont exclues du périmètre de consolidation, en l'absence d'influence notable sur ces entités.

Les autres prêts et créances incluent des dépôts de garantie ou des prêts engagés avec des sociétés non consolidées (pour 1 465 milliers d'euros) et avec la société Vinyloop (pour 1 128 milliers d'euros).

Note 10 - Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classées parmi les éléments non courants.

Impôts différés (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	1 439	666
Pertes reportables	95	127
Elimination des résultats internes	381	301
Retraitement Crédit Impôt Recherche	292	232
Variation des justes de valeurs des couvertures de taux et de change	195	32
Provision non déductible	90	0
Autres éléments non déductibles temporairement	574	125
Total impôts différés actifs	3 065	1 483
Provisions non admises fiscalement	821	872
Total impôts différés passifs	821	872
Total impôts différés net	2 244	611

Note 11 – Stocks

		31/12/2014			31/12/2013	
En milliers d'euros	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Stocks MP, fournitures et aut. Appro	7 860	-27	7 834	8 303	-95	8 208
Stocks - en-cours de production	253	-41	212	355	-28	327
Stocks -pdts finis et intermédiaires	25 437	-2 719	22 718	26 570	-2 246	24 324
Stocks de marchandises	3 323	-222	3 101	2 873	-234	2 639
Total des stocks	36 873	-3 418	33 455	38 101	-2 603	35 498

Note 12 - Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients et avances versées	13 792	10 024
Créances cédées à la société d'affacturage Créances clients	17 079 30 872	15 961 25 985
Dép. clients et comptes rattachés Total créances clients	-2 155 28 716	-2 073 23 913

La société analyse ses créances clients au cas par cas et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement. L'ensemble des créances client a une échéance inférieure à un an.

Note 13 - Créances et dettes d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances d'impôt	2 207	1 471
Dettes d'impôt	290	169

Les créances d'impôt concernent principalement les acomptes versés ainsi que les Crédits d'impôt restant à imputer.

Note 14 - Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants - actif	4 180	2 593
Créances fiscales - hors IS	1 721	4 705
Créances sur personnel & org. sociaux	147	288
Fournisseurs débiteurs	279	643
Autres créances	828	53
Charges Constatées d'avance	883	729
Charges à répartir	0	20
Prêts, cautionnements, et autres créances, part < 1 an	13	134
Total autres actifs courants	8 051	9 165

L'ensemble des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

Les créances fiscales hors impôt sur les sociétés comprennent principalement des créances de taxes douanières et de TVA.

Les comptes courants actifs se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Sociétés tierces non consolidées	200	200
Sociétés mise en équivalence	77	0
Sociétés immobilières (Ferrimmo)	982	1 330
Ferrari Participations	2 882	937
Autres	49	126
Comptes courants - actif	4 180	2 593

Ces comptes-courants donnent lieu à comptabilisation de produits et de charges d'intérêts déterminés en application de conditions de marché.

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Note 15 - Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	84	67
Disponibilités (liquidité et comptes à terme)	45 094	7 926
Total trésorerie et équivalent de trésorerie	45 178	7 993

Les Disponibilités incluent au 31 décembre 2014 23,8 M€ placés sur des comptes à terme.

Note 16 - Capital social

Au 1er janvier 2014, le capital social de la société s'élevait à 3 469 K€ et était divisé en 173 469 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 20 € chacune. Le 30 avril 2014, L'assemblée générale des actionnaires a également procédé à la division du nominal ramené de 20 euros par action à 0,40 euro par action. Le nombre d'actions a par conséquent été porté de 173 469 à 8 673 450 actions.

Le 24 juin 2014, à l'issue des opérations de règlement livraison du processus d'introduction en bourse, il a été procédé à la création de 2 752 672 actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement global (clause d'extension comprise) et de 416 666 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à CM-CIC Investissement. Le produit de l'augmentation de capital, au prix de 12 euros l'action, s'est élevé à 38,0 millions euros.

Le 18 juillet 2014, la société a exercé l'option de surallocation attachée aux opérations d'augmentation de capital précitées et procédé à l'émission de 405 496 actions nouvelles au prix de 12 euros, portant le capital à 12 248 284 actions. Le produit de cette opération s'est élevé à 4,9 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, le Conseil d'administration a pris acte de l'émission de 50 975 actions nouvelles au prix de 9,60 euros l'action, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, après application d'une décote de 20% sur le prix de 12 euros permise par la Loi. Le produit de cette opération s'est élevé à 0,49 million d'euros. A l'issue de cette opération, le capital est constitué de 12 299 259 actions.

La société a conclu au cours de l'exercice un contrat d'animation du titre SergeFerrari Group doté de 0,5 M€. Le contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité. Les 25 689 actions autodétenues en application dudit contrat ont été annulées au 31 décembre 2014 pour 298 milliers d'euros.

Le résultat de cession des actions autodétenues est une perte de 21 milliers d'euros.

Le capital social de la société n'avait pas évolué au cours de l'exercice 2013.

Le groupe peut être amené en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émission actions nouvelles ou de rachat et annulation d'actions existantes.

La société n'a jamais attribué de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de quelque nature que ce soit (Stock-options, actions gratuites...). Il n'existe donc aucun instrument dilutif.

Note 17- Emprunts et dettes financières

Présentation de l'endettement net

31/12/2013 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	5 592	15 662	21 254	5 592	15 662	-
Concours bancaires courants	3 742		3 742	3 742	-	-
Factoring	10 700		10 700	10 700	-	-
Total Emprunts et dettes financières	20 034	15 662	35 696	20 034	15 662	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	-7 993		-7 993	-7 993	-	-
Endettement net	12 041	15 662	27 703	12 041	15 662	0

				ı	Échéances	
31/12/2014 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	6 430	8 127	14 557	6 430	8 127	0
Concours bancaires courants	76	0	76	76	0	0
Factoring	13 084	0	13 084	13 084	0	0
Total Emprunts et dettes financières	19 590	8 127	27 717	19 590	8 127	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	-45 178	0	-45 178	-45 178	0	0
Endettement net	-25 588	8 127	-17 461	-25 588	8 127	0

Le groupe finance son activité et ses investissements :

- par la conclusion de club deals avec ses banques relationnelles pour le financement de ses investissements. Quatre opérations de ce type ont été conclues en juillet 2009, mai et décembre 2011 et enfin septembre 2013. Ces financements sont conclus sur la base d'un taux variable de marché (EURIBOR) majoré d'un spread. Ces emprunts sont contractuellement soumis à une obligation de souscription d'un contrat de couverture de taux (swap taux fixe contre taux variable) pour un quantum de leur montant par l'utilisation de facilités de trésorerie court terme, confirmées ou non confirmées.
- par le recours à des financements des opérations de recherche et développement : une aide à l'innovation de 107 milliers d'euros (sur 5 ans dont 2 années de différé de remboursement) et un Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation pour 1 000 milliers d'euros (Sur 6 ans dont 9 trimestres de différé de remboursement) ont été mis en place auprès d'OSEO en 2013. Au 31 décembre 2014, les soldes étaient inchangés.
- par le recours au factoring sur les créances qu'elle détient sur ses clients français et internationaux.
- par le recours à des lignes de financements bilatérales avec les banques locales des filiales suisses pour le financement des CAPEX. A compter de 2012, les financements de ces investissements est assuré par SergeFerrari Group.

Factoring:

- Le groupe a recours pour la couverture de ses besoins de financements à court terme au factoring. Au 31 Décembre 2014, les principaux postes du bilan et du compte de résultat concernés par les opérations de factoring étaient les suivants :
- Créances clients (note 12) : 17 079 milliers d'euros au titre des créances cédées à la société d'affacturage.
- Emprunts et dettes financières (note 17) : 13 084 milliers d'euros au titre des financements avancés par le factor.
- Commissions de financement (note 28) 116 milliers d'euros
- Commissions d'affacturage (note 22) 65 milliers d'euros.

Note 18- Provisions pour retraite et engagements assimilés

Les provisions comptabilisées sont relatives aux :

- avantages postérieurs à l'emploi concernant des régimes à prestations définies en France (indemnité de départ en retraite) et en Suisse (« pension plan »),
- autres avantages à long terme en Suisse (« jubilee gifts »).

Elles sont déterminées par des travaux d'actuaires conduits en France et en Suisse.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en France sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013	
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à	64 ans	
Convention collective	Convention collective du textile		
Taux d'actualisation	1,80%	3,16%	
Table de mortalité	TH-TF 08-10	TH-TF 00-02	
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%	
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge		
Taux de charges sociales	48%	45%	

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Suisse sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013	
Age de départ à la retraite	Départ à 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes		
Taux d'actualisation	1,50%	2,30%	
Table de mortalité	BVG2010GT	BVG2010GT	
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,50%	
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge		

La référence de taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations d'entreprises du secteur industriel de « haute qualité » sur le marché Suisse.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour retraite et engagements assimilés :

	Indemnités de	Suiss		
En milliers d'euros retraite France	retraite France	Pension Plan	Jubilee	Total
31/12/2012	1 079	3 439	416	4 934
Coûts des services passés	80	-66	3	17
Coûts financiers	37	67	0	104
Ecarts actuariels	-175	-1 586	0	-1 761
Ecart de conversion	0	-62	-7	-69
31/12/2013	1 021	1 792	412	3 225
Coûts des services passés	115	-57	-36	22
Coûts financiers	52	41	0	93
Ecarts actuariels	1 290	1 864	0	3 154
Prestations payées	-134	0	0	-134
Ecart de conversion	0	56	0	56
31/12/2014	2 344	3 695	376	6 416

Les tableaux ci-dessous présentent la décomposition de la provision pour retraites en Suisse :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actuelle de l'obligation	28 514	26 324
Juste valeur des actifs du régime	24 820	24 532
Passif net comptabilisé	3 695	1 792

Réconciliation des actifs de régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite au titre des exercices présentés :

Variation de la valeur actuelle de l'engagement

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Obligations de prestations à l'ouverture	26 324	29 022
Coût financier	608	559
Coût des services rendus	736	771
Contribution des participants	498	538
Prestations versées	- 2 173	-2 531
Coût des services passés	-	-51
Coût d'administration	13	14
Pertes / Gains actuariels	1 958	-1 515
Ecarts de conversion	550	-482
Obligations de prestations à la clôture	28 514	26 324

Variation de la valeur des actifs du régime

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur actuelle à l'ouverture	24 532	25 582
Produit d'intérêt provenant des actifs de régime	567	491
Cotisations employeurs	807	802
Contribution des participants	498	538
Prestations versées	- 2 173	- 2 531
Rendement des actifs de régimes hors produits d'intérêts	74	71
Ecarts de conversion	516	- 421
Valeur actuelle à la clôture	24 820	24 532

La composition des actifs de régime au titre des exercices présentés est présentée ci-dessous :

Composition des actifs de régime par catégorie

En milliers d'euros	2014	2013
Trésorerie et équivalents trésorerie	277	456
Instruments des capitaux propres	2 396	2 379
Titres de créance	3 098	3 124
Immobilier	6 090	6 182
Autres	482	537
Autres actifs issus de contrat d'assurance	12 477	11 853
Total des actifs du régime	24 820	24 532

La nature des actifs sous-jacents qui constituent les autres actifs issus des contrats d'assurance exprime la valorisation des droits de la société Serge Ferrari AG dans les actifs gérés collectivement par la société Swiss Life: ils sont composés à hauteur de 12% par des biens immobiliers, 77% par des titres à taux fixes, 7% par des hypothèques et autres créances nominales et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

Pour les sociétés Serge Ferrari Tersuisse et Ferfil Multifils, les actifs de couverture sont composés pour environ 50% du total par des actifs immobiliers, pour 24% par des obligations, pour 19% par des actions et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

La sensibilité aux variations d'hypothèses actuarielles significatives est présentée ci-dessous :

Analyse de sensibilité

En milliers d'euros	2014	2013
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'actualisation de 0.50%	2 442	2 113
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'actualisation de 0,50%	- 2 090	- 1 842
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	- 245	- 178
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	279	174
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation de l'espérance de vie de 1 an	612	492
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution de l'espérance de vie de 1 an	- 575	- 505

La société n'attend pas de variation significative de ses flux de trésorerie sur les années à venir, les flux correspondant principalement aux primes versées aux compagnies d'assurance. Les primes versées annuellement sont de l'ordre de 1 MCHF et la prime prévisionnelle concernant l'exercice 2015 est estimée à 1 011 KCHF. En outre, la duration moyenne pondérée de l'obligation est estimée à 15,7 ans. Par ailleurs, il n'existe pas d'obligation de financement minimum.

Note 19 – Provisions pour risques et charges

			Reprise		
En milliers d'euros	31/12/2013	Augmentation ⁻	Utilisées	Non utilisées	31/12/2014
Provision courante	803	588	-225	0	1 166
Garantie	602	166	-116	0	652
Litiges salariaux et administratifs	201	100	-109	0	192
Litiges commerciaux	0	202	0	0	202
Titres mis en équivalence	0	120	0	0	120
Provision non courante	0	0	0	0	0

La quote-part de résultat des titres mis en équivalence est reclassée pour la part qui excède la valeur de ces titres, en provision pour risques et charges.

Note 20 – Autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants passifs	271	1 049
Dettes fiscales et sociales	7 780	8 696
Clients créditeurs	350	1 418
Autres dettes	817	133
Juste valeur des instruments financiers dérivés	654	180
Total Autres passifs courants	9 873	11 476

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Note 21 - Information relative aux zones géographiques

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2014	%	31/12/2013	%	
Matériaux composites souples	133 983	94%	131 275	94%	
Autres produits	8 341	6%	8 317	6%	
Chiffre d'affaires total	142 324	100%	139 592	100%	
En milliers d'euros	31/12/2014	%	31/12/2013	%	
Europe du Sud	48 616	36%	46 943	36%	
Wide Europe	51 350	38%	52 465	40%	
Reste du monde	34 017	26%	31 867	24%	
Chiffre d'affaires total Matériaux Composites Souples	133 983	100%	131 275	100%	
Pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé :					

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
France	32 768	32 542
Allemagne	16 059	18 256
Autres pays	85 156	80 477
Total CA Matériaux composites souples	133 983	131 275

Ventilation géographique des principaux actifs

Les actifs du groupe sont essentiellement localisés en France et en Suisse. Dans le cadre de ses implantations commerciales hors d'Europe, le groupe loue ses bureaux et installations.

Détails des actifs non courants par principales zones géographiques

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Total actifs non courants consolidés	38 336	37 003
France	20 120	19 146
Suisse	17 775	17 616
Autres pays	443	241

Note 22 – Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Sous-traitance diverses	456	415
Locations et charges locatives	5 322	5 297
Entretien et réparations	3 087	3 505
Primes assurances	875	818
Etudes, recherches, documentation et séminaires	614	782
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 648	6 438
Autres charges externes	287	522
Personnel extérieur à l'entreprise	870	613
Publicité, publications, relations publiques	3 180	3 654
Transports	6 343	5 779
Missions et réceptions	2 746	2 464
Frais postaux et télécommunications	581	646
Services bancaires	360	516
Total charges externes	32 371	31 449

Les Honoraires et Rémunérations d'intermédiaires intègrent les facturations émises au titre du coût des collaborateurs non-salariés dans les pays dans lesquels le Groupe ne dispose pas de structure juridique propre pour un montant de 1 342 et 1 188 milliers d'euros respectivement pour 2014 et 2013.

Comme indiqué dans la note 26, la société a reclassé au titre de l'année 2013 des dépenses études et recherches qui avaient concouru à la production d'actif corporel et incorporel pour un montant de 560 milliers d'euros.

Note 23 - Charges de personnel et rémunération des dirigeants

Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du personnel	28 036	27 342
Charges sociales	9 586	8 628
Autres charges de personnel	698	723
Participation des salariés	330	150
Total charges de personnel	38 649	36 842

Les charges de personnel concernent les effectifs en CDI et CDD.

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013, le produit résultant du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de l'exercice pour un montant de 482 milliers d'euros en 2014 contre 326 milliers d'euros en 2013.

*Conformément indiqué dans la note 26, la société a reclassé au titre de l'année 2013 des dépenses de personnel qui avaient concouru à la production d'actif corporel et incorporel pour un montant de 1 177 milliers d'euros.

Les effectifs sont répartis comme suit :

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
Commerciaux	122	107
Production / logistique	377	379
Fonctions Support	106	99
Sous-total	605	585
Intérim et autres (effectif fin de mois)	0	0
Total effectifs	605	585

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Ferrari Participations (prestations de services)	538	408
Mandats sociaux	127	120
Avantages en nature	6	5
Total Rémunération des dirigeants	671	533

Ferrari Participations (prestations de services)

Pour l'année 2013 et jusqu'au 30 avril 2014, le mandat de Président de la SAS SergeFerrari Group est assuré par la société Ferrari Participations (ayant elle-même nommé deux directeurs généraux – à savoir MM. Sébastien et Romain FERRARI), laquelle facture des prestations de services aux sociétés opérationnelles du Groupe.

A partir du 1^{er} mai 2014, la direction de SergeFerrari Group est assurée par Messieurs Sébastien FERRARI –Président Directeur Général, Romain FERRARI –Directeur Général Délégué, et Philippe BRUN –Directeur Général délégué.

Les montants indiqués ne concernent que les rémunérations supportées par le Groupe concernant les fonctions opérationnelles de MM. Sébastien FERRARI et Romain FERRARI en 2013 et pour 2014, de MM Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN (à compter du 1^{er} mai seulement).

Le montant total des refacturations supportées au titre de la convention de management fees qui s'est établi à 1 602 milliers d'euros en 2014 et 1 394 milliers d'euros en 2013, est pour sa part inclus dans le tableau de la note 32 « Transactions avec les parties liées ».

Mandats sociaux

Il s'agit de l'ensemble des rémunérations perçues au titre de mandats à l'intérieur du Groupe par MM. Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN

Avantages en nature

Il s'agit des avantages en nature relatifs à la mise à disposition des véhicules de fonction.

Note 24 – Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	-1 792	-1 105
Immobilisations corporelles	-5 449	-6 110
Dotations aux amortissements	-7 241	-7 214

Note 25 – Dotations aux dépréciations et provisions

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions. pour risques et charges	-469	-1 689
Dotations aux provisions créances	-2 483	-2 090
Dotations aux provisions stocks et en-cours	-2 775	-7
Reprises des provisions sur immobilisations corporelles	0	218
Reprises des provisions stocks en-cours et produits finis	2 375	117
Reprises des provisions sur créances	2 420	1 870
Reprises des provisions pour risques et charges	225	1 512
Dotation nette aux dépréciations et provisions	-707	-68

Note 26 - Autres produits et charges courants

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Subventions d'exploitation	228	99
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	2	-1
Autres	687	-234
Autres produits et charges courants	917	-136

En application de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2013-03 du 7 novembre 2013, la société a reclassé les dépenses concourant à la production d'actifs immobilisés corporels et incorporels, en déduction des charges par nature concernée.

En 2013, le montant de 1 737 milliers d'euros a ainsi été reclassé, 1 177 milliers d'euros en charges de personnel et 560 milliers d'euros en charges externes.

Note 27 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	-524	-1
Autres produits et charges opérationnels	-524	-1

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment :

- Les dépenses engagées pour la réalisation des augmentations de capital souscrites à l'occasion de l'introduction en bourse ont été comptabilisés comme suit :
- les frais directement attribuables aux opérations d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission ;
- les frais mixtes, relatifs aux augmentations de capital et à l'introduction en bourse sont imputés sur la prime d'émission proportionnellement au nombre d'actions nouvellement émises et pour le solde, rapportés au compte de résultat de la période. A ce titre, 314 milliers euros ont été comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » et 3 215 milliers d'euros (soit 2 144 milliers d'euros après impôt) imputés sur la prime d'émission dégagée à l'occasion des opérations d'augmentation de capital.

Note 28 – Résultat financier

	31/12/2014	31/12/2013
Coût de l'endettement financier net	-578	-830
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	60	47
Charges d'intérêts	-638	-877
Autres produits et charges financiers	-176	-888
Résultat de change	566	-418
- USD	703	-129
- CHF	-119	-81
- Autres	-18	-208
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-475	-112
- Change USD	-478	19
- Change CHF	0	0
- Taux	3	-131
Charges financières relatives aux avantages au personnel	-93	-107
Dividendes des entités non consolidées	45	21
Autres	-218	-272
Résultat financier	-754	-1 718

Pour information :

- Les commissions de financement factor se sont élevées à 116 milliers d'euros en 2014 contre 177 milliers d'euros en 2013 et sont incluses dans les charges d'intérêts
- Les commissions d'affacturage versées en 2014 et incluses dans les charges externes se sont élevées respectivement à 65 milliers d'euros contre 62 milliers d'euros au titre de 2013.

Note 29 - Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Impôt différé	104	-243
Impôt exigible	1 720	2 580
Total Impôts sur les bénéfices	1 824	2 337

La charge d'impôt théorique est déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34,43 % pour les exercices 2013 à 2014. Cette charge est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	4 362	3 817
Neutralisation :		
=> Quote-part du résultat des sociétés mise en équivalence	-1 070	-1 087
=> Charge d'impôt	1 824	2 337
Résultat avant impôts	7 256	7 241
Taux d'imposition théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	2 498	2 493
Rapprochement		
=> Effet des crédits d'impôts	-212	-73
=> Différentiel de taux France / Etranger	-148	-121
=> Complément impôt	-141	
=> Différences permanentes	-173	38
Charge réelle d'impôt	1 824	2 337
Taux effectif d'impôt	25,1%	32,3%

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises a été comptabilisée en impôts et taxes au sein du résultat opérationnel.

Le Groupe a comptabilisé pour 95 K€ d'actifs d'impôts relatifs à des pertes reportables et ne dispose d'aucun autre actif d'impôt significatif non constaté dans les comptes.

Note 30 – Impôts et Taxes

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Autres impôts et taxes	1 624	1 300
Impôts et taxes sur rémunérations	895	1 007
Total Impôts et taxes	2 518	2 307

Les impôts et taxes sur rémunérations intègrent, la formation continue, le versement 1% logement, la taxe apprentissage et la taxe handicapés perçues en France. Toutes les autres taxes figurent sur la ligne autres impôts et taxes.

Les montants comptabilisés au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se sont élevés à 709 milliers d'euros au titre de l'année 2014 et 714 milliers d'euros au titre de l'année 2013.

Note 31 – Informations sur les risques financiers

Risque de crédit

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est sollicitée à chaque ouverture de compte client.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le groupe n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les banques relationnelles du groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE

· Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, Le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

• Délai moyen en fonction des grandes zones géographiques

Les délais moyens de recouvrement des créances clients sont fonction des pratiques de marché et de financement de l'économie

- Europe : de 10 jours contre escompte (zone germanique) à plus de 120 jours (Italie)
- Amérique du Nord et Asie : entre 45 et 90 jours
- Amérique latine : entre 90 et 180 jours
 - Provisions pour dépréciation de créances :

Les créances clients font l'objet d'une analyse au cas par cas et une dépréciation est constatée lorsque le caractère recouvrable de la créance est menacé.

· Poids des principaux clients

En 2014, le premier client du groupe représentait 8,6% du chiffre d'affaires des matériaux composites et les 5 premiers 15,6% du total. Les clients distributeurs s'adressent quant à eux, à plusieurs dizaines, voire centaine de clients finaux dans les pays dans lesquels ils exercent leur activité.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires. Depuis plusieurs exercices, la politique du groupe est de

s'endetter à taux variable et de protéger une part significative de la dette contre une éventuelle hausse de taux. Les contrats de financements mis en œuvre avec les banques relationnelles de la société tête de groupe prévoient par ailleurs que 50% du nominal de l'emprunt contracté fasse l'objet d'une couverture de taux. Dans ce cadre, des contrats d'échange ferme de taux d'intérêts, des swaps, ont été conclus. Le groupe livre un taux variable et reçoit un taux fixe.

La structure du taux de l'endettement financier avant application des instruments dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	Taux	31/12/2014	31/12/2013
Total emprunts et dettes financières		27 717	35 696
Emprunts bancaires	Variable	10 108	14 206
	Fixe	4 449	7 048
Concours bancaires courants	Variable	76	3 742
Factoring	Variable	13 084	10 700
Emprunts et dettes financières à taux fixe		4 449	17 748
Emprunts et dettes financières à taux variable		23 268	17 948

L'exposition au risque de taux après prise en compte des instruments financiers dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros		31/12/2014	31/12/2013
Total taux fixe		4 449	17 748
Total taux variable		23 268	17 948
Swaps payeurs de taux fixes		5 956	8 156
Exposition au risque de taux après couverture	Taux fixe	10 406	25 904
	Taux variable	12 862	9 792

Les instruments dérivés couvrant une dette à taux variable sont classés dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et enregistrés à leur juste valeur. Au 31 décembre 2014, ces contrats portent sur une valeur notionnelle totale de 6,0 millions d'euros. Leur juste valeur est déterminée en utilisant les taux de marché du jour de clôture du bilan, tels que fournis par des établissements financiers, et elle représente le montant estimatif que le Groupe aurait payé ou reçu s'il avait été mis fin au contrat le jour de clôture du bilan. La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan un passif latent de 151 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat représente un produit de 3 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre un produit de 77 milliers d'euros en 2013.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le chiffre d'affaires consolidé est facturé essentiellement en EUR (81%), en USD (11%), en CHF (6%) et en JPY (1%). Les transactions internes sont essentiellement réalisées dans les mêmes devises.

Les couvertures de change mises en place sont des contrats de change à terme. Elles visent à assurer l'atteinte des cours budgets pour les transactions précitées.

Le Groupe Serge Ferrari classe ses contrats de couverture de change dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et il les porte au bilan à leur juste valeur.

Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat représente des charges de 478 milliers d'euros pour 2014 et 19 milliers d'euros pour 2013.

Au 31 décembre 2014, les couvertures existantes portaient sur l'USD (notionnel de 11,4 MUSD)

La juste valeur de ces instruments a été évaluée par les établissements bancaires à − 502 K€.

Les maturités des instruments de couverture sont généralement comprises entre 3 mois et 9 mois.

Répartition des dépenses en devises

Les dépenses sont majoritairement libellées en euros, à l'exception de certaines matières premières (libellées en USD) et des dépenses locales des filiales et bureaux réalisés en monnaie locale. Les dépenses locales réalisées par les sociétés suisses et libellées en CHF se sont élevées à 28 MCHF au cours de l'année 2014

Risque de liquidité

Le groupe ne présente pas de risque de liquidité : la trésorerie nette au 31 décembre 2014 s'élève à 17,5 millions d'euros. En outre, le Groupe dispose des moyens de financement suivants :

- lignes de crédit bilatérales pour 4 millions d'euros non tirées au 31 décembre 2014.
- contrat d'affacturage portant sur un montant maximum de 20 millions d'euros dont 13 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2014.

Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des ratios financiers

Les financements moyen terme du Groupe (en EUR et en CHF), comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle :

- Ratio de leverage (dette nette / ebitda avec un limite de 3 à respecter au 31 décembre 2014
- Ration de gearing : Dettes / Fonds propres avec un maximum de 1 à respecter au 31 décembre 2014.

Les agrégats servant au calcul des ratios ci-dessus sont clairement définis dans les contrats d'emprunts en référence aux comptes consolidés établis sur la base des comptes IFRS pour le test des covenants à compter du 31 décembre 2014.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt. Au 31 décembre 2014, le Groupe respecte les ratios fixés.

Note 32 - Transactions avec les parties liées

		31/12/2014		31/12/2013			
En milliers d'euros	lliers d'euros Ferrari Participations		Vinyloop	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Vinyloop	
Dettes opérationnelles Créances	256	6	22	310	246	53	
opérationnelles	33	4		15	12	-	
Comptes courants Achats de biens et	2 882	959	1 008 (1)	- 951	1 310	1 268	
services	1 932	2 965	181	1 393	2 912	240	
Ventes de biens et services	121	146		115	122	-	
Charges d'intérêts	14	0		10	-	-	
Produit d'intérêts	30	15		13	9	_	

(1) Autres actifs financiers (Note 9) 1 128 milliers d'euros – Provision pour risques (Note 19) 120 milliers d'euros

Les produits comptabilisés correspondent aux prestations liées à la convention de prestation de services par laquelle Serge Ferrari SAS assure des prestations de services administratifs (assistance en matière de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques) au profit d'autres entités du Groupe et de sociétés apparentées au Groupe.

Les charges correspondent :

- Avec Ferrari Participations: aux refacturations liées à la convention décrite en note 23 « Rémunérations des dirigeants »
- Avec les « Sociétés immobilières » : Il s'agit de loyers versés à des sociétés immobilières contrôlées directement et/ou indirectement par le même groupe familial Ferrari concernant les sites industriels implantés en France et en Suisse

Ces conventions sont conclues à des conditions de marché.

Note 33 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagements hors bilan (en milliers d'euros)	31/12/2014	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2013
Hypothèques sur emprunts en CHF converties au taux de clôture	2 412	1 079	1 333	0	3 462
Engagement sur locations simples	6 601	3 203	3 399	0	5 239

Les sociétés du groupe ont conclu par ailleurs des contrats de locations simples portant sur les bâtiments et les constructions qu'elles exploitent à des conditions courantes.

L'endettement de SergeFerrari Group est assorti de covenants respectés sur l'ensemble des exercices présentés.

Les loyers varient sur une base trisannuelle en fonction de l'indice du coût à la construction.

Engagements reçus

Au 31 décembre 2014, les cautions solidaires et personnelles données par la société Ferrari Participations portent sur les :

- Contrats de financement de septembre 2013 : 15 500 milliers d'euros
- Contrat de financement de décembre 2011 : 6 000 milliers d'euros
- Contrat de financement de mai 2011 : 5 000 milliers d'euros

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SergeFerrari Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés de votre société ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

 Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, notamment pour ce qui concerne les comptes clients et les comptes de stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

CABINET MARTINE CHABERT Martine CHABERT

MAZARD Pierre BELUZE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SergeFerrari Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'actif de votre société est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note « Titres de participation » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

CABINET MARTINE CHABERT Martine CHABERT

MAZARD Pierre BELUZE

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrats de licence d'exploitation de la marque « SERGE FERRARI »

Concédant : Société SergeFerrari Group

Licenciées : Société Serge FERRARI SAS, Société Serge FERRARI NORTH AMERICA, Société Serge FERRARI JAPAN, Société Serge FERRARI ASIA PACIFIC LTD, Société Serge FERRARI AG, Société Serge FERRARI TERSUISSE AG, Société Serge FERRARI BRASIL

Entrée en vigueur des conventions : 1er Janvier 2012

Durée: indéterminée

Taux de rémunération conventionnel : le taux de rémunération conventionnel, à compter du 1^{er} janvier 2014, est de 0,8 % du chiffre d'affaires annuel HT réalisé hors groupe FERRARI.

Montants comptabilisés en produits pour 2014

Serge FERRARI SAS	857.198 euros HT
Serge FERRARI NORTH AMERICA	
Serge FERRARI JAPAN	
Serge FERRARI ASIA PACIFIC LTD	17.600 euros HT
Serge FERRARI AG	
Serge FERRARI TERSUISSE AG	
Serge FERRARI BRASIL	6.784 euros HT
Total	1 108 728 auros HT

Dirigeants concernés :

Sébastien FERRARI : Président des Sociétés Serge FERRARI NORTH AMERICA, Serge FERRARI AG, Serge FERRARI Brasil – Director de la société Serge FERRARI JAPAN – Sole Director de la société Serge FERRARI ASIA PACIFIC LTD, – Président Directeur Général de la Société SergeFerrari Group - Directeur Général de la Société Serge FERRARI SAS.

Romain FERRARI : Vice-Président de Serge FERRARI TERSUISSE AG - Directeur Général des Sociétés SergeFerrari Group et Serge FERRARI SAS.

2. Convention de mise à disposition de locaux consentie par Serge FERRARI SAS

Loyers comptabilisés en charges pour l'exercice 2014 : 24.000 euros HT

<u>Dirigeants concernés:</u>

Sébastien FERRARI : Président Directeur Général de la Société SergeFerrari Group - Directeur Général de la Société Serge FERRARI SAS.

Romain FERRARI: Directeur Général des Sociétés SergeFerrari Group et Serge FERRARI SAS.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

CABINET MARTINE CHABERT Martine CHABERT

MAZARD Pierre BELUZE Associé

Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe, des limitations des pouvoirs du Directeur Général, des principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales ainsi que de la publication des informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

Le présent rapport a été communiqué au Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 mars 2015.

Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne

1. Les principes de gouvernance

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de MiddleNext en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2014. MiddleNext est une association représentative qui regroupe des valeurs moyennes et a publié, en décembre 2009, un code de gouvernance disponible sur le site www.middlenext.com.

Le Conseil d'Administration considère ce code de gouvernement d'entreprise comme adapté à l'actionnariat familial de l'entreprise : le groupe familial Ferrari détient 69,1 % du capital et des droits de vote de la société SergeFerrari Group.

La Société n'écarte aucune des recommandations, ni aucun élément figurant à la rubrique « Points de vigilance » du code Middlenext. En revanche, au jour d'établissement du présent document de référence, les recommandations R3 sur les indemnités de départ, R4 sur le régime des retraites supplémentaires, et R5 sur les stock-options et attribution gratuite d'actions, ne trouvent pas à s'appliquer en raison de l'inexistence à ce jour de ces programmes de rémunération dans la Société.

1.1 Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à 3 ans, renouvelable. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination aurait pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil compte 8 membres, dont 2 femmes et 4 administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code : Madame Karine GAUDIN, Messieurs Bertrand NEUSCHWANDER et Bertrand CHAMMAS et bpifrance. Un administrateur, Madame Victoire GOTTARDI, représente les actionnaires familiaux. Un administrateur, Monsieur Christophe GRAFFIN, représente la société bpifrance : le Conseil, au cours de sa réunion du 18 mars 2015, a proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2015, la nomination d'un nouvel administrateur, bpifrance.

La Direction Générale est composée de Monsieur Sébastien FERRARI, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 30 avril 2014, et de Messieurs Romain FERRARI (Directeur Général Délégué, en charge des projets industriels et de développement durable) et Philippe BRUN (Directeur Général Délégué en charge des finances, des achats et des systèmes d'informations). Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN sont également administrateurs de SergeFerrari Group. L'appartenance au Comité d'audit et au Comité stratégique est également précisée ci-après.

Nom	Fonction	Début du mandat	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité stratégique
Sébastien FERRARI	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017		Président
	Président – directeur général		CA 2017		
Karine GAUDIN	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017	Présidente	
Victoire GOTTARDI	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017	Membre	
Bertrand CHAMMAS	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017		Membre
Bertrand	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017		Membre
NEUSCHWANDER					
Romain FERRARI	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017		Membre
	Directeur Général Délégué		CA 2017		
Philippe BRUN	Administrateur	30 avril 2014	AGOA 2017		Membre
	Directeur Général Délégué		CA 2017		
Eric VERIN	Membre Comité stratégique	N/A	N/A		Membre
bpifrance, représentée par Christophe GRAFFIN	Administrateur	9 avril 2015	AGOA 2018		

Il est précisé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Indépendance des administrateurs

La recommandation R8 du code MiddleNext prévoit de tester 5 critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement :

	Sébastien FERRARI	Karine GAUDIN	Victoire GOTTARDI	Bertrand CHAMMAS	Bertrand NEUSCHWANDER	Romain FERRARI	Philippe BRUN	bpifrance
1- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
2- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3- ne pas être actionnaire de référence de la société	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
4- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
5- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conclusion du Conseil sur la qualification d'indépendance ou non des administrateurs : Quatre administrateurs sont qualifiés	Non		Non			Non	Non	
d'indépendants par le Conseil d'administration	Non indépendant	Indépendant	Non indépendant	Indépendant	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Sébastien FERRARI, né en 1959, de nationalité française,

Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France) Administrateur et Président-Directeur Général

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Sébastien FERRARI a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014, puis nommé en tant que Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Sébastien FERRARI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise

Sébastien FERRARI a rejoint l'entreprise familiale dès 1980, pour prendre en charge le développement du marketing et de l'international. Il a été membre du Conseil de Surveillance de Banque de Vizille (devenue CM-CIC Capital Finance, qui détient CM-CIC Investissement) de 2002 à 2011.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Romain FERRARI (frère) – Administrateur et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group Victoire GOTTARDI (fille) – Administrateur de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Président de Ferrari Participations

Président de Serge Ferrari North America

Sole Director de Serge Ferrari Asia Pacific

Director de KK Serge Ferrari Japon

Représentant de Ferrari Participations, Président de Serge Ferrari sas

Représentant de Ferrari Participations, Président de Texyloop

Président de FERRIMMO

Président de Immobilière Ferrari

Gérant de la SCEA Malherbe

Président de Ferfil Multifils en tant que représentant de Ferrari Participations

Président de Serge Ferrari Tersuisse

Président de Serge Ferrari AG

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

Karine GAUDIN, née en 1966, de nationalité française,

Adresse professionnelle : c/o Lamy Lexel 91 cours Lafayette 69455 Lyon Cedex 06 Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Madame Karine GAUDIN a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Madame Karine GAUDIN arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Madame Karine GAUDIN préside le comité d'audit du groupe.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise

Karine GAUDIN, après l'école de commerce Audencia et un DESS en Stratégie à Dauphine, rejoint EY pour des missions de commissariat aux comptes à Paris puis à Lyon. Elle y valide son diplôme d'Expertise Comptable en rédigeant son mémoire sur la structuration de la démarche commerciale dans les cabinets d'audit, dimension qu'elle développe chez EY au niveau local à Lyon puis en national. Elle rejoint ensuite Germain & Maureau, cabinet de conseil en Propriété Intellectuelle, en tant que Secrétaire Général, puis LAMY LEXEL Avocats Associés en tant que Directeur général salariée pour professionnaliser les métiers de l'interne : finance, RH, marketing, SI et accompagner les associés sur la stratégie. Depuis plusieurs années, Karine GAUDIN s'investit également dans les réseaux féminins pour aider à la mise en valeur des femmes.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Administrateur de THERMADOR GROUPE (Euronext Paris – Compartiment C - FR0000061111 THEP)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus Néant

Victoire GOTTARDI, née en 1985, de nationalité française,

Adresse professionnelle : c/o Victoire & Nous - 277 rue des Alloz - 74120 Megève Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Madame Victoire GOTTARDI a été nommée administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Madame Victoire GOTTARDI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Madame Victoire GOTTARDI est membre du comité d'audit du groupe.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise

Victoire GOTTARDI, titulaire d'un mastère ECE en marketing international, est dirigeante associée de la société « Victoire & Nous »

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Sébastien FERRARI (père) Administrateur et Président Directeur Général de SergeFerrari Group Romain FERRARI (oncle) Administrateur et Directeur Général Délégué de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Victoire & Nous (gérante)

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus Néant

Bertrand CHAMMAS, né en 1959, de nationalité française,

Adresse professionnelle : c/o GERFLOR, 50 cours de la République 69627 Villeurbanne Cédex Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Bertrand CHAMMAS a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Bertrand CHAMMAS arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Monsieur Bertrand CHAMMAS est membre du comité stratégique du groupe.

Biographie et expertise

Bertrand CHAMMAS est président-directeur général de Gerflor depuis 2003 après 12 années chez l'équipementier Valeo à des postes de direction opérationnelle (directeur commercial/marketing et industriel) puis de direction générale. Bertrand CHAMMAS a une double formation d'ingénieur (Arts et Métiers) et de management (ISA/HEC).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Président-directeur général de Gerflor Floorings

Président de Manfloor

Président de Midfloor

Président de Topfloor

Président de Floor'in

Président de Gerflor

Président de SPM International

Président-directeur général de Gerflor Mipolam

Président-directeur général de Gerflor Polska

Président-directeur général de BCIC

Président-directeur général de Gerflor USA

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Néant

Bertrand NEUSCHWANDER, née en 1962, de nationalité française

Adresse professionnelle : c/o SEB Chemin du Petit Bois I BP 172 - 69134 ECULLY Cedex France Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Monsieur Bertrand NEUSCHWANDER est membre du comité stratégique du groupe.

Biographie et expertise

Bertrand NEUSCHWANDER est Directeur Général Délégué du Groupe SEB depuis 2014. Ingénieur INA Paris-Grignon et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Bertrand NEUSCHWANDER a débuté sa carrière chez Arthur Andersen & Cie puis Apax Partners & Cie. Il a ensuite été Président-directeur général du Groupe Aubert, puis Directeur Général du Groupe Devanlay-Lacoste. En 2010, il rejoint le Groupe SEB en tant que Directeur Général Adjoint, en charge des activités du Groupe. En 2011, il prend la Présidence de la société Seb Alliance, structure d'investissement du Groupe SEB dans les start-up à fort contenu technologique.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Directeur Général Délégué de SEB SA – Euronext Paris Compartiment A - FR0000121709 Président de Seb Alliance SAS Administrateur de Orosdi Administrateur de Maharaja Co-gérant de la SCI Marco Paulo Investissement Co-gérant de la SCI Marco Paulo Immobilier

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Membre du Directoire de Devanlay SA Président de Comptoir de la bonneterie Administrateur de Montaigne Diffusion Administrateur de Tricotage de Saint-Louis

Romain FERRARI, né en 1960, de nationalité française,

Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France) Administrateur et Directeur Général Délégué

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Romain FERRARI a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Romain FERRARI arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise

Romain FERRARI est diplômé du brevet d'Officier Polyvalent de la Marine Marchande. De 1985 à 1990 il exerce le métier d'ingénieriste au sein d'une filiale de Technip avant de rejoindre l'entreprise familiale en 1990, pour prendre en charge la responsabilité des process et projets industriels et de développement durable.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group

Sébastien FERRARI (frère) – Administrateur et Président - Directeur Général de SergeFerrari Group Victoire GOTTARDI (nièce) – Administrateur de SergeFerrari Group

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Directeur Général de Ferrari Participations
Vice-Président de Serge Ferrari North America
Director de KK Serge Ferrari Japon
Directeur Général de Serge Ferrari sas
Président de CI2M
Directeur Général de Immobilière Ferrari
Administrateur de Ferfil Multifils
Administrateur de Serge Ferrari Tersuisse
Administrateur de Serge Ferrari AG

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus Néant

Philippe BRUN, né en 1960, de nationalité française,

Adresse professionnelle : ZI de la Tour-du Pin 38110 Saint Jean de Soudain (France) Administrateur et Directeur Général Délégué

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Philippe BRUN a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2014. Le mandat de Monsieur Philippe BRUN arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2017 pour statuer sur les comptes annuels de 2016.

Il est rappelé que pour la première période de 3 années, le renouvèlement des administrateurs interviendra par tiers tous les ans et par tirage au sort.

Biographie et expertise

Philippe BRUN a rejoint SergeFerrari Group en 2011 après avoir exercé des responsabilités de direction générale et financière de sociétés cotées (IMS International Metal Service – Membre du Directoire, BOIRON – Directeur Général Délégué Adjoint). Philippe BRUN est diplômé de l'EM Lyon et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF).

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Membre du Board of Directors de Serge Ferrari North America

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Membre du Directoire d'IMS International Metal Service

bpifrance, représentée par Christophe GRAFFIN, né en 1959, de nationalité française

Adresse professionnelle : 23, rue du vieux Collonges 69660 Collonges au Mont d'Or (France) Administrateur

Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat

Monsieur Christophe GRAFFIN a été nommé représentant permanent de bpifrance, administrateur, coopté par le Conseil d'Administration du 18 mars 2015. La cooptation de bpifrance a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 9 avril 2015. Le mandat de bpifrance arrive à expiration à l'Assemblée générale amenée à se tenir en 2018 pour statuer sur les comptes annuels de 2017.

Biographie et expertise

Christophe GRAFFIN a exercé de nombreuses responsabilités de direction générale ou opérationnelle chez Valeo, Entrelec, Pirelli Câbles et Systèmes et SONEPAR, tant en France qu'à l'international, et notamment en Asie. Christophe GRAFFIN dispose d'une expertise importante dans les transformations d'organisations (développement, croissance externe, re-engineering). Christophe GRAFFIN est diplômé de l'ENSAM et de l'ESSEC.

Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux de SergeFerrari Group Néant

Mandats et fonctions actuels Groupe et Hors Groupe

Président de Shartinst SAS

Mandats et fonctions Groupe et Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années et échus

Administrateur de Winterhalter + Fenner

Administrateur de Fabbri

Administrateur de Dineo

Administrateur de Dysbox

Administrateur de Electroplast

Administrateur de Sonepar Holding SA Directeur de SIS

1.2 Déclarations concernant les membres du Conseil d'administration et le Direction Générale

Absence de condamnation pour fraude, faillite, sanctions publiques au cours des 5 dernières années.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et de la Direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou règlementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services, à l'exception des conventions énoncées ci-après :

- La Société est liée à sa société-mère Ferrari Participations par un contrat de prestation de services entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 dont les conditions et modalités sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes
- La Société est liée aux sociétés Serge Ferrari sas, Serge Ferrari AG, Serge Ferrari Tersuisse, KK Serge Ferrari Japan, Serge Ferrari North America et Serge Ferrari Asia Pacific par un contrat de licence de la marque « Serge Ferrari » qui a pris effet au 1^{er} janvier 2012 et dont les conditions et modalités sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes
- La Société est liée à la société Serge Ferrari sas par une convention de gestion centralisée de trésorerie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 dont les conditions et modalités sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Ces conventions ont été soumises au dispositif de contrôle des conventions règlementées prévu par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conflit d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés

A la connaissance de la Société, et au jour d'établissement du présent rapport, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société de Madame Karine GAUDIN et de Messieurs Bertrand NEUSCHWANDER, Bertrand CHAMMAS et de bpifrance, administrateurs non membres du groupe familial Ferrari et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Messieurs Sébastien FERRARI et Romain FERRARI sont en outre respectivement Président et Directeur Général de la société Ferrari Participations, actionnaire détenant plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société. Monsieur Philippe BRUN est lié à la société Ferrari Participations, société-mère de la Société, par un contrat de travail.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêt, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent.

Restrictions concernant la cession des actions

A la connaissance de la société, et au jour d'établissement du présent rapport, les seuls engagements pris par des membres du Conseil d'administration concernant la cession ou la conservation de titres de la Société ont été souscrits à l'occasion de l'admission aux négociations en juin 2014 des titres de la Société. La société Ferrari Participations, Mesdames Victoire GOTTARDI et Mireille FERRARI, Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN avaient souscrit un engagement de conservation portant

- sur 100% des actions par eux détenues jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date du règlement-livraison intervenu le 24 juin 2014,
- sur 80% des actions par eux détenues jusqu'à l'expiration d'un délai de 270 jours suivant la date du règlement-livraison intervenu le 24 juin 2014

• sur 60% des actions par eux détenues jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours suivant la date du règlement-livraison intervenu le 24 juin 2014.

1.3. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Sébastien FERRARI, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 avril 2014 comme plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

Monsieur Sébastien FERRARI est assisté dans ses fonctions par Monsieur Romain FERRARI, Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2014, en charge des process, des projets industriels et de développement durable, et par Monsieur Philippe BRUN, Directeur Général Délégué depuis le 30 avril 2014, en charge des finances, des achats et des systèmes d'information.

En sa qualité de Président, Monsieur Sébastien FERRARI organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions du Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur adopté le 30 avril 2014, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 30 avril 2014 : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la Loi, les dirigeants sont investis des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Travaux du Conseil d'Administration au titre de l'année 2014 et depuis le début de l'année 2015.

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois avec un taux de participation de 85.7%.

Au cours cette première année de fonctionnement, le Conseil d'Administration s'est notamment saisi du process d'admission aux négociations du titre SergeFerrari Group sur le marché Euronext Paris avec, notamment, la publication du Document de base le 20 mai 2014, la publication de la note d'opération le 3 juin 2014, puis de la fixation du prix retenu pour le règlement-livraison des actions émises.

Le Conseil d'Administration a revu les comptes intermédiaires au 30 juin 2014. Lors de chacune des réunions du Conseil, un point a été fait sur la marche des affaires du groupe. L'organisation commerciale et marketing, et le renforcement des équipes de développement, qui sous-tendent la réalisation des objectifs de croissance du groupe, ont fait l'objet d'une revue régulière.

Au cours de l'année 2014, le Conseil n'a pas eu l'occasion de procéder à l'évaluation de son propre fonctionnement, en raison de sa mise en place récente. La première évaluation est intervenue lors de sa séance du 18 mars 2015 au cours de laquelle le présent rapport a été présenté et approuvé. Le Conseil a notamment débattu de la diversification de sa composition, et de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société.

Composition, fonctionnement et activités des Comités du Conseil d'Administration

Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué le 30 avril 2014, à l'occasion de la première réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit se réunit de deux à quatre fois par an, sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration pour traiter des procédures d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières périodiques. En 2014, le Comité s'est réuni une fois avec un taux de présence de 100%.

Le Comité d'audit comprend deux membres, dont un au moins est réputé indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise et présente des compétences particulières en matière, comptable, financière et de communication dans une entreprise cotée. Le Conseil d'Administration désigne le Président, lequel conduit les travaux du comité.

Au jour d'établissement du présent rapport, le Comité d'audit comprend deux membres, Mesdames Karine Gaudin (Président et membre indépendant) et Victoire GOTTARDI.

Le Comité d'Audit entend, es qualité de directeur financier, le Directeur Général Délégué en charge des finances et des systèmes d'information et la Responsable des comptes Groupe. Les membres du Comité d'audit reçoivent les conclusions des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires et annuels. Pour l'exercice de sa mission, il a accès à toutes les informations, documents et peut auditionner tout responsable de la Société. Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Du fait de sa constitution récente, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois : une première réunion en septembre 2014 pour examiner les comptes semestriels au 30 juin 2014, le projet de communiqué de presse semestriel et prendre connaissance de la synthèse des travaux des commissaires aux comptes, et une seconde réunion le 17 mars 2015 pour l'examen des comptes annuels 2014.

Comité stratégique

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer aux dirigeants et actionnaires ses avis et recommandations sur :

- l'examen des axes stratégiques du Groupe, les informations sur les tendances des marchés, l'évaluation de la recherche, la revue de la concurrence et les perspectives moyen et long terme qui en découlent ; la validation du projet d'entreprise à dix ans, et
- l'étude des projets de développement du Groupe, notamment en matière de croissance externe et, en particulier, sur les opérations d'acquisition ou de cession de filiales et de participations ou d'autres actifs, d'investissement et d'endettement, pour un montant unitaire supérieur à 10 millions d'euros, et
- l'examen des aspects patrimoniaux et actionnariaux du Groupe

Le Comité Stratégique se réunit à l'initiative de son Président ou, en cas d'empêchement, du Président de SergeFerrari Group sur un ordre du jour fixé par l'auteur de la convocation. Il se réunit cinq fois par an. La convocation peut se faire par tous moyens, y compris verbalement. Le Président du Comité pourra, à titre exceptionnel et en fonction des thèmes abordés, autoriser un ou plusieurs membres du Comité à participer à une réunion par téléphone ou visioconférence. Il ne peut valablement se réunir que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou réputés présents. Les avis et recommandations du Comité seront adoptés à la majorité simple des membres du Comité présents.

Le Comité stratégique s'est réuni à cinq reprises en 2014.

2. Rémunérations et Avantages

2.1. Définition et transparence de la rémunération

La Société se conforme aux recommandations du code Middlenext pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux dirigeants de SergeFerrari Group perçoivent une indemnité de mandat social. Ils ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur fonction d'administrateur.

Les principes et règles arrêtées par le Conseil d'Administration qui déterminent les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont les suivants :

- rémunération fixe mensuelle liquidée sur 12 mois
- rémunération variable annuelle, fixée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle et pondérée par le taux d'atteinte effectif d'objectifs chiffrés de performance fondés sur le chiffre d'affaires, la marge d'ebitda sur le chiffre d'affaires et le rapport du besoin en fonds de roulement opérationnel sur le chiffre d'affaires. Ces indicateurs de performance sont exprimés, pour l'exercice considéré, par rapport à la moyenne des mêmes indicateurs au cours des deux exercices précédents. La rémunération variable annuelle peut varier entre 0% et 50% de la rémunération fixe annuelle en fonction de la performance effectivement constatée.
- Mise à disposition d'un véhicule de fonction

Les objectifs individuels chiffrés ne sont pas publiés pour des questions de confidentialité. La définition de la rémunération des mandataires sociaux a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration du 18 mars 2015, conformément à la recommandation R2 du code de gouvernement d'entreprise. A cette occasion, le Conseil d'Administration a également apprécié l'opportunité, le cas échéant, du cumul du contrat de travail et du mandat social des administrateurs mandataires sociaux, en application de la recommandation R1 du même code de gouvernement d'entreprise.

L'Assemblée générale du 30 avril 2014 a fixé à 60 000 euros le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués aux administrateurs non dirigeants mandataires sociaux : les jetons de présence sont exclusivement proportionnels à la participation effective aux réunions du Conseil d'Administration ou de ses comités.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la Société à ses mandataires sociaux.

2.2. Montants des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

Le montant global brut des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux et membre du Conseil d'administration est détaillé selon les recommandations et tableaux prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014.

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et	Exercice	Exercice
actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	2014	2013
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	299 461 €	297 446 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées		6
au cours de l'exercice	€ €	€ €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions attribuées gratuitement	€	€
Total	299 461 €	297 446 €
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué	200 101 0	207 110 0
Rémunérations dues au titre de l'exercice	234 502 €	234 935 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées		
au cours de l'exercice	€	€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	€	€
Valorisation des actions attribuées gratuitement	€	€
Total	234 502 €	234 935 €
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué		
(8 mois 1er avril au 31 décembre 2014, non mandataire social en 2013) Rémunérations dues au titre de l'exercice	137 278 €	NA
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	137 270 €	INA
au cours de l'exercice	€	NA
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	€	NA
Valorisation des actions attribuées gratuitement	€	NA
Total	137 278 €	NA
Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque	Exercice	Exercice
dirigeant mandataire social	2014	2013
Sébastien FERRARI, Président-Directeur Général		
Rémunération fixe (prestation refacturée par Ferrari Participations)	238 129 €	235 642 €
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	59 567 €	60 000 €
Rémunération variable annuelle	€	€ €
Rémunération variation pluriannuelle Rémunération exceptionnelle	€ €	€
Jetons de présence	€	€
Avantages en nature	1 765 €	1 804 €
Total	299 461 €	297 446 €
Romain FERRARI, Directeur Général Délégué		
Rémunération fixe (prestation refacturée par Ferrari Participations)	172 008 €	172 008 €
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	59 567 €	60 000 €
Rémunération variable annuelle	€	€
Rémunération variable pluriannuelle	€	€
Rémunération exceptionnelle Jetons de présence	€ €	€ €
Avantages en nature	2 927 €	2 927 €
Total	234 502 €	234 935 €
Philippe BRUN, Directeur Général Délégué		
(12 mois pour 2014, 8 mois pour 2013 du 1er avril au 31 décembre)		
Rémunération fixe (prestation refacturée par Ferrari Participations)	128 000 €	NA
Rémunération fixe (indemnités de mandats sociaux)	8 000 €	NA
Rémunération variable annuelle	€	NA NA
Rémunération variable pluriannuelle	€ €	NA NA
Rémunération exceptionnelle Jetons de présence	€	NA NA
Avantages en nature	1 278 €	NA NA
Total	137 278 €	NA
	=. •	

Il n'existe pas, au titre des années 2013 et 2014, de différence entre montants dus et montants versés.

Tableau 3 - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2014	Exercice 2013
Karine GAUDIN	2014	2010
Jetons de présence	7 000 €	€
Autres rémunérations	€	€
Victoire GOTTARDI	· ·	•
Jetons de présence	9 000 €	€
Autres rémunérations	€	€
Bertrand NEUSCHWANDER	Č	C
Jetons de présence	17 000 €	€
Autres rémunérations	€	€
Bertrand CHAMMAS	C	C
	20 000 €	€
Jetons de présence	20 000 €	€
Autres rémunérations	€	€
Bpifrance	N I A	NIA
Jetons de présence	NA	NA
Autres rémunérations	NA	NA

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 ont été versés fin décembre 2014.

Il n'existe pas au jour d'établissement du présent document de plan d'options de souscription ou d'achats d'actions, ni de plans d'actions de performance. Les tableaux 4 à 10 prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014 ne sont donc pas reproduits.

Tableau 11 – Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Sébastien FERRARI Président Directeur Général	Non	Non	Non	Non
Début de mandat : 30 avril 20° Fin de mandat : AGOA 2017	14			
Romain FERRARI Directeur Général Délégué	Non	Non	Non	Non
Début de mandat : 30 avril 20° Fin de mandat : AGOA 2017	14			
Philippe BRUN Directeur Général Délégué	Oui	Non	Non	Non
D/I / I I OO 1100				

Début de mandat : 30 avril 2014 Fin de mandat : AGOA 2017

La Société n'a pas provisionné de sommes dues aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

3. Rapport du Président sur les procédures de gestion des risques et le contrôle interne

3.1. Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de moyens, de procédures de dispositifs, et d'actions appropriées à l'organisation et à l'activité de la Société et de ses filiales, permettant de conférer une assurance raisonnable du traitement des principaux risques.

Il s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale, par l'utilisation efficiente de ses ressources et moyens,
- la conformité des actes industriels et commerciaux avec les règles internes à la Société et avec les lois et règlements
- la protection du patrimoine immatériel de la Société
- la qualité et la disponibilité des informations permettant le pilotage de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes et des erreurs.

Il contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

3.2. Environnement de contrôle interne

Le Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Il est informé soit directement, soit par l'intermédiaire de ses Comités, de tout évènement significatif dans la conduite des affaires de la Société. Chacune réunion du Conseil donne l'opportunité au Président de présenter les évènements significatifs survenus depuis la précédente réunion du Conseil, ainsi que sur l'activité de la société.

La Direction Générale et le COMEX Groupe

La Direction générale met en œuvre le contrôle interne, dans le cadre d'un COMEX en charge de la bonne exécution de la stratégie et des politiques du Groupe qui se réunit chaque mois. Outre Messieurs Sébastien FERRARI, Romain FERRARI et Philippe BRUN, le Comité exécutif du

Groupe comprend:

- Monsieur Niklaus ZEMP, directeur industriel groupe, 46 ans de nationalité suisse. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Lausanne, Niklaus ZEMP a rejoint en 1991 la société Viscosuisse (groupe Rhône Poulenc devenu Rhodia), intégrée au groupe Serge Ferrari en deux étapes en 2000 et 2006;
- Monsieur Carlos SAIZ, directeur de l'innovation du groupe, 60 ans, de nationalité française.
 Ingénieur électronicien, il a rejoint le groupe en 1994 après avoir exercé des responsabilités au sein de sociétés utilisatrices de matériaux composites souples;
- Monsieur Hervé GARCIA, directeur des ressources humaines groupe, 46 ans, de nationalité française. Diplôme d'un DESS de ressources humaines, il a rejoint le groupe après avoir exercé des responsabilités au sein d'un groupe de services aux collectivités.
- Monsieur Marc BEAUFILS, directeur général international, 53 ans de nationalité française.
 Diplômé de HEC, Marc BEAUFILS a exercé des responsabilités commerciales et de développement chez Sperian, International Paper et Kloeckner. Il a rejoint le groupe en 2013.

Les membres du COMEX ont la responsabilité de Directions Métiers et sont garants d'une gestion efficace des risques associés aux domaines qui dépendent de leur responsabilité. Une première cartographie des risques a été réalisée à l'automne 2014, suite à l'interview d'un certain nombre de

responsables opérationnels. Ce projet a fait l'objet d'un examen par le COMEX et les principes risques ont été identifiés et partagés (cf. chapitre sur les principaux facteurs de risques).

La structure opérationnelle de l'Entreprise

La Société a adopté au 1^{er} janvier 2012 une organisation et une répartition de ses activités commerciales par zone d'activité, auxquelles sont rattachés les effectifs commerciaux et de marketing local :

- Southern Europe (SEUR): cette zone englobe la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal et représentait en 2013 36% du chiffre d'affaires du groupe.
- Wide Europe (WEUR) inclut tous les pays d'Europe + Russie + Turquie à l'exception des pays inclus dans la zone SEUR; cette zone représentait en 2013, 40% des ventes consolidées
- Rest of the World (ROW) englobe tous les autres pays sur lesquels le groupe est actif. Cette zone représentait en 2013 24% du chiffre d'affaires consolidé.

Les actions locales, en matière commerciales ou industrielles sont soutenues

- par une organisation transversale dans les domaines de la supply-chain, des achats, de la recherche et développement, de la règlementation produits, de la stratégie marketing et de développement
- par des fonctions supports centralisées dans les domaines des ressources humaines, des systèmes d'information, de la finance

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention des risques de la Société est définie par la Direction Générale en liaison avec ses courtiers et assureurs. Des polices Groupe s'appliquent à la quasi-totalité des unités, et notamment pour les risques directs (incendie, vol,...) pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris la responsabilité civile des mandataires sociaux) et transports de marchandises. En cas de besoin, la couverture d'assurance Master ou centrale, est complétée par la mise en œuvre de polices locales.

3.3. Procédures de contrôle interne mises en œuvre dans l'entreprise

Système de management de la Qualité

Sous l'autorité de Romain FERRARI, la Société a mis en œuvre un Système de Management de la Qualité (SMQ) dont les objectifs sont :

- la réactivité utile, sans tomber dans l'agitation stérile ;
- l'offre de produits et services originaux toujours orientés vers des finalités existantes ou volontairement créées et ce notamment afin de faire face aux risques industriels et produits ;
- les relations privilégiées professionnelles et responsables avec nos clients, prescripteurs, fournisseurs et parties prenantes, permettant notamment de limiter le risque lié aux réseaux de commercialisation :
- la maîtrise interactive des exigences professionnelles, réglementaires et normatives, pour chaque application, dans le cadre du développement international sur des marchés aussi différents que porteurs de synergies, permettant de réduire les risques juridiques liés à l'activité.

Les composants documentaires du SMQ, accessibles sur un répertoire partagé, à l'attention des salariés des sites industriels français, sont :

- le manuel de management de la qualité ;
- un organigramme fonctionnel;
- un ensemble de fiches processus qui décrivent les principaux processus, leurs interactions et les éléments organisationnels qui y sont liés ;
- un ensemble de procédures auxquelles peuvent être associés des instructions et modes opératoires;

- des enregistrements et relevés de mesures résultant de l'application des documents opérationnels,
- Des objectifs définis pour revue par la direction.

La mise en œuvre du Système de Management de la qualité est réalisée dans le cadre défini par la norme ISO 9001 (version 2008)

Plan Sécurité

La Société a mis en œuvre un plan Sécurité, disponible sur le réseau interne de l'entreprise, lequel reprend l'ensemble des procédures, instructions et formulaires auxquels se référer en cas de besoin, pour des actions préventives ou curatives.

Ce plan de sécurité est régulièrement testé quant à sa capacité à répondre de façon adéquate aux risques supportés par les activités de l'entreprise.

Manuel environnement

Sous l'autorité de Romain FERRARI, un Manuel environnement a été établi, qui illustre et décrit les caractéristiques du système de management de l'environnement de la société Serge Ferrari pour les sites industriels français.

Ce document illustre l'engagement de la société à satisfaire continuellement aux exigences de la norme internationale ISO 14001 et traduit ainsi sa volonté de respecter l'environnement en mettant en place un système organisationnel afin d'atteindre des objectifs quantifiés, datés et continuellement améliorés.

Le Manuel environnement traite en particulier de la politique environnementale, de sa planification, de sa mise en œuvre et de son fonctionnement, des contrôles associés et de sa revue par la Direction Générale. Le Manuel environnement est élaboré et mis en œuvre dans le cadre des références normatives ISO 14001 (Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation) et ISO 14004 (Systèmes de management environnemental - Lignes directrices générales concernant les principes, les systèmes et les techniques de mise en œuvre).

3.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les services administratifs et financiers ainsi que les services IT sont placés sous la responsabilité de Philippe BRUN, Directeur Général Délégué responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information financière.

La direction financière définit et met en œuvre la stratégie financière, et assure le développement des outils de pilotage et de contrôle des activités opérationnelles (reportings, consolidation, budgets,...).

Les équipes consolidation et controlling assurent l'établissement et la diffusion des indicateurs mensuels consolidés de performance et des états financiers Groupe trimestriels. Ces services ont également la responsabilité de la gestion du process budgétaire et de l'établissement des prévisions périodiques. Ils assurent la mise à jour et la diffusion des procédures comptables et financières et maintiennent le plan de compte Groupe dans tous les outils comptables et de reporting. Le groupe produit son information financière consolidée à partir de SAP-BFC. Des éléments de reporting extrafinanciers, relatifs aux activités industrielles notamment, sont établis par les services opérationnels et diffusés aux membres du COMEX.

La Société a recours à des spécialistes externes sur certains domaines de compétences pour lesquels elle ne dispose pas de personnel (fiscalité,).

Les systèmes d'information sont pilotés au sein du Groupe lorsqu'ils ont trait au cœur de la stratégie de l'entreprise. Les fonctions ou services associés pour lesquels le Groupe ne dispose pas de compétence en interne sont infogérés auprès de prestataires externes.

Elaboration et contrôle des états financiers

SergeFerrari Group a mis en œuvre un référentiel unique et commun en matière d'enregistrement comptable et de suivi de la performance financière. Il repose sur :

- la maintenance d'un plan comptable Groupe
- la diffusion d'un calendrier et d'instructions de clôture
- le déploiement d'un ERP commun.

Les filiales sont accompagnées par les services centraux dans l'établissement de leurs reportings ou états financiers périodiques. Une revue de leurs états financiers permet de questionner, puis de valider la qualité des états financiers reportés. Certaines filiales sont d'une taille trop modeste pour disposer d'équipe comptable ou de reporting propre : dans ce cas, le groupe a recours à des prestataires locaux qui assurent, pour le compte de la filiale locale, l'ensemble des obligations déclaratives et de reporting.

Le groupe dispose, pour son pilotage opérationnel mensuel des indicateurs suivants :

- reporting des ventes et des marges par zone géographique ;
- état du besoin en fonds de roulement opérationnel :
- états (hebdomadaires) des dépassements d'échéances clients ;
- états (hebdomadaires) des stocks ;
- état de la trésorerie nette ;
- · suivi des effectifs ;
- indices et index d'achat de matières premières ;
- compte de résultat opérationnel.

L'établissement des états financiers trimestriels consolidés s'accompagne de travaux périodiques :

- revue des créances, de leurs perspectives de recouvrement, de leur besoin de provisionnement;
- revue des indicateurs d'activité industrielle et analyse des variances sur coûts standard;
- revue des programmes de recherche et développement, de la poursuite de leur mise en œuvre, ou en cas d'abandon, de leur passage au compte de résultat ;
- confirmation (mensuelle) des soldes et flux intragroupes ;
- inventaires physiques périodiques ou annuels portant sur les stocks de matières premières, d'encours et de produits finis.

Le Groupe a désigné des commissaires aux comptes ou des contrôleurs externes dans ses filiales qui permettent de couvrir la quasi-totalité des revenus, résultats et actifs et passifs du groupe. Pour les filiales non couvertes par le scope d'audit, des revues limitées externes peuvent venir compléter les travaux de revue des états financiers réalisés en interne. Le Groupe organise avec ses commissaires aux comptes (en France, pour le consolidé et les sociétés françaises) et avec ses réviseurs indépendants (en Suisse, pour les comptes statutaires de ses trois filiales industrielles) des réunions de planning et de closing d'intervention. Les auditeurs communiquent alors au Comité d'audit et à la Direction générale les conclusions de leurs travaux et les pistes d'amélioration pour les clôtures ultérieures.

Systèmes d'information

Depuis sa mise en œuvre en mars 2008 sur son site français de La tour du Pin, le Groupe a souhaité poursuivre le déploiement de son progiciel métier intégré (SAP). C'est ainsi qu'en mars 2012, le site d'Eglisau (Suisse) a également basculé sur le progiciel Groupe, le dernier site industriel d'Emmenbrucke (Suisse) devant rejoindre les autres composantes industrielles du Groupe en deux étapes : décembre 2014 pour le module FI (comptabilité et finance) et mars 2015 (pour les modules industrie et logistique).

Un système d'information unifié permet à la Société de disposer d'indicateurs de mesure de performance partagés et cohérents, d'acquérir une maîtrise supérieure des risques opérationnels et de favoriser l'atteinte du plan de développement du Groupe.

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société SergeFerrari Group

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SergeFerrari Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

SERGEFERRARI GROUP > RAPPORT ANNUEL 2014

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière soustendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la

documentation existante.

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la

documentation existante,

déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au

traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le

cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du

Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et

au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du

Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de

commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres

informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 31 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

CABINET MARTINE CHABERT Martine CHABERT

MAZARD Pierre BELUZE

81

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)	2010	2011	2012	2013	2014	
1. Capital en fin d'exercice						_
a. Capital social	3 469 380	3 469 380	3 469 380	3 469 380	4 919 704	
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	173 469	173 469	173 469	173 469	12 299 259	(1)
c. Nombre d'actions à dividende prioritaire						
(sans droit de vote) existantes						
d Nombre maximal d'actions futures à créer						
d1 par conversion d'obligations						
d2 par exercice de droits de souscription						
2. Opérations et résultats de l'exercice						
a. Chiffre d'affaires hors taxe	1 810 729	1 987 733	849 877	853 511	1 108 728	
b. Résultat avant impôt, participation des						
salariés, dotations et reprises aux						
amortissements et aux provisions	2 165 492	-50 820	8 506 342	538 523	3 198 213	
c. Impôts sur les bénéfices	190 234	464 261	128 933	-178 456	937 397	
d. Participation des salariés due au titre de						
l'exercice e. Résultat après impôt, participation des						
salariés et dotations aux amortissements et						
aux provisions	1 888 653	312 210	8 741 396	-865 472	3 321 962	
f. Résultat distribué	1 578 568				1 475 911	
3. Résultats par action						
 a. Résultat après impôt, participation des 						
salariés, mais avant dotations aux	10 ==		10 =0			
amortissements et aux provisions	13,57	2,38	49,78	2,06	0,34	
b. Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et						
aux provisions	10,89	1,80	50,39	-4,99	0,27	
c. Dividende attribué à chaque action	9,10				0,12	(2)
c. Dividende attribue a chaque action	3,10				0,12	(2)
4. Personnel						
a. Effectif moyen en équivalent temps plein						
des salariés employés pendant l'exercice	4,0	5,0				
b. Montant de la masse salariale de	4 000 004	4 400 400			0.4.000	
l'exercice	1 008 804	1 103 108			24 000	
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice						
(Sécurité sociale, œuvres sociales,)	474 231	408 469			7 236	
(Ocourite addiale, wavies addiales,)	777 201	700 T00			1 200	

⁽¹⁾ Dividende du nominal ramené de 20 euros à 0,40 euro par action le 30 avril 2014

⁽²⁾ Selon résolution présentée à l'Assemblée Générale du 29 avril 2015



Vertubleu ! Ce rapport n'est pas un exercice

Nous sommes industriels depuis 1974. Nous fabriquons et distribuons des matériaux composites souples servant à de nombreuses applications : architecture tendue, protection solaire, structures légères modulaires, mobilier indoor et outdoor...

Notre histoire a débuté par une innovation technologique majeure : la création du Précontraint ; qui rend la membrane composite plus résistante et plus durable par l'application d'une tension lors de la phase d'enduction (tension bi-axiale durant tout le cycle de fabrication). L'intérêt du Précontraint réside dans une équation simple : améliorer le rapport poids/performance : faire mieux avec moins. C'est ce rapport poids/performance qui confère à nos matériaux composites les qualités de résistance, de légèreté, de stabilité et de durabilité qui ont convaincu les architectes de prescrire nos produits pour couvrir et habiller les infrastructures du monde entier

Mais si notre histoire et nos convictions s'inscrivent dans une démarche d'innovation frugale, il n'en reste pas moins que nous sommes des industriels :

- nous consommons des matières premières non renouvelables,
- · nos usines consomment et rejettent,
- nos composants relèvent de la chimie de synthèse,
- nos matériaux sont enduits de PVC,
- · les déchets sont un sujet,
- nous ne sommes pas à l'abri d'un risque d'accident,
- nos opérateurs évoluent dans un environnement de travail parfois difficile.

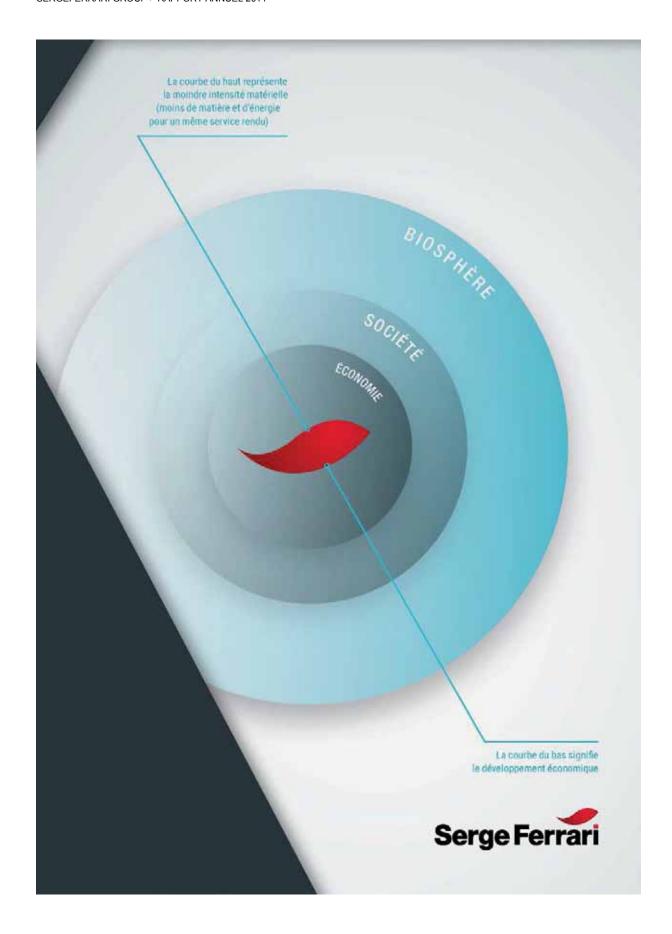
C'est pourquoi il nous a semblé important de dresser la liste des principaux impacts que nous générons et les initiatives que nous pronons pour les limiter en allant plus loin pour nous inscrire dans une démarche d'économie circulaire. C'est le sens de la création de notre propre filière de recyclage à Ferrara en Italie. Vous trouverez dans ce rapport.

- des informations et chiffres clés permettant de mieux connaître notre activité;
- des indicateurs relatifs à notre performance sociale, environnementale et sociétale.

Ce rapport n'est pas un exercica. C'est l'expression d'une démarche de progrès mesuré par des données disponibles, compréhensibles, vérifiables et comparables.

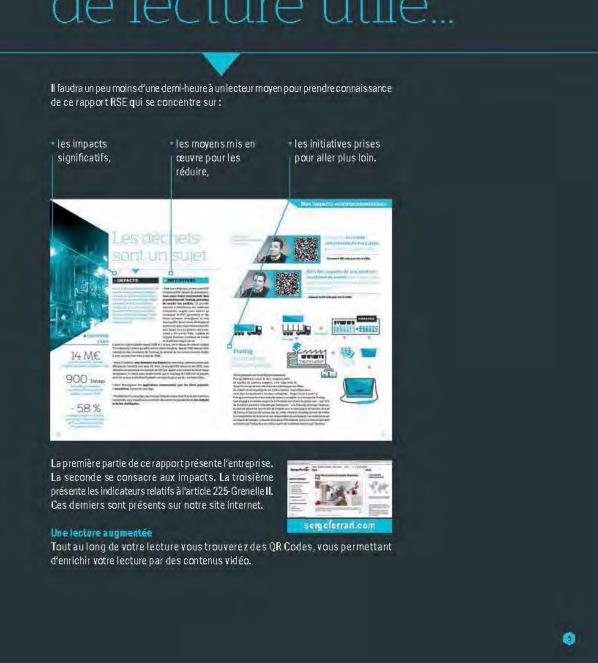
Dans ce rapport, nous avons donné la parole à des parties prenantes qui nous ont accompagnés lors de projets importants. Les régards et les échanges que nous entretenons avec ces experts accompagnent et guident notre démarche.

Romain Ferrari | Directeur Général Déléqué

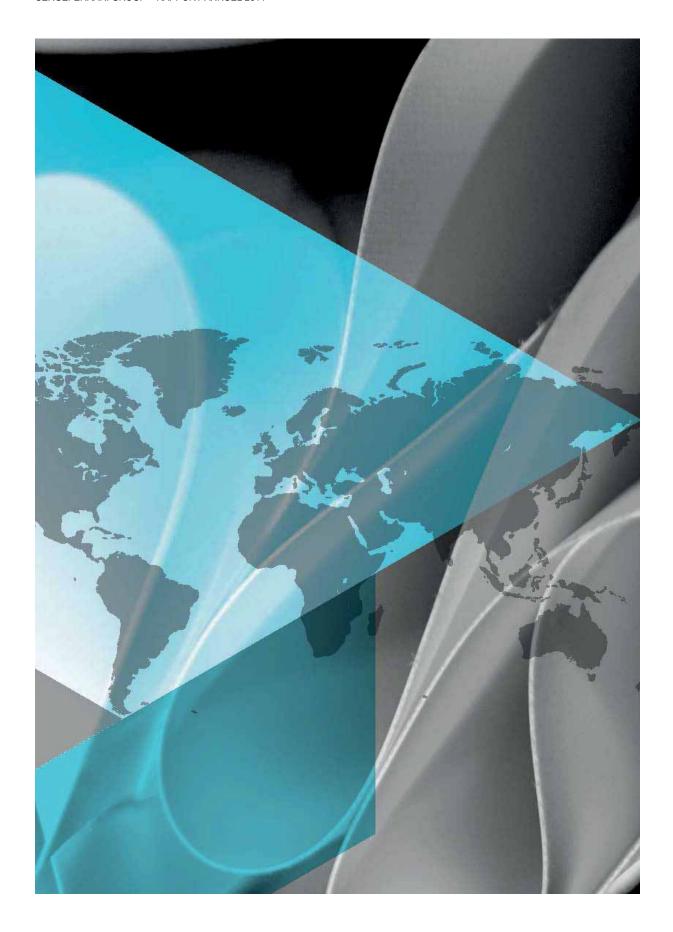












Nos activités, nos produits

Depuis 1973, Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites souples innovants livrés sous forme de bobines. D'une application unique, l'entreprise a fait évoluer son offre qui se répartit désormais dans trois secteurs :

→ les matériaux composites innovants pour l'architecture

Toitures tendues composites Précontraint[®], protection solaire et façades micro-climatiques solutions acoustiques écrais d'étanchéité de sous-couverture

→ les matériaux composites de spécialités pour les professionnels

Structures légères modulaires pour l'industrie, protection de l'environnement bin-énergies et sécurité communication visuelle

→ les toiles composites «Consumers»

Mobilier indoor et outdoor, yachting, protection solaire.

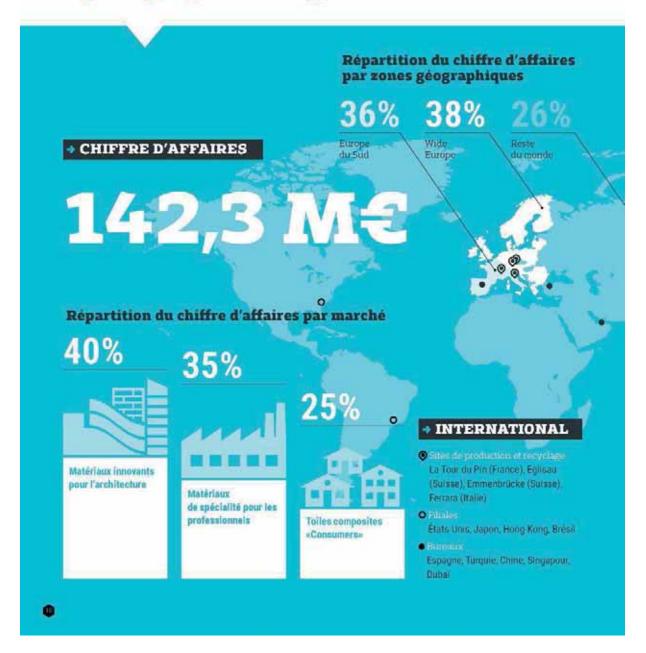
Les qualités de durabilité, de résistance, de légèreté et de recyclabilité des matériaux permettent d'inscrire l'offre Serge Ferrari dans une démarche de construction durable :

- · moindre densité matérielle
- économie d'énergie.
- stratégie fonctionnelle
- · économie circulaire.

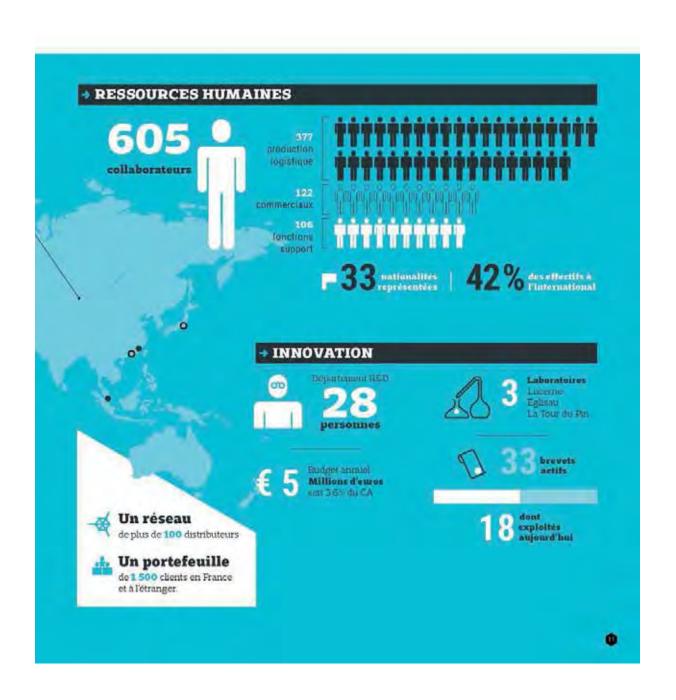




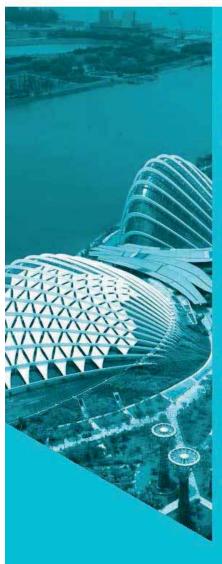
Chiffres clés 2014



Qui sommes-nous?



Notre modèle



→ Une technologie de production industrielle novatrice

En 1973, Serge Ferrari invente le Précontraint, un matériau breveté qui combine légéreté résistance et durabilité et offre un rapport poids/performances qui satisfait les démandes des ouvrages les plus exigeants.

Grâce à cette avance technologique, le groupe pour suit son expansion sur de nombreux marchés, notamment à l'international.

→ Alléger les systèmes constructifs

L'utilisation des matériaux composites Précontraint permet de réduire l'intensité matérielle des ouvrages et d'augmenter l'intensité fonctionnelle des ressources. Ces matériaux sont :

- Intrinséquement économes en matières premières;
- légers, extrêmement résistants e d'une longévité exemplaire.
- rapides à mettre en œuvre (préfabrication avant déploiement);
- aisément modulables, démontables e réutilisables;
- 100% recyclables via le procédé Texyloop

→ Diminuer la consommation d'énergie

Les membranes composites Précontraint contribuent à l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments grâce à l'obtention de facteurs solaires performants. Ils participent efficacement à la réduction de l'utilisation de la climatisation.

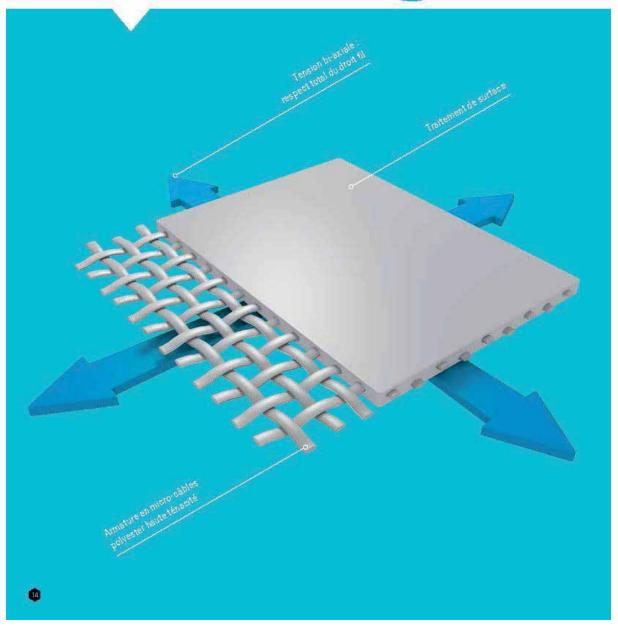
→ Améliorer le confort visuel et acoustique

Les materiaux composites Precontraint procurent, grace aleurs differentes contextures et ajourations, le juste apport en lumière naturelle ou artificielle, sans sacrifier au confort des usagers. Leurs performances d'absorption acoustique intrinsèques sont élevées et permettent d'éviter d'avoir recours à un matériau absorbant volumineux.

Qui sommes-nous?



Notre technologie



Qui sommes-nous?

→ Technologie Précontraint : le principe de fabrication

La technologie Précontraint consiste à assurer une enduction sous tension bi-axiale (dans le sens de chaîne et de la trame) tout au long du cycle de l'abrication. L'armature souple en micro-câbles PET haute ténacité est enduite de plusieurs couches de polymères toujours sous tension bi-axiale : il en résulte un double avantage d'élimination des déformations sous charge et d'absence de nécessité d'ajustement périodique de la tension du matériau après son montage final.

→ Durabilité mécanique et esthétique

Grâce à la tension opérée, l'armature est plus plate. **Elle est mieux protégée par une** forte épaisseur d'enduction homogène en crête des fils.

A l'inverse, les supports produits à partir de technologies industrielles classiques présentent un fort embuvage et sont donc moins protégés par l'enduction, ce qui entraîne une détérioration plus rapide.

Matériau composite Précontraint 240 microns de protection (Type I) > Meilleure protection contre les UV et l'usure



+ Stabilité dimensionnelle

La mise sous tension des membranes pendant tout le processus d'enduction leur confère également une très grande résistance à l'étirement sur le long terme. Les matériaux Précontraint offrent une résistance à l'allongement pratiquement négligeable dans le sens de la trame comparé à des matériaux classiques.

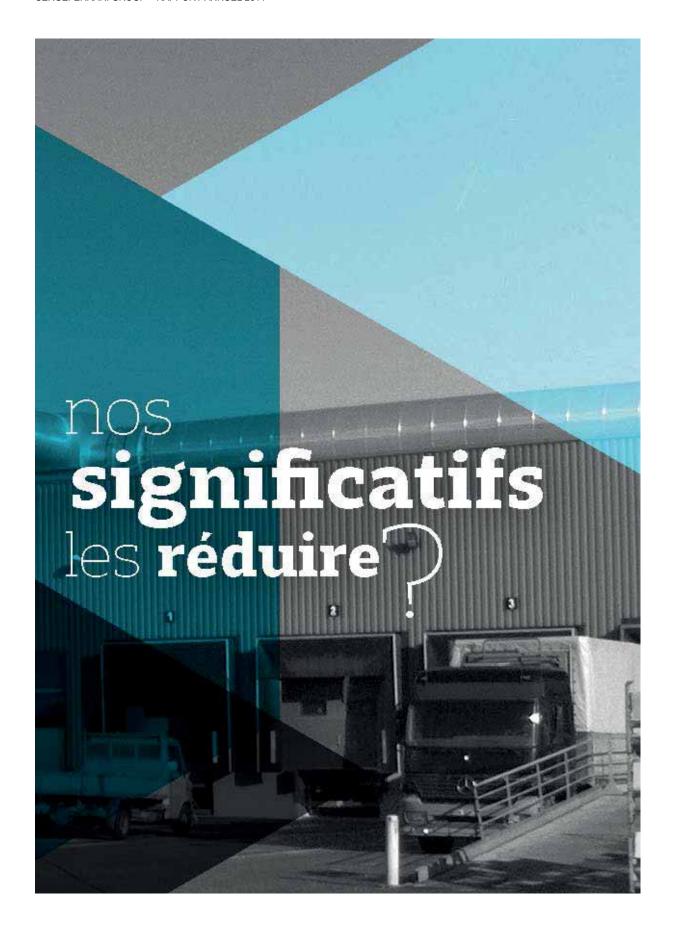






15





Nos composants relèvent de la chimie de synthèse

IMPACTS

Au cours de nos process de l'abrication, nous utilisons de nombreuses matières premières issues de la chimie de synthèse: PET et résines PVC, mals sussi solvants, silicones, vernis, plastifiants. C'est pourquoi nous nous attachons à mesurer et réduirs l'empreints environnementale et sanitaire de nos produits.

• INITIATIVES

- En réalisant des Analyses de Cycle de Vie (ACV, méthode d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie) sur nos produits. À ce jour, 86 familles d'articles, soit 65% des références, sont concernées. Ces ACV, normées ISO 14040-44, sont effectuées par des consultants spécialisés indépendants (EVEA Conseil).
- En créant l'outil Eco-Identity qui score, pour un produit donné, 5 indicateurs environnementaux et sanitaires. Cet outil permet d'évaluer notre niveau d'anticipation par rapport à des exigences réglementaires potentielles futures, en montrant si notre offre produit est conforme à la législation (R) ou supérieure à ce que demande la législation (R+1; R+2; R+3). Cet outil, qui concerne aujourd'hui 95 % de nos produits, sera généralisé à l'ensemble de nos gammes en 2015.
- En mettant en place des FDES (Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires) et un EPD (Environmental Product Declaration) pour plusieurs gammes de produits.

EXEMPLE DE PROFIL ECO IDENTITY :

STAMSKIN ZEN

- PRÉCAUTION SANITAIRE : R+3 : taux de phtalates inférieur à 0.1 %
- QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : R+2 : classement A+ pour l'étiquetage sanitaire
- ▼ EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE : R+2 : ACV spécifiques
- ▼ ECONOMIE CIRCULAIRE : R+2 : recyclage effectif par Texyloop
- CONTENUS RENOUVELABLES: It : pas de composant biosourcé



- Le profil Eco identity établit la performance sanitaire et environnementale d'un produit. Le riveau R représente le respect de la réglementation. L'établissement de ce profil permet d'orienter les efforts d'amélioration en fonction de l'usage effectif du produit.
- En intégrant des mesures de précaution dès la conception de nos produits : nous avons par exemple récemment mis au point plusieurs produits sans phtalate (additif couramment utilisé dans les matières plastiques pour les rendre souples et flexibles) : Batyline (référence «Non FR») et Stamskin (références «Zen» et «Top»).
- En nous intéressant à des composants biosourcés issus de la biomasse (fibres de chanvre, plastifiants à partir de colza...). Nous avons déposé plusieurs brevets dans ce domaine et mis au point des produits éco-conçus, tel le DECOLIT BB 251 Biosourcé, composé de plastifiants exclusivement biosourcés. Les volumes fabriqués sont, certes, encore symboliques (100 000 m² en 2014), mais ils sont en croissance et nous permettent de tester sur le terraln des alternatives intéressantes.



Nos impacts environnementaux

L'impact environnemental, un champ d'action de l'écologie industrielle, **selon Suren Erkman**

La réduction de l'impact environnemental des produits et services qui composent en partie le système industriel dans lequel nous vivons constitue un des nombreux leviers d'action en matière d'écologie industrielle. L'écologie industrielle, qui combine une approche analytique et une approche opérationnelle, vise à réorganiser le système industriel actuel pour le rendre viable et compatible avec la Biosphère. Or cette compatibilité implique la mise en place de rééquilibrages qui amènent à repenser en amont les processus de production des biens et des services dont l'usage normal entraîne un rejet (déchets organiques ou emballages pour la nourriture, solvants, etc.). Pour y parvenir, le système industriel actuel, avide d'énergies fossiles, doit littéralement se mettre à la diète. Il doit s'appuyer sur de nouvelles sources d'énergies dont la collaboration inter-entreprises à grande échelle. « Serge Ferrari s'inscrit déjà dans cette dynamique, en allant à la

rencontre de ses fournisseurs et de ses clients », souligne Suren Erkman. « Les nouveaux modèles d'affaires que le groupe a instaurés avec Freitag ou Lafuma, la systématisation des ACV et des analyses de flux de matières sur la gamme de ses produits, puis leur déploiement chez ses clients, la collaboration initiée avec Solvay pour le recyclage du PVC, sont autant d'initiatives qui expriment une capacité à co-créer, à innover et à élaborer de vraies stratégies industrielles à 5 ou 10 ans. Une entreprise comme Serge Ferrari est bien plus en avance dans la mise en œuvre de l'économie circulaire que bon nombre de déclarations d'intentionet d'élaborations théoriques.»

> Suren Erkman est professeur d'écologie industrielle à l'Université de Lausanne en Suisse



100 000

nombre de m² produits contenant des matières agro-sourcées

65%

le pourcentage de nos produits ayant fait l'objet d'une ACV



Nos usines consomment et rejettent



IMPACTS

Comme toutes les usines, nos 3 sites de production consomment des ressources (eau, air...) et rejettent des polluants (effluents, COV — composants organiques volatils...).
C'est pourquoi:

→ CHIFFRES-CLÉS

100%

sites industriels certifiés ISO 14001 et ISO 50001 d'ici à 2015

2 M€

notre investissement 2014
dans la prévention des risques
et la réduction de notre empreinte
environnementale
dont 1 ME pour Texyloop

→ INITIATIVES

- Nous visons à étendre la certification ISO 14001 (Système de management environnemental) à 100% de nos sites industriels en 2015 (en 2014, 53% de nos sites étaient certifiés) et à mettre en place un système de management de l'Énergie ISO 50001 en France.
- Nous cherchons à diminuer notre consommation d'eau, d'énergie (GWh) et de matières premières (PET, résines et autres polymères, etc.) ainsi que nos émissions de CO₂, de COV, et nos déchets.
- En 2014, nous avons consacré plus de 2 M€ à des investissements dédiés à la prévention des risques et à la réduction de notre empreinte environnementale.
- L'utilisation importante des olvants lors de l'étape devemissage est susceptible de générer des émissions importantes de composés organiques volatils (COV). Depuis 2000, nous avons mis en place un plan de prévention et d'anticipation permettant de limiter au maximum les pannes de notre système d'abattement des COV.
- En 2014, nous avons mis en place un plan visant à préserver la biodiversité entourant notre site de production à La Tour du Pin.









Les déchets sont un sujet

IMPACTS

Les AGV nous ont appris que 80% des impacts de nos produits se situaient en amons de la filière, lors des étapes d'extraction et de production des matières premières. De plus, les matériaux composites que nous mettons sur le marché n'étaient pas recyclables. Incinérés ou mis en décharge, leur fin de vie s'avérait problèmatique pour l'environnement.

INITIATIVES

· Bien que n'étant pas soumis à une REP (responsabilité élargie du producteur), nous avons investi massivement dans un procédé breveté, Texyloop, permettant de recycler nos produits. Ce procédé consiste à transformer des matériaux composites usagés pour obtenir un compound de PVC (granulats) et des fibres polyester homogènes de très haute qualité. Nous l'avons développé en association avec un partenaire industriel, avec lequel nous co-pilotons une usine, située à Ferrara en Italie, capable de recycler plusieurs centaines de tonnes de matériaux usagés par an.

L'usine est opérationnelle depuis 2008 et, à ce jour, notre réseau de collecte compte 113 industriels / clients qui adhèrent à la charte Texyloop. Depuis 1998, date de notre implication dans la création de Texyloop, le montant de nos investissements dédiés à cette activité s'est élevé à plus de 10 M€.

- Grâce à Texyloop, nous diminuons nos impacts par oversetting, opération encore plus efficace que l'insetting (voir page 24). Ainsi, en recyclant 900 t/an (en 2014), nous réduisons les impacts de nos activités de 20% (CO₂, t Equiv.). Un calcul assez simple montre que le recyclage de 5 000 t/an de produits en fin de vie nous permettrait d'anéantir ces impacts par un jeu de « sommes nulles ».
- Nous développons des applications commerciales pour les fibres polyester « secondaires » issues du recyclage.
- Parallèlement au recyclage, qui n'est que l'aboutissement final de la vie des matériaux composites, nous travaillons en amont afin de soutenir les possibilités de leur réemploi et de leur réutilisation.

14 M€

montant investi dans l'activité Texyloop par Serge Ferrati depuis 1998

900 tonnes

de matériaux composites recyclés via Texyloop en 2014 (+24% par capport à 2013)

- 58 %

économie réalisée vie Texyloop en terme de consommation d'eau sur l'ensemble du cycle de vie d'un natériau composite



Nos impacts environnementaux

Romain Ferrari, Directeur General Déléque Serge Ferrari





Quelle est la réalité industrielle du recyclage par Texyloop aujourd'hui?

» Scannez le QR code pour voir la vidéo





80% des impacts de vos produits se situent en amont: ne serait-ce pas plutôt à cette filière amont de prendre des mesures?

Scannez le QR code pour voir la vidéo









Freitag® le reemploi au cœur du produit

Afin depérenniser son circuit d'approvisionnement,
Freitag®, fabricant suisse de sacs conçus à partir
de bàches de camions usagées, s'est rapproché de
Serge Ferrari qui de son côté cherchait à développer sa filière
de collecte et de recyclage. Une collaboration s'est ainsi instaurée
entre les deux entreprises : Serge Ferrari a ouvert à Freitag son réseau de
clients transformateurs européen. En contrepartie, Freitag s'est engagé à
soumettre au prix de 450€/tonne ses chutes de production − soit 50 % de la matière
première collectée par l'entreprise − à la filière de recyclage Texyloop.
En plus de dynamiser les circuits de collecte pour le recyclage et de recycler plus de
50 tonnes de bàches de camion par an, cette initiative conjointe permet de limiter
la consommation de ressources non renouvelables en prolongeant leur durée de vie par
une boucle deréemploi. La boucle est en passe d'être bouclée grâce à la commercialisation

prochaine par Freitag de sacs créés à partir de matériaux recyclés par Texyloop.







La réduction des impacts par *oversetting*

Les activités industrielles consomment des ressources et génèrent des pollutions. Pour réduire ces impacts, plusieurs stratégies sont possibles.

La plus immédiate relève de l'insetting : il s'agit de réduire les consommations, de remplacer les procédés polluants par d'autres plus efficients, de renoncer autant que possible aux sources de matières et d'énergies non recyclables ou non renouvelables.

Une autre voie s'ouvre aux industriels transformateurs tels que Serge Ferrari : l'oversetting. Pour en mesurer l'enjeu, rappelons que les impacts globaux d'une filière industrielle classique se situent le plus souvent en amont de la transformation, c'est-à-dire principalement lors des étapes d'extraction et de production des matières premières.

Ainsi, un industriel transformateur aurait beau réduire ses impacts à néant, il n'aurait in fine réduit les impacts totaux de la filière que de 100 à 90.

Mais s'il investit de sa propre initiative dans le développement d'une boucle de recyclage de produits en fin de vie (oversetting), alors il peut prétendre s'attribuer les bénéfices induits par cette opération.

Déchets Non Dangereux (t)



2 046

-246

-12%





Nos opérateurs évoluent dans un environnement parfois difficile

→ IMPACTS

Les équipes travaillant sur nos sites de production sont exposées au bruit, à la température, aux substances, aux champs éléctro-magnétiques. C'est pourquoi :

- INITIATIVES

- Nous mesurons précisément et régulièrement les conditions d'exposition de nos opérateurs en situation de travail. Nous profitons de cette obligation (dans le cadre du Document Unique) pour approfondir des investigations pertinentes dans le cadre de nos métiers et des produits que nous manipulons.
- Nous menons une veille permanente et proactive sur les substances susceptibles d'altérer la santé humaine et l'environnement. Nous mettons en place des politiques de substitution chaque fois que cela est possible. Nous avons par exemple réalisé un ranking sur des substances suspectées EDCs (perturbateurs endocriniens) avec un laboratoire indépendant européen; le coût de ces études et de la campagne de tests toxicologiques en laboratoire s'est élevé à 120 000 €. Nous partageons les résultats de ces travaux avec les autorités publiques.





Nous ne sommes pas à l'abri d'un risque d'accident

IMPACTS

Les équipes travaillant sur nos sites industriels ne sont pas à l'abri d'un risque d'accident, C'est pourquel la sécurité, au même titre que la santé, fait partie de nos priorités.



- En 2014, nous avons consacré un budget de 84 000 € à la formation santé-sécurité de nos collaborateurs. 305 actions de formation ont été réalisées auprès de nos équipes de production dans des domaines liés à la prévention des risques et à la maîtrise des règles de sécurité.
- Après 5 années de baisse continue (chiffre divisé par 7 entre 2009 et 2013) du nombre d'accidents du travail, l'année 2014 se termine avec une légère hausse. Ces accidents sont de faible gravité (chutes, coupures...). Le taux de gravité a du reste baissé significativement entre 2013 et 2014. Par rapport aux entreprises relevant du même secteur d'activité, le groupe se situe en-dessous de la moyenne : le TF2 est de 29,6 pour la branche textile, de 21,37 chez Serge Ferrari. Le taux de gravité est de 1,7 pour la branche textile, de 0,46 au sein du groupe.
- Depuis une dizaine d'années, la politique sécurité du groupe a été développée de manière verticale: approche par métiers, thématiques (travail en hauteur, maîtrise des risques incendie...), assurant une prise en compte et un traitement de chaque risque identifié. Ces travaux de prévention ont permis de maîtriser la majorité des risques et de faire diminuer notre taux d'accidentologie.

Cependant, nous souhaitons renforcer une culture sécurité transverse au sein du groupe. Une mission est en cours de déploiement, qui vise à maintenir la réduction des accidents par un renforcement de la prise de conscience collective des bonnes pratiques de sécurité.

- Le taux d'absentéisme est relativement bas : il s'élève à 4,15% à l'échelle du groupe (données UES et Suisse) en 2014. Il est d'environ 8% dans les entreprises relevant du même certeur.
 - Nous prenons désormais en compte la sécurité comme critère d'évaluation de l'efficacité des managers dans la gestion de leurs équipes respectives.







Accidents du travail et absentéisme au sein du groupe (données UES et Suisse)

	2013	2014
Taux de fréquence des accidents (TF2*)	14	21
Taux de gravité des accidents (TG**)	0,74	0,55
Taux d'absentéisme (maladie et arrêt de travail)	3,75%	4,15%
Nombre de jours d'absentéisme	4 393	4 831



Nos activités fluctuent

IMPACTS

Afin d'intifulper nu mieus les variations d'activités qui caractériaent notre sectaur et d'éviter les périodes de chômage parille), nous avons mis en place plusieurs mesures :

* INITIATIVES

 La mise en œuvre de la polycompétence dans l'organisation du travail, sur sites français, nous permet de préserver l'employabilité de nos collaborateurs, tout en enrichissant leur expérience professionnelle.

En période de faible activité, une partie de nos équipes est affectée au contrôle qualité des matériaux composites collectés et acheminés sur le site de La Tour du Pin pour être ensuite recyclées via le procédé Texyloop. Les mêmes équipes sont également en mesure d'évoluer sur la ligne de cardage des fibres recyclées (opération de finissage), opérationnelle dépuis décembre 2014 au sein de l'antenne Texyloop de La Tour du Pin.

• La mise en place d'une équipe de formateurs internes, sur nos sites de production en France, sur le principe « un collègue en forme un autre ». L'équipe, composée de 8 formateurs habilités (soit 2,3% % de l'effectif français), permet de dispenser des formations qualifiantes, reconnues par plusieurs conventions collectives (Certificat de Qualification Professionnelle Inter Branches 2013 renouvelé les années suivantes). À ce jour, 57 collaborateurs ont été formés multi-mêtiers sur les 200 qui travaillent en atelier. Ce mode de formation favorise le partage d'expérience, les synergies entre les équipes et la reconnaissance mutuelle. Les retombées sont également significatives en terme de contrôle qualité grâce à une meilleure coordination et à un gain de réactivité.

Accord de modulation et polycompétence selon Marcel Priolo, Tony Albert, Benoît Salamin, représentants du syndicat salarié Serge Ferran

Créé en 2009, le syndicat salarié Serge Ferrari compte aujourd'hui 137 adhérents. Tous prennent part aux négociations annuelles obligatoires, grâce à un mode de consultation collectif. Neutre et autonome, le syndicat constitue, selon Marcel Priolo, Tony Albert et Benoît Salamin, « une forme de contre-pouvoir intéressante qui vise à instaurer un dialogue constructif avec les dirigeants pour faire évoluer l'entreprise ensemble ». En 2012, le syndicat a négocié l'accord de modulation qui permet de gérer les fluctuations d'activités pour à la fois minimiser l'absentéisme et éviter le chômage partiel - « un grand bouleversement pour tout le monde », indiquent les représentants élus » En période de forte activité, les heures supplémentaires effectuées par les équipes sont majorées de 35 %. Les creux d'activité sont lissés en soldant en fin d'année les heures de congés d'une part et en procédant à un reclassement des ateliers d'autre part. Cette souplesse d'adaptation, facilitée par des rythmes de charge asynchrones dans les différents ateliers, a été optimisée grâce au plan polycompétence reposant sur la formation interne entre collaborateurs. La démarche a été délicate à mettre en œuvre au départ parce que les opérateurs nouent des affinités avec leur site de production et appréhendent leur arrivée sur un site qu'lls ne connaissent pas. Mais aujourd'hui, la démarche est bien perçue et l'avorise la connaissance entre les équipes », concluent les représentants.



Nos impacts sociaux

La formation en quelques chiffres

Domaines de formation : sécurité, management, communication, polycompétence-

+ INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS LA FORMATION AU COURS DE L'ANNÉE 2014 (UES

Cout total des formations en Euro			
	Femmes	Hommes	Total
Agent de Maîtrise	17 044	76 666	93 710
Cadre	36 533	76 903	113 436
Employé	30600	13 438	44 038
Opérateur de production	264	66 185	66 449
Total général	84 441	233 192	317 633

→ RÉPARTITION DES SALARIÉS AYANT RECU AU MOINS UNE FORMATION EN 2014 (UES)

	Femmes	Hommes	Total
Agent de Maîtrise	5	33	38
Cadre	13	39	52
Employé	20	7	27
Opérateur de production	1	53	54
Effectif formé	39	132	171
% effectif formé	46 %	53%	51 %

→ CHIFFRES-CLÉS

Budget de la formation en 2014 :

formateurs en Interne







partiel comment faites-vous?

Scannez le QR code pour voir la vidéo



Notre capital humain est à préserver

• IMPACTS

Le turn-over au sein de notre groupe est très faible (inférieur à 4%) et 92% de nos collaborateurs sont employés en CDI, L'ancienneté moyenne est de 11 ans pour les établissements de La Tour du Pin et de 17 ans pour CI2M.

Conséquence : la moyenne d'âge de nos collaborateurs augmente. Toutefols, nous considérons que c'est une chance et un signe fort de l'engagement des salariés et de la qualité de vie au travail.

INITIATIVES

- En 2012, nous avons négocié avec les partenaires sociaux la mise en place d'un premier plan pénibilité. Déployé sur 3 ans (jusqu'en 2014) et soutenu par la CRAM (caisse régionale d'assurance maladie), ce plan s'élève à 320 000 €. Il prévoit notamment :
- · le développement des compétences et des qualifications,
- I l'aménagement des fins de carrières et le maintien en activité,
- l'adaptation et l'aménagement des postes de travail avec le concours d'un cabinet d'ergonomes qui a formé nos bureaux d'études. Par exemple, les machines de tissage sont désormais dotées de rehausseurs qui accuellient les chaînes et équipées d'élévateurs qui limitent le port de charges.

Ces actions s'inscrivent dans le long terme au travers d'investissements techniques, de formations et de nouvelles organisations du travail.

Notre groupe à la particularité de designer, fabriquer et mettre en service ses propres équipements de production. L'objectif est d'exercer un contrôle qualité sur le processus et de protéger nos savoir-faire. Cette activité occupe en moyenne 25 personnes (bureau d'études interne et fillale de fabrication de machines spéciales, CI2M). Ainsi, chaque opérateur de production et de maintenance participe au design, à l'ergonomie et à la réalisation de son outil de travail. Par ailleurs, nos bureaux d'études sollicitent régulièrement les opérateurs qui conduisent les lignes de production pour adapter les machines existantes et les améliorer.

Répartition des types de contrats au sein du groupe en France (2014)







Nos impacts sociaux



Notre capital humain est à préserver

Enquête sur le bien-être des collaborateurs

Une enquête sur le bien-être au travail, à laquelle 187 salariés ont participé, soit 1 salarié sur 2, a été menée en 2013 par le cabinet Deuxpointcinq sur le site de La Tour du Pin. À la suite de cette enquête, un groupe de travail a été mis en place qui s'est focalisé pour l'année 2014 sur 4 thématiques : alimentation, activité physique, implication du personnel, bien-être.

L'enquête a porté sur les habitudes de vie personnelle des collaborateurs au plan physique (activité sportive, alimentation, poids, tabagisme, sommeil, problèmes de santé...) et sur la vie professionnelles au plan psychologique (stress, satisfaction autravail, conciliation travail-vie personnelle).

Pour répondre concrètement aux résultats de l'enquête et permettre aux collaborateurs désireux de le faire d'améliorer leur hygiène de vie au quotidien, des ateliers animés par des spécialistes extérieurs ont été créés : diététique, gestion du stress, astuces et conseils pour retrouver le sommeil, coaching sportif. Ils ont été complétés par la mise à disposition de produits plus équilibrés dans les distributeurs alimentaires et par l'installation d'une douche dans l'un des ateliers pour encourager la pratique sportive.







Nos clients ont besoin d'être sensibilisés

IMPACTS

Nos clients sont de plus en plus conscients qu'un produit ou un service éco-efficient peut être un argument commercial différenciant. Toutefois, ils ne sevent pas forcément comment le mesurer et le valoriser. C'est pourquoi nous les aidons à

C'est pourquoi nous les aidons à mesurer l'empreinte environnementale de leurs produits ou de leurs services.

INITIATIVES

- Nous réalisons, pour le compte de nos clients, des Analyses de Dycle de Vie qui leur permettent de mesurer l'impact environnemental de leurs produits ou de leurs solutions. Nous pilotons la mise en œuvre de ces études, qui sont effectuées par un cabinet spécialiste indépendant. Depuis 2011, six ACV ont été conduites chez nos clients, chacune couvrant un périmètre précis.
- Nous pilotons également des études d'alter-consommation pour des clients ayant des produits dédiés au grand public. Cela leur permet d'appréhender une nouvelle cible d'utilisateurs finaux dont ils ignorent parfois l'influence sur leur marché. Très sensibles au recyclage, les alter-consommateurs, qui recherchent des offres dont l'empreinte environnementale est mesurable, peuvent en effet jouer le rôle de prescripteur. L'offre de sièges de jardin avec assise interchangeable développée en collaboration avec Lafuma et Botanic en 2010 répond précisément à ces nouveaux besoins.



l'économie de fonctionnalité

Locabrifabrique et commercialise depuis 1975 des structures métallo-textiles modulaires, soit en les mettant en location soit en les vendant à des loueurs. Ces structures démontables sont principalement destinées à l'organisation d'événements (où l'aspect esthétique prime) et au stockage (pour lequel les entreprises privilégient la qualité technique). L'étude que Serge Ferrari a confiée au cabinet EVEA Conseil s'est intéressée au volet « stockage industriel et commercial ». Elle a combiné deux méthodes : une analyse des flux de matières et d'énergie, puis une analyse de cycle de vie prenant en compte 5 indicateurs : énergie, climat, pollution photochimique, ressources et consommation d'eau. Les résultats dégagés au terme de deux années d'étude ont démontré que les solutions mis es en œuvre par Locabri sont deux fois moins impactantes que la construction d'un bâtiment ou la location d'un entrepôt en dur. L'économie de rapport se manifeste principalement dans la légèreté des structures. La réduction de la quantité de matière intégrée à chaque structure permet d'optimiser son volume et de faciliter son transport. « En finançant ce type d'étude, Serge Ferrari nous pousse vers le haut ; il s'efforce de proposer de nouveaux produits, des solutions plus qualitatives pour faire avancer l'ensemble de la filière. Sur les aspects écologiques, le groupe n'hésite pas à endosser la casquette de fournisseur pour servir une profession et un débouché. Cette relation, c'est du gagnant-gagnant, d'abord pour l'aval de la filière, puis à terme pour le groupe Serge Ferrari », conclut Eric Dewinter dirigeant de Locabri.



Nos impacts sociétaux

Le Transatube, une collaboration reussie entre

Serge Ferrari, Lafuma et Botanic

Serge Ferrari travaille de longue date avec Lafuma pour le mobilier de jardin (gamme Batyline). Lafuma voulant affirmer son positionnement d'entre-prise engagée, Serge Ferrari lui a proposé de faire réaliser une étude sur l'identification des « alter-consommateurs » dans la population des clients jardinage. Les résultats se sont averés étonnants. 33% du total des clients seruent des « alter » 1 L'idée d'une nouvelle offre germe alors proposer.

structure de mobilier en acier à « Houte Limite Elastique « avec une garniture en toile composite recyclable et facilement demontable. Le tout serait distribué chez Botanio, lui aussi désiroux de cenforcer son affre verte et de fidéliser sa clientèle. C'est ainsi qu'est ne le Transatube le consommateur qui se rend chez Botanic pour acheter du mobilier de jardin se voit proposer un produit conçu par Lafuma, habillé d'une assise en toile composite Batyline specialement indiquée pour des applications outdoor. Il a la possibilité de remplacer l'assise du siège tout en conservant la structure et bénéficie d'une réduction de prix s'il ramène l'assise usagée qui est ensuite recyclée selon le procédé Texyloop.



« Texytool » par Jean-Baptiste Puyou, directeur d'EVEA Conseil

Le cabinet EVEA Conseil accompagne Serge Ferrari sur la mise au point d'outils de calcul permettant de baliser une démarche d'éco-conception.

Un exemple ? Texytool, un outil web développé par EVEA à l'initiative de Serge Ferrari pour les imprimeurs. Grâce à cet outil pédagogique et ergonomique, les imprimeurs peuvent composer leur propre solution et en évaluer l'impact environnemental. Ils peuvent non seulement choisir des produits Serge Ferrari et paramètrer leur dimension, mais aussi rajouter des éléments que Serge Ferrari ne fabrique pas mais dont l'intégration constitue in fine une application (des œillets par exemple). « C'est à ce second niveau que Serge Ferrari sort de

son périmètre pour aller au delà du produit et s'intéresser aux impacts liés à l'impression elle-même », explique Jean-Baptiste Puyou. « L'information délivrée dépasse largement le périmètre du produit car la communication porte sur les impacts de la solution globale. Avec cet outil, Serge Ferrari fait preuve de pédagogle et d'initiative en proposant un service non obligatoire de reprise de ses produits. On se situe blen au-delà des standards de l'offre en B2B ». Le fait de disposer de telles données est important pour les imprimeurs car le recyclage des produits représente aujourd'hui un argument de vente : les usages des solutions sont en effet réduits dans le temps.

Romain Ferrari, Directeur Général Délégué Serge Ferrari



Pourquoi réalisez-vous des ACV pour vos clients ?

Scannez le QR code pour voir la vidéo



Nous développons des coopérations avec nos parties prenantes

+ CHIFFRES-CLÉS

60 000 m²

d'écrans publicitaires recyclés confiés par JCDecanx à Texyloop en 2014

23 tonnes

de matières premières de deuxième génération produites à partir du recyclage de la toiture tendue couvrant les ailes du London Aquatic Center

INITIATIVES

• En 1974, **nous avons créé un réseau** d'une dizaine de clients transformateurs indépendants français, faisant face à une concentration de leur principal marché dans le domaine de la carrosserie Poids Lourds.

Notre ambition était alors **de rendre plus fertile le territoire économique de ces clients** en les aidant à se diversifier sur de nouvelles applications avec nos matériaux, dans leur région d'activité.

L'initiative a fonctionné : nous sommes parvenus à développer depuis un écosystème composé d'une multitude d'acteurs, qui cultivent la proximité avec leurs clients respectifs et qui sont identifiés comme des experts. Aujourd'hui, le groupement « Relais Les Constructeurs Textiles » est devenu le groupement « Experts Serge Ferrari » et compte 94 membres répartis dans huit pays d'Europe.

• Nous travaillons très en amont avec nos clients directs et indirects pour concevoir des solutions favorisant le réemploi et le recyclage. Avec les organisateurs des Jeux Olympiques de Londres, nous avons ainsi imaginé des infrastructures éphémères, comme la piscine olympique conçue pour que les tribunes latérales soient démontées et que le matériau composite qui les recouvre soit recyclé. Nous avons également créé des partenariats avec des industriels qui souhaitent recycler leurs matériaux composites usagés, c'est le cas pour le Club Med, la station de ski Morzine-Avoriaz



Nos impacts sociétaux

→ Recyclage d'un liner de lac artificiel à Avoriaz

engagée en matière de développement durable (elle est certifiée ISO 14 0001). multiplie les actions concrètes en faveur du recyclage. Lorsque le lacartificiel installe il y a 15 ans et destine à la fabrication de neige artificielle, a dû être rénové en juillet 2013 dans le

La station de Morzine-Avoriaz, très cadre de la mise aux normes des retenues d'altitude, la station a accordé sa confiance à Texyloop pour le recyclage de l'ancien liner (revêtement posé sur les parois du bassin). Celui-ci doit produire après traitement plus de 2 tonnes de matières premières dites de deuxième génération.

→ L'engagement de JCDecaux en laveur du recyclage de ses grands écrans publicitaires tendus

60 000 m³

Depuis plusieurs années, JCDecaux s'est fortement engagé en faveur du développement durable. Une de ses priorités, ainsi que l'explique Virginie Gatin, directrice Développement Durable et Qualité du groupe, est de produire moins de déchets et de les recycler. « Parmi ces déchets, II y a évidemment nos écrans événementiels en PVC », Indique Yves Roquebert, Directeur Technique Artvertising, - Le paradoxe, inhérent à notre activité, est qu'on fait une utilisation très éphémère d'un produit très pérenne. Or on sait qu'en terme de qualité, on n'a à l'heure actuelle aucune alternative au PVC. C'est pourquoi II était important de nous tourner vers le recyclage. Nous avons cherché plusieurs solutions de retraitement et Texyloop nous a paru la plus adéquate. » Comme le résume Virginie Gatin

« Avec le procédé Texyloop, on produit moins de déchets et surtout on crée de nouvelles matières premières ». Un partenariat a été signé fin 2012 avec Serge Ferrari, dont JCDecaux assume intégralement le coût, et qui stipule notamment que les écrans publicitaires tendus doivent être recyclées dans un délai de six mois après leur démontage. En 2013, JCDecaux a confié à Texyloop plus de 44 000 m² matériaux composites à recycler ; en 2014, ce chiffre s'est éfevé à

LE LONDON AQUATIC CENTER AUX JEUX **OLYMPIQUES DE** LONDRES 2012

Le London Aquatic Center, conçu par l'architecte Zaha Hadid, symbolise l'approche environnementale des organisateurs des Jeux Olympiques de Londres 2012 : construire des structures pérennes si elles peuvent être utilisées après l'événement ou temporaires dans le cas contraire. Pour le London Aquatic Center, il a donc été décidé que seule la partie centrale serait conservée et que les ailes latérales seraient démontées. De fin octobre 2012 à janvier 2013, les matériaux composites Serge Ferrari utilisés pour le toit et les parois extérieures ont donc été retirés, emballés et expédiés à Texyloop. Sur la base d'ACV réalisées par EVEA, le recyclage du toit et des murs via Texyloop a permis de réduire de 50% les impacts environnementaux, en produisant 23 tonnes de matières premières de deuxième génération.

Nous soutenons l'emploi et l'attractivité de nos territoires

IMPACTS

Nous avons à cœur de soutenir l'emploi local et de participer au dynamisme du tissu économique régional. Ce soutien s'illustre notamment par un travail de proximité avec les collectivités locales et les réseaux professionnels de la région.

INITIATIVES

• Nous entretenons des liens étroits avec les collectivités et les organismes régionaux travaillant dans le cadre du développement de l'emploi, de la formation et des qualifications. En novembre 2012, nous avons ainsi mis en place un projet de formation Conducteur d'Équipement Industriel (CQPI) pour l'ensemble des salariés des ateliers Tissage et Enduction, afin defavoriser la polycompétence des opérateurs. Ce projet a été co-financé par la région dans le cadre d'une convention de formation du Fonds National de l'Emploi (FNE). Il a été reconduit en 2014.



Nos impacts sociétaux

Liste des organismes publics avec lesquels Serge Ferrari travaille en France

- · Pôle Emploi
- Apec
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- · Animation Territoriale Sous-préfecture
- · Communauté de communes
- · Collèges et lycées locaux (régionaux)
- · Centre de formation des Apprentis
- DIRECCTE

- Cepitra
- · Opcalia (organisme collecteur de la formation)

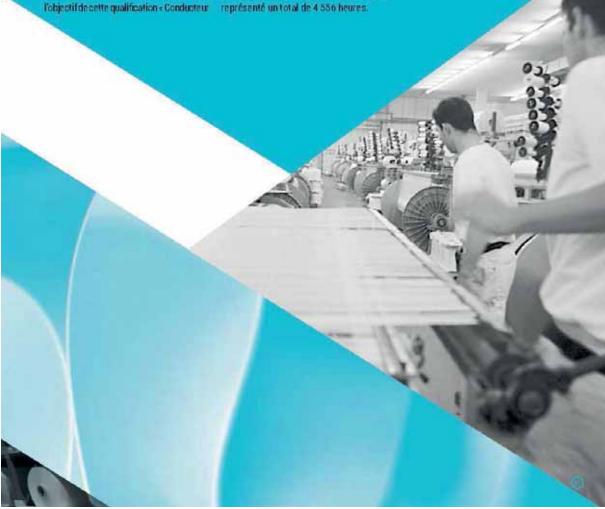
La formation CQPI : de quoi s'agit-il?

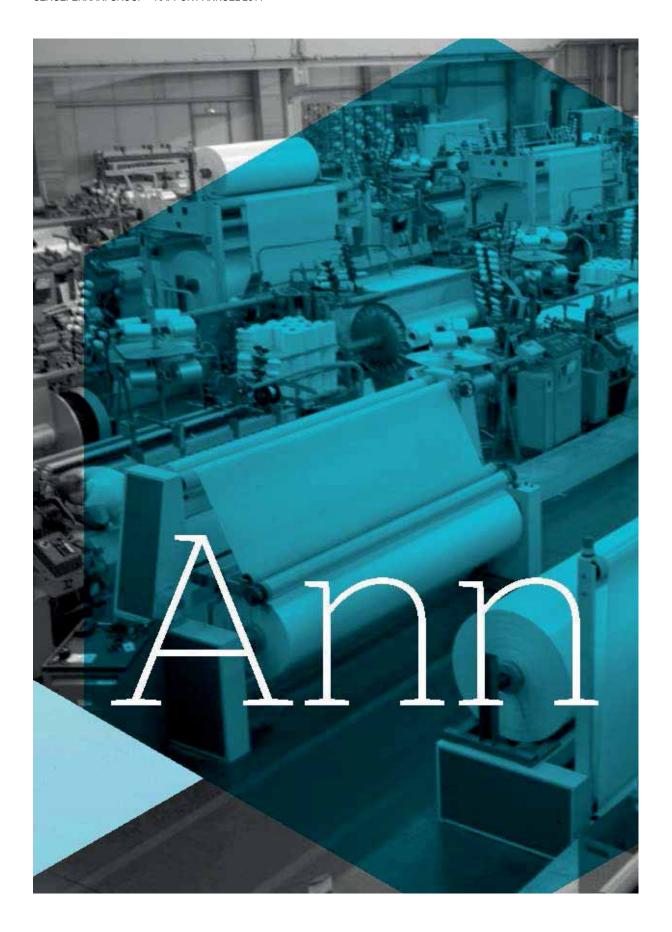
qui valide des capacités ou compétences professionnelles mises en œuvre dans l'entreprise et qui sont communes à deux ou plusieurs branches professionnelles. Le CQPI valorise les acquis professionnels,

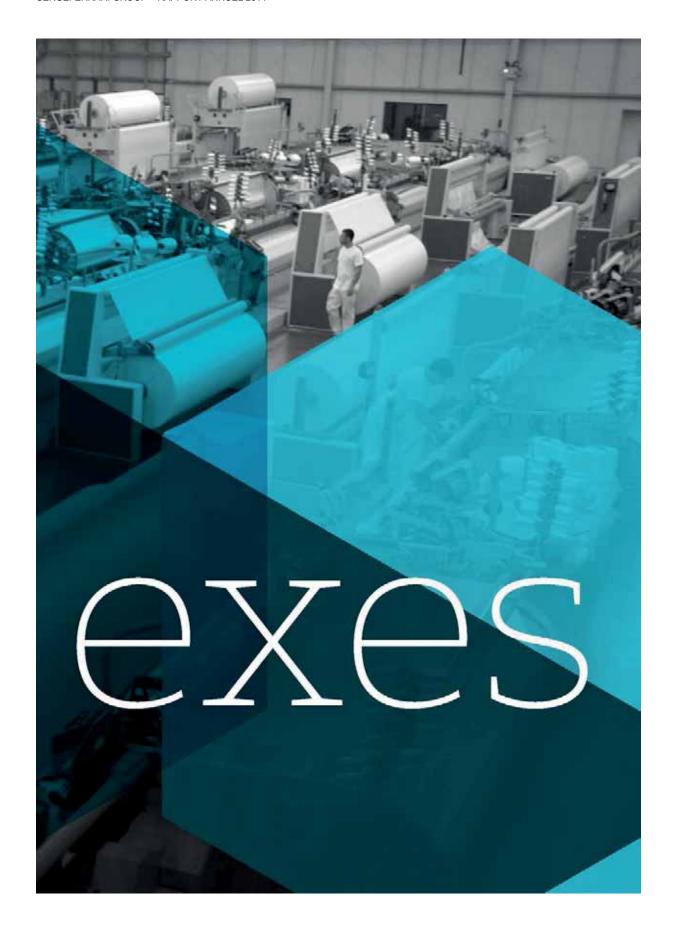
Le CQPTest une certification professionnelle d'Equipement Industriel » était double : répondre à un besoin de formation relatif à la conduite de machines dans l'environnements industrief de nos différents sites et donner accès à nos collaborateurs à une qualification professionnelle.

favorise l'employabilité et la mobilité des 57 collaborateurs ont été formés sur salariés entre branches. Dans notre cas, 2013-2014 dont 50 diplômés, ce qui a

Par ailleurs, au vu du succès rencontré par ce programme, une de uxième session a été lancée fin 2014; elle concerne l'ensemble du personnel de production des ateliers Polymères et Logistique Débit, ce qui représente potentiellement 33 personnes.







Note méthodologique

ORGANISATION ET MÉTHODE DU REPORTING

Pour cette première année, les données chiffrées ont été collectées auprès de différents services (Ressources humaines, Qualité Sécurité Environnement, Comptabilité) et par sites (France et Suisse sauf contre-indication). Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du groupe (sauf mention spéciale dans la table de concordance).

La collecte des données sociales et environnementales quantitatives de ce rapport a été réalisée et agrégée au niveau du groupe grâce à nos progiciels de consolidation (Données sociales et sociétales : ADP pour la paie en France, Fiches Excel pour les autres unités. Données environnementales : bases de données sur outils bureautique partagés). Les données qualitatives ont quant à elles été collectées par l'intermédiaire d'entretiens dédiés avec des interlocuteurs Internes et externes au groupe et vérifiés en interne par les directions Générale, Ressources humaines, et Sécurité.

Le Directeur Général Délégué est désigné responsable du reporting RSE au niveau du Groupe.

Un comité de rédaction du rapport RSE composé des directions Générale, Ressources humaines, et Sécurité effectue à chaque étape d'élaboration du rapport un contrôle de cohérence des données.

À l'Issue de cet exercice, le Groupe planifiera la mise en œuvre d'un référentiel de collecte de ses propres indicateurs.

2. PÉRIMÉTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Le reporting social, sociétal et environnemental porte sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 et couvre les entités suivantes : Serge Ferrari Group SA, Serge Ferrari SAS, Serge Ferrari Brasil, Ferfil SA, Serge Ferrari Tersuisse SA, Serge Ferrari AG, Texyloop SAS, CI2M SASU, Serge Ferrari North America, Serge Ferrari Latino America, Serge Ferrari Asia Pacific, et Serge Ferrari Japan.

Ces entités sont toutes intégrées globalement dans le reporting RSE. En outre, la joint venture Vinyloop Ferrara SAP détenue à 40% par Texyloop est exclue du périmètre du reporting RSE.

Sur ce périmètre défini, certains indicateurs ont fait l'objet d'exclusion du fait de l'absence d'informations de la part des sites du Groupe situés hors de France. Ces exclusions exceptionnelles sont clairement mentionnées dans le rapport, en table de concordance, au cas par cas. Elles ne concernent pas des aspects significatifs.

Les données collectées couvrent la période du 1^{rr} janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclus.

PERTINENCE DES INDICATEURS RETENUS

Le choix des indicateurs Pertinents a été mené par l'équipe projet du rapport : Direction Générale, Direction des Ressources Humaines, Direction QSE, en relation étroite avec notre consultante indépendante spécialisée, Sandrine L'Herminier. La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe

et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Au vu des activités du Groupe Serge Ferrari, les informations suivantes n'ont pas été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport : "Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme".



C'est la première année que le groupe Serge remen reporte ses informations envisonnementales, sociales et socialeis, en application du décret prapplication de l'article 275 de la loi - Granello III - A ce titre, le processura de reporting et la méthodologie utilitate sont perfectibles et acront auxes plitties d'évolusi fors du prochain rapport. Le groupe a su l'ambition dans ce premier avercice d'informer sur ses enjeux anvironnementales et sociales que sur les mesures adoptes pour toutique les impacts lies à se a activité.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les consommations d'énergie prement en compte l'énergie utilisée pour le chauffage des bâtiments et les processus de production en France (La Tour du Pin) et en Suisse (Eglisau et Emmenbrücke).

Les consommations d'eau prennent en compte les usages et refroidissements. Elles sont comptabilisées selon les critères recommandés dans le cadre des analyses de cycle de vie ISU 14040-44. Ainsi les eaux de refroidissement sont considérées comme consommées.

Tous les relevés d'énergie et d'eau sont réalisés avec la même méthode, relevés physiques sur des compteurs ou enregistrement des factures définissant la période de consommation. Les énergies et fiuldes des sociétés à très faibles consommations n'ont pas été pris en compte dans les filiales commerciales. La majorité des sites étant sous système de management ISO 14001, ces relevés sont audités annuellement.

Les émissions CO, correspondent aux émissions liées aux énergies fossiles de process et à l'oxydation des solvants intervenant dans le traitement des matériaux composites souples sur les sites de production de La Tour du Pin et d'Eglisau. Ces informations ne sont pas issues d'un Bilan Carbone. Ainsi les émissions de CO, liées aux transports de marchandises, aux voyages d'affaires des salariés (notamment) ne sont pas prises en compte.

Les déchets dangereux et non dangereux correspondent aux volumes collectés sur les sites de production en France (La Tour du Pin) et en Suisse (Eglisau et Emmenbrücke). Ils sont suivis selon la classification établie par le droit communautaire.

Concernant les effectifs, les salariés français relèvent du droit social français, et inversement pour les collaborateurs étrangers, Les effectifs comptabilisés au 31 décembre 2014, y compris les entrées et sorties sur l'année sont des CDD, CDI, contrat de professionnalisation et d'apprentissage, portage salarial, et expatriation (expatriés, VIE).

Concernant les rémunérations et leurs évolutions, les rémunérations des mandataires de Serge Ferrair Group et de Serge Ferrair Participations font partie des données quantitatives publiées. La masse salariale comprend la rémunération, les charges sociales patronales, et participation.

Absentéisme : absence pour maladie y compris maladie professionnelle et accident du travail. En outre, les longues maladies (supérieures à 1 an) ne sont pas prises en compte. La méthode de calcul s'appuie sur des jours ouvrés.

Les accidents de travail correspondent aux accidents de service survenus en 2014, à l'exclusion des rechutes.

Le taux de fréquence est calculé: Taux de fréquence (TF2) = (nombre des accidents déclarés (même avec arrêt inférieur à 24h)/ heures travaillées) x 1 000 000.

Le taux de gravité est calculé hors rechutes et arrêts supérieurs à 1 an : Taux de gravité (TG) = (nombre des jours ouvrés perdus par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000.

Les heures de formation comprennent le E-learning dispensé par un prestataire extérieur, le DIF, les formations présentielles, les formations imputables et non imputables, et les formations internes et externes. Le taux d'emploi des handicapés s'appuie sur le nombre de personnes employées.

5. DÉMARCHE DE VÉRIFICATION EXTERNE

Ces informations sociales, sociétales et environnementales ont fait l'objet de travaux de vérification par l'Organisme Tiers Indépendant, Mazars SAS, membre duréseau Mazars SA Commissaire aux comptes de votre Société, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), sous le numéro 3-1058 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Leurs conclusions sont présentées à la fin du rapport, page 60.



Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenolle II	Indicatours	Eléments chiffrés 2013	Eléments chiffrés 2014
INFORMATIONS ENVIRONNEMEN	TALES		
A Politique générale en matière e	nvironnementale		
	% de sites certifiés en mattère d'environnement		53 % ISO 14001
organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant,	Nombra de familles de produits couverts par une ACV (analyses de cycle de vie)		86
es démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Nombre de clients ayant bénéficié d'un accompagnement d'évaluation environnementale		6
	Gammes produits concornées par des FDES et EPD		2
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Nombre de formations menées en faveur de l'environnement		110
	Montant des dépenses engagées pour les formations à la santé sécurité		85 544 €
	Actions mendes en mallère de prévention des risques environnementaux et sanitaires		
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Montant des investissements dédiés à la prévention des risques et à la réduction de notre empreinte environnementale.		1 M€/an
	Pourcentage de produits concernés par des indicateurs de mesure sanitaire et environmentale		95%
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement			486 153 €
B Pollution et gestion des déchets			
	Actions engageds		
es mesures de prévention, de	Dechets dangereux (tonnes)	402	432
éduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant	Déchets non dangereux (tonnes)	1 983	2 046
gravement l'environnement	Effluents (formes, CDV) - permètre France	60	60



concordance

Grenelle II

Eléments qualitatifs	Phus do détai
En 2015, nous visons à étendre la certification ISO 14 001 (système de management environnemental) à 100% de nos sites industriels et à mettre en place la certification ISO 50 001 (système de management de l'énergie).	Page1
Cela correspond à 65% de nos références.	Page
Depuis 2011, 6 ACV clients ont été réalisées. Ont été concernés : Lafuma-Botanic, Locabri, Mediamax, Roeder, Buisson Effilochage, Filature du Parc	Diage.
À ce jour sont disponibles des FDES et une EPD pour les gammes Protection Solaire Soltis et Plafond Acoustique.	Paye 1
110 personnes ont été spécifiquement formées en sécurité incendie (en particulier sur les mesures de confinement).	Page 2
> Politique de substitution des substances SVHC (Substance of Very High Concern) par anticipation. > Ranking volontaire des substances suspectées EDCs (perturbateurs endocriniens).	Page
	Page
L'indicateur ECO Identity que nous avons créé s'applique à 95% de nos produits finis,	Page
Montant de la garantie financière à constituer pour faire face aux obligations de dépollution (arrêt Metaleurop, Loi Bachelot). Serge Ferrari a choisi d'assurer ce coût progressivement à compter du 1° juillet 2014.	
 Mise en conformité complète des systèmes de stockage des liquides enterrés. Réfection des derniers réseaux d'eaux pluviales et des dispositifs d'isolement. 	
Gain en % si on prend en compte le recyclage Texyloop : - 14%	
Gain en % si on prend en compte le recyclage Texyloop : - 13%	Pauls
Depuis 2000, nous avons mis en œuvre un plan de prévention et d'anticipation permettant d'augmenter l'efficacité de notre système d'abattement des COV et de raccourcir les éventuels délais de remise en fonctionnement.	Phoe?



Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicatours	Eléments chiffrés 2013	Eléments chiffres 2014
INFORMATIONS ENVIRONNEMENT	ALES		
B Pollution et gestion des déchets			
Les mesures de prévention,	Montant des investissements déciés à Texyloop	1 M€	1 M€
	Nombre de formes de materiaux collectes / an	460	460
de recyclage et d'élimination des déchets	Nombre de tonnes de matériaux recyclés / an	750	907
	Nombre d'adhérents à la charte Texyloop		113
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Nombre de personnes formées à la manspulation de produits chimiques		21
C Utilisation durable des ressource	5		
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Eau. (m+x 1000)	680	628
	PET, (ésines et autres polymères (tonnes)	11 280	11 050
	Charges + additifs (tonnes)	2 931	2 781
La consommation de matières premières et les mesures prises pour	Prostifiant (turnes)	3 119	3 142
améliorer l'efficacité de leur utilisation	Solvant (dont 25% régénérés) (fonnes)	1 457	1 431
	m² de produits contenant des matières agro-courcées.		100 000
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Énergie (GWn)	62,9	62,5
L'utilisation des sols			
D Changement climatique			
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Actions menées Process uniquement - Périmètre : France		
Rejets de gaz à effet de serre	Tonnes, CO,	10 998	10 875



concordance

Grenelle II

Eléments qualitatifs	Phis de detail
14 M€ depuis 1998.	rage s
La collecte ayant démarré en 2004 (et le recyclage en 2008), nous avons un stock ·à recycler- qui explique nous ayons mis l'accent davantage sur le recyclage que sur la collecte.	e Page 2
On peut observer une augmentation de 24% entre 2013 et 2014. En recyclant 900 tonnes/an, nous réduisc les impacts de nos produits de 30% (par rapport à un scénario de fin de vie par incinération).	ons Page)
Texyloop a fédéré un réseau à l'echelle européenne qui collecte ses propres matériaux composites en fin de vie et/ou celles d'entreprises tierces ; chutes d'ateller et matériaux usagés.	Hage 2
21 personnes ont été formées spécifiquement aux risques chimiques car directement impliquées dans de activités les mettant en œuvre.	26
La consommation d'eau est relative au refroidissement des machines. L'eau est rejetée en l'état dans le milieu naturel, avec une élévation de température limitée à 3°.	Phon 2
	Pages 12, 11, 18, 19, 37.
	Page
Les 62 540 MWe que nous consommons se répartissent comme suit : - Gaz (La Tour du Pin) : 21 726 - Fioul (Eglisau) : 9 738 - Électricité (La Tour du Pin, Eglisau et Emmenbrücke) : 31 076 Gain en % si on prend en compte le recyclage Texyloop : - 14%	Page 3
Les installations de production du groupe ne sont pas implantées sur des sites sensibles.	
Nos applications (façades micro-climatiques, volles d'ombrages urbains et toitures végétalisées) apporte des réponses téchniques dans le cadre d'une élévation des températures.	ent
Les émissions de GES correspondent aux émissions liées aux énergies fossiles de process et à l'oxydatic des solvants intervenant dans le traitement des matériaux composites souples sur les sites de productio de La Tour du Pin et d'Eglisau.	



Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicatours	Eléments chiffrés 2013	Eléments chiffrés 2014
INFORMATIONS ENVIRONNEM	ENTALES		
E Protection de la biodiversité			

Les mesures prises pour développer la biodiversité

A Emploi			
	Effectif imal	585	605
	Nombre de valariés traveillant en France	343	350
	Ancienneté moyenne - périmètre France		11
	Nombre de l'emmes sur l'effectif total	114	125
	Nombre o'hommes our l'effectif total	471	480
effectif total et la répartition les salariés par sexe, par âge	Nombre de personnes affectées à des fonctions commerciales	107	122
et par zone géographique	Nombre de personnes affectées à des fonctions production/logistique	379	377
	Nombre de personnes afféctées à des fonctions aupports	99	106
	Répartition par tranche d'âge - périmètre France		< à 30 ans : 37 de 30 à 39 ans : 100 de 40 à 49 ans : 133 > à 49 ans : 80
	Embauches		26
Embauches et départs hors contrats de professionnalisation - périmètre France	Licenslement		1
	Autres départs		18
	Masse salariale	36 842 000 €	38 649 000 €
Rémunérations et leur évolution	Part des salanes bénéficiant d'un système d'intéressement en France	100%	100%
	Part des saladés actionnaires de l'entreprise - France		49%
	Part de salariés France adhérant à un plan épargne retraite	55%	55%
	Part des salaries France bénéficiant d'une mirruelle santé	100%	100%



concordance

Grenelle II

Elénients qualitorris	Pitts de detail
Mise en place du "Plan Biodiversité -Agrion" sur le site de La Tour du Pin.	Page 21
L'effectif est en croissance (+3,5%), Le groupe se donne les moyens d'atteindre ses objectifs en matière de développement à l'international, d'où l'embauche de commerciaux basés à l'étranger ou en charge de l'international.	Pans ()
L'ancienneté moyenne est de 11 ans pour les établissements de La Tour du Pin et de 17 ans pour C12M.	
Près de la moitié des embauches effectuées en 2014 a concerné des femmes.	
	Panell
	-
En matière de rémunération, le groupe Serge Ferrari se trouve au-dessus de la moyenne de son secteur professionnel pour les salaires des postes d'opérateurs de production / employés (hors participation).	
L'ensemble des salariés français est concerné par un système d'intéressement, mais seul le personnel appartenant à la catégorie dite « MOD » et le personnel d'encadrement de production sont soumis à un intéressement variable dont l'évolution dépend de la performance de productivité et de qualité.	
Un FCPE Serge Ferrari actionnariat a été mis en place le 28 avril 2014. Aujourd'hui, 49 % des salariés y ont souscrit.	Plane (I)
The second secon	
Un système d'Épargne retraite (PERCO), en France, a été mis en place le 6 décembre 2011 par voie d'avenant à l'accord de participation. Aujourd'hui, plus de 55 % des collaborateurs y adhèrent au PERCO.	

0

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenolle II	Indicatours	Eléments chiffrés 2013	Eléments ciultris 2014
INFORMATIONS SOCIALES			
B Organisation du travail			
	Part des CDI	94%	92%
Contrats de travail - périmètre France	Part des 000	4%	4%
remark as maran permisus trans-	Part des contrats interimaires	1%	3%
	Part des contrats d'alternance	1%	1%
	Nombre de personnes affectées à des fonctions production/logistique	379	377
Organisation du temps de travail	Nombre de salariés formés à la polycompétence périmètre France		57
	Nombre de salariés travaillant à temps partiel en France		15
Absentéisme données UES et Suisse)	Taux d'absentéisme (maladie et accident du travail)	3,75%	4,15%
	Nombre de jours d'absentéisme (maladie et accident du traveil)	4 393	4 831
C Relations sociales			
	Taux de participation aux élections syndicales		72%
Corganisation du dialogue social, notamment les procédures	Comité d'Entreprise		
d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-cl	CHSCT		
Bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés	4	2
D Santé et sécurité			
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Actions menées pour améligrer les cortillors de santé et sécurité au travail		
Le bilan des accords signés avec	Plan Panibilité (France)		
les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre de personnes ayant participé à l'enquête "bien-être au travail" - périmètre France.	187	

concordance

Grenelle II

Eléments qualitorifs	Phus
Serge Ferrari tient à fidéliser ses équipes afin de conserver son savoir-faire. D'où un nombre particulièrement élevé de CDI.	
	Vayo
Serge Ferrari tient à conserver son outil industriel, pour maîtriser ses fabrications et la qualité de ses produits. D'où un effectif de salariés en production et logistique important.	Page
La polycompétence est un des leviers sur lequel s'appuie le groupe pour éviter les baisses d'activité et ne pas pénaliser les collaborateurs travaillant en atelier.	Page
Le (aux d'absentéisme du groupe est plutôt bas par rapport aux entreprises du même secteur (taux moyen entre 7% et 9%).	
grand grand programme	Page
Les dernières élections ont eu lieu le 13 novembre 2014.	Poce
Le comité d'entreprise est composé de 16 personnes, réparties en 3 collèges : 1° collège Ouvriers et Employés, 2° collège Agents de Maîtrise, 3° collège Ingénieurs et Cadres. Le CE se réunit une fois par mois.	
Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail se réunit une fois par trimestre. Parmi ses actions marquantes : - visites flash qui ont pour but de vérifier les respect des règles de sécurité dans les différentes zones d'activité de l'entreprise (1 fois tout les 2 mois), - visites lors des mises en route de nouvelles machines, - participation au nouveau plan de circulation sur les sites.	
> En 2014 nous avons signé deux accords : l'Avenant au PEE UES SERGE FERRARI et le Protocole préélectoral UES SERGE FERRARI.	
> Concernant le contrat de génération signé en 2013, nous avons bien avancé sur nos engagements principaux : parcours d'accueil pour les jeunes embauchés, envoi d'un message systèmatique au personnel le jour de l'Intégration d'un nouvel embauché, maintien / transmission des savoirs et des compétences	
En 2014, nous avons lancé une mission visant à réduire les accidents par un renforcement de la prise de conscience collective des bonnes pratiques de sécurité.	
 Nous prenons en compte la sécurité comme critère d'évaluation de l'efficacité des managers dans la gestion de leurs équipes respectives. 	Page
Un plan pénibilité a été mis en place en 2014.	Page
187 personnes, soit plus d'un salarié sur deux, ont participé à cette enquête. Différentes actions ont été menées afin d'apporter certaines améliorations.	Page

Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II	Indicatours	Eléments chiffrés 2013	Eléments chiffrés 2014
INFORMATIONS SOCIALES			
D Santé et sécurité			
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que maladies professionnelles (données UES et Suisse)	Tirux de fréquence des accidents (TF2)	14	21
	Yaux de gravité des accidents	0,74	0,55
	Nombre de maladie professioonelle	1	0
	Nombre d'accidents du travail survenus	-11	17
E Formation			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation (données UES)	Budget global consacré à la formation		317 633 €
	Nombre de formateurs internes		8
Le nombre total d'heures de formation	Nombre total d'heures de formation		4 213
	Pourcentage des splanés ayant bénéficié au moins d'une formation dans l'année	66%	51%
F Diversité et égalité des chances	égalité de traitement		
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Nombre de femmes ambauchées Périmètre France		11
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'Insertion des personnes handicapées	Taux d'amploi des handicapés (% per rapport à l'effectif total) établissements français (hors CI2M)		2,70%
	Nombre d'emplois concernés		9
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Nombre de recrutement de jeunes de moins de 26 ans - périmètre France		6
	Nombre de nationalités ou sem du groupe		33



concordance

Grenelle II

Pius Eléments qualitatifs de details Calcul obtenu suivant les normes reconnues par la CARSAT. La hausse du nombre d'accidents en 2014 ne doit pas masquer le fait que le taux d'accidents a été divisé par 7 dans les cinq dernières années. Page 78-27 Calcul obtenu sulvant les normes reconnues par la CARSAT. Il s'agit essentiellement de chutes, de coupures, de problèmes de dos. Il correspond à 3% de la masse salariale. Il est réparti comme suit : agents de maîtrise : 93 710 € / cadres : 113 436 € / employés : 44 038 € / opérateurs de production : 66 449 € Pinge 10 Ce total est réparti comme suit : agents de maîtrise : 1 208 / cadres : 1 139 / employés : 489 / opérateurs de production : 1 377 Plage 10 Ces formations ont concerné les domaines suivants ; sécurité, métiers, risques psycho-sociaux, communication, organisation. Près de la moitié des postes (CDD et CCDI) pourvus en 2014 l'ont été par des femmes. Par ailleurs, il existe au sein du groupe un accord d'égalité hommes/femmes. Page 11



Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 Eléments Elements Indicatours chiffres 2013 chiffres 2014 du Grenelle II INFORMATIONS SOCIALES G | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OFF relatives Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession À l'élimination du travail forcé ou obligatoire À l'abolition effective du travail des enfants INFORMATIONS SOCIETALES A | Impact territorial, économique et social de l'activité de la société Partenariats avec des oregnismes regionalis. œuvrant en taveur de l'emploi En matière d'emploi et de développement régional Accompagnement des projets de cullaborateurs 2 déstreux de créer laur entreprise Sur les populations riveraines Dialogue avec les associations locales pour la mise en place du Plan Biodiversité Agrion ou locales



concordance

Grenelle II

Eléments qualitottis

Plus de détails

En accord avec le Principe de Respect des droits des employés, le groupe Serge Ferrari veille à établir un dialogue social transparent, sincère et respectueux avec les instances représentatives du personnel.

Le groupe Serge Ferrari s'engage à proscrire toute forme de discrimination, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin du contrat de travail.

Le groupe Serge Ferrari s'engage à proscrire tout travail forcé ou obligatoire, notamment par le dialogue avec les instances représentatives du personnel. De plus, la majorité de nos fournisseurs étant européens, le risque d'exposition au travail forcé ou obligatoire est négligeable.

Le groupe Serge Ferrari respecte les conventions internationales relatives au respect des droits de l'enfant, Par allleurs, les fournisseurs et les sous-traitants du groupe ne sont pas des entreprises manufacturières (elle appartiennent au secteur chimie et chimie de synthèse). À ce titre, l'exposition au risque de travail des enfants est négligeable. Par ailleurs, la majorité de nos fournisseurs sont européens.

Nous avons mis en place un certain nombre de partenariats avec des organismes régionaux œuvrant sur le terrain de l'emploi et de la formation (en alternance et continue) :

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Animation Territoriale Sous-Préfecture de La Tour du Pin
- Communauté de communes
- Collèges et lycées locaux (régionaux)
- Centre de formation des Apprentis
- DIRECCTE Rhône-Alpes (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)
- Cepitra (Centre de perfectionnement des industries textiles Rhône-Alpes); organisme régional de formation professionnelle
- Opcalia (organisme collecteur de la formation)

Nous avons financé par le biais du FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation) deux projets de reconversions professionnelles au titre des années 2014 et 2015.

Page 40

Page 40

Lors de la mise en place du Plan Biodiversité Agrion, et tout au long du chantier, nous sommes en dialogue avec 3 associations locales :

- SMABB (Syndical Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre) > http://www.smabb.fr/
- Les Vallons de La Tour (communauté de communes) > http://www.lesvallonsdelatour.fr/
- Action Bourbre Responsable > http://www.action-bourbre-responsable.org/

Le comité de pilotage se réunit une fois par an. Des réunions opérationnelles sont organisées au minimum une fois par trimestre.

Page 27



Indicateurs et table de

Les données et chiffres présentés dans cette partie concernent le périmètre groupe sauf mention spéciale.

Rubriques de l'article 225 du Grenelle II

Indicatours

Eléments chiffres 2013 Eléments chiffres 2014

INFORMATIONS SOCIETALES

B | Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations Relations avec les pertenaires, distributeurs, prescripteurs, fournisseurs, sous-motents, cilents, actionnaires, pouvoirs publics, associations...

Les actions de partenariat ou de mécénat

Mantard consacre aux actions de mécénat

100 000 €

200 000 €

C | Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Recours à la sous-traitures

D | Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs



concordance

Grenelle II

Elements qualitettis

Pour chaque partie prenante et en fonction des enjeux, Serge Ferrari organise et structure le dialogue en Identifiant les canaux pertinents d'information et en mettant en place, le cas échéant, des cadres et lleux de dialogue adaptés.

Serge Ferrari est notamment membré de plusieurs associations et instituts œuvrant en faveur du développement durable, de la RSE et de l'économie circulaire :

- Association Orée > http://www.oree.org/
- Institut Inspire > http://www.inspire-institut.org/
- Institut de l'Économie Circulaire > http://www.institut-economie-circulaire.fr/
- Greenfacts > http://www.greenfacts.org/fr/ (Membre Fondateur)
- Institut Français pour la Performance des Bâtiments > http://www.ifpeb.fr/
- Entrepreneurs d'Avenir > http://www.entrepreneursdavenir.com/

Ce montant est réparti entre deux organismes ;

- > Tara Expéditions, initiative française à but non lucratif, qui organise des expéditions scientifiques pour étudier et comprendre l'impact des changements climatiques sur les océans > 100 000 € en 2014 (http://oceans.taraexpeditions.org/)
- > Université Catholique de Lyon > 100 000 € en 2013 et 2014 (http://www.univ-catholyon.fr/ & http://www.mecenat-ucly.fr/)

Notre politique d'achat est basée sur le partenariat à long terme : ainsi, les 2/3 de nos achats sont réalisés auprès de fournisseurs hables, que nous connaissons de très longue date (plus de 20 ans).

Ces relations de partenariat nous permettent à la fois :

- » de maintenir la compétitivité de nos achats à long terme (analyse TCO : Total Cost of Ownership),
- de co-développer de nouveaux produits et de nouveaux concepts de manière collaborative (ex: Texyloop, avec Solvay).

Le groupe est fortement intégré verticalement et ne recourt que très rarement à la sous-traitance. Cette intégration concerne la production mais aossi les domaines de la maintenance et de la réalisation des équipements de production.

Le risque de corruption est globalement géré par la séparation des tâches de consommation et d'exécution assurée par la Direction des Achats et par la réalisation en 2014 d'une première cartographie des risques qui a identifié le risque de corruption comme possible et majeur.

Depuis 2009, une démarche de conformité au règlement communautaire sur les substances chimiques REACH a été engagée. 20 produits utilisés dans les process de fabrication ont été substitués.

Page 18



Propo

0,15,10,21

13,30,34

15, 36, 37,

FR. 29, 40.

Al.

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires.

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Serge Ferrari, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales [le cas échéant : consolidées] relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures et définitions utilisées par la société (ci-après le « Référentiel ») résumées dans la note méthodologique de la partie RSE du document de référence.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et règlementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre les 3 février et 13 mars 2015 pour une durée d'environ 5 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

^{*} ISAE 2009 - Assertance angregaments other than suitte or reviews of historical financial information.



Filant la partée est disposible aux le site www.anliat. Il

ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales ilées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexes du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle inferne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle inferne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵:

 nous avons, au niveau de la Direction, consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;

^{*}Effectif faint accommend d'hammen es de l'emman. Manannale de l'effectif conf. Tour de fél quantre et au grafie des accidents de course de l'agradian par s'ainte. Com munche d'écompe (famille et l'encès à d'échete d'augèreus et un d'angereus c'électés (1 matère à compareus de l'écompe ment régional, Konncement par le l'Ofericif de projets de récons actions.



 nous avons, au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées" en fonction de leur activite, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procèdures et mises en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 77 % de l'activité, 55% des effectifs et entre 50 % et 75% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonoage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages, ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalle significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 31 mars 2015 L'organisme tiers indépendant Mazars SAS

> Emmanuelle Rigaudias Associee RSE & Développement Durable

*Nego Feorar Mile



Ce rapport RSE a été conquet réalisé au travers d'une démarche collaborative entre Serge Ferrari, наможе се сомрисмоне et Sandrihe L'Herminier.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont participé

à l'élaboration de ce rapport par leur témoignage et leur éclairage.

Les photos d'ateller et de personnes au travail qui illustrent ce repport sont toutes issues de reportages réalisés au sein du groupe. Nous remercions chaleureusement nos collaborateurs qui se sont prétés au jeu.



Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes

Identité des contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes titulaires sont :

Cabinet Martine CHABERT (société de Madame Martine CHABERT) 74 rue Maurice Flandin 69003 Lyon

Le cabinet Martine CHABERT a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Madame Martine CHABERT, démissionnaire, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2014, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

MAZARS représenté par Monsieur Pierre BELUZE 131 Boulevard Stalingrad – Le Premium – 69624 Villeurbanne Cedex

Le cabinet MAZARS a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 avril 2007 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2008. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 17 avril 2009 pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les commissaires aux comptes suppléants sont :

Monsieur Didier VAURY (Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet Martine CHABERT) 115 boulevard Stalingrad – CS 52038 – 69616 Villeurbanne Cedex

Monsieur Didier VAURY a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement du cabinet COGEM Audit, démissionnaire, au cours de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 avril 2014, pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Max DUMOULIN 131 Boulevard Stalingrad – Le Premium – 69624 Villeurbanne Cedex

Monsieur Max DUMOULIN a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 25 avril 2007 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2008. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 17 avril 2009 pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Information concernant les démissions et non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du contrôleur légal, à l'exception de la démission de Madame Martine CHABERT, commissaire aux comptes depuis le 25 février 1999 et qui a été remplacée par le cabinet Martine CHABERT, par décision de l'assemblée générale du 30 avril 2014.

Le renouvellement du Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes titulaires, et de Monsieur Max DUMOULIN, commissaires aux comptes suppléant, sera proposé aux votes de l'Assemblée générale du 29 avril 2015.

Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau

		31-déc-14			31-déc-13		
	Mazars	Cabinet Martine Chabert	Total	Mazars	Cabinet Martine Chabert	Total	
Total Honoraires	263,5	164,5	428,0	115,0	118,0	233,0	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	178,5	159,5	338,0	96,0	115,0	211,0	
Société-mère (mission récurrente)	56,0	60,0	116,0	13,0	21,0	34,0	
Société-mère (validation du document de base et de la note d'opération) Filiales intégrées globalement	22,5 100,0	22,5 77,0	45,0 177,0	0,0 83,0	0,0 94,0	0,0 177,0	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société-mère :	85,0 85,0	5,0 5,0	90,0 90,0	19,0 19,0	3,0 3,0	22,0 22,0	
2014 : revue de la transition IFRS - 2013 : certificat des covenants							
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

Actionnariat et bourse

Actionnariat et capital

Actionnariat au 31 décembre 2014 et au cours des 3 derniers exercices

La société Ferrari Participations est contrôlée au plus haut niveau par MM Sébastien FERRARI et Romain FERRARI.

A la connaissance de la société, les actionnaires autres que familiaux détenant au 31 décembre 2014 plus de 5% du capital étaient les suivants :

- FCP ETI 2020 (bpifrance) : 5,45% des actions - Salvepar : 5,37% des actions

	31-déc-14		31-déc-13			31-déc-12			
	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote
Ferrari Participations	6 765 200	55,0%	55,1%	135 304	78,0%	78,0%	135 304	78,0%	78,0%
Sébastien Ferrari	663 650	5,4%	5,4%	13 344	7,7%	7,7%	13 344	7,7%	7,7%
Romain Ferrari	1 075 516	8,7%	8,8%	21 350	12,3%	12,3%	21 350	12,3%	12,3%
Autres administrateurs	17 540	0,1%	0,1%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
Autres actionnaires	3 751 664	30,5%	30,6%	3 471	2,0%	2,0%	3 471	2,0%	2,0%
Actions autodétenues	25 689	0,2%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
Total	12 299 259	100,0%	100,0%	173 469	100,0%	100,0%	173 469	100,0%	100,0%

Informations sur le contrôle du capital de la société

Sébastien FERRARI, la société Ferrari Participations qu'il contrôle et Romain FERRARI ont par ailleurs déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L.233-10 du Code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Néanmoins, le Conseil d'administration est composé pour moitié d'administrateurs indépendants.

En cas de changement de contrôle de SergeFerrari Group, ses banques pourraient exiger le remboursement immédiat des financements moyens terme consentis sous forme de club-deals avec ses banques relationnelles dont le solde s'élevait au 31 décembre 2014 à 8 871 milliers d'euros.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, l'état de la participation collective des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2014, s'élevait à 50 975 actions, soit 0,41 % du capital.

Capital social

Le capital, entièrement souscrit et libéré, s'élève au 31 décembre 2014 à 4 919 703,60 euros : il est divisé en 12 299 259 actions de 0,40 euro de nominal chacune.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2014, il n'existe aucun titre donnant accès au capital, ni actions non représentatives de capital social, ni options, ni programme d'attribution gratuite d'actions.

Historique du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations (en euros sauf mention contraire)	Montant de l'opération	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social		Montant du capital social post opération
02/09/1991	Constitution (en FRF)	17 184 000		171 840	171 840	100,00	17 184 000
10/05/1991	Annulation d'actions suite à la fusion SEROM (en FRF)	-5 900 000		-59 000		100,00	11 284 000
10/05/1991	Augmentation de capital (en FRF)	5 650 000		56 500	169 340	100.00	16 934 000
25/04/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves (en FRF)	66 000		660		100.00	17 000 000
25/04/2001	Elévation de la valeur nominale par incorporation de réserves (en FRF)	5 302 538		0		131,19	22 302 538
25/04/2001	Conversion en euros			0	170 000	20,00	3 400 000
09/06/2008	Augmentation de capital	69 380,00	1 930 602,57	3 469	173 469	20,00	3 469 380
30/04/2014	Division de la valeur nominale par 50			8 499 981	8 673 450	0,40	3 469 380
24/06/2014	Augmentation de capital (offre à prix ouvert et placement global)	1 101 068,80	31 930 995,20	2 752 672	11 426 122	0,40	4 570 448,80
24/06/2014	Augmentation de capital réservée CM CIC investissement	166 666,40	4 833 325,60	416 666	11 842 788	0,40	4 737 115,20
18/07/2014	Augmentation de capital (option de surallocation)	162 198,40	4 703 753,60	405 496	12 248 284	0,40	4 899 313,60
28/07/2014	Augmentation de capital réservée aux salariés	20 390,00	468 970,00	50 975	12 299 259	0,40	4 919 703,60

Droits de vote double

Un droit de vote double a été instauré à compter de l'admission à la cote des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et ce pour toute action détenue sous forme nominative depuis au moins deux ans. A ce jour, aucune action n'est assortie de droit de vote double.

Bourse

Evolution des cours et des volumes du titre SergeFerrari Group

Les actions SergeFerrari Group sont cotées sur Euronext Paris (Compartiment C).

	Plus haut (euros)	Plus bas (euros)	Dernier (euros)	Nombre de titres échangés	Volumes en K€	Cours moyen en euros
juin 2014	12,44	11,93	12,21	260 370	3 160,82	12,14
juillet 2014	13,32	12,16	13,19	123 582	1 587,56	12,85
août 2014	13,25	12,17	12,71	92 010	1 164,43	12,66
septembre 2014	12,90	12,31	12,79	171 458	2 157,13	12,58
octobre 2014	12,80	11,00	11,96	40 234	482,81	12,00
novembre 2014	11,96	9,98	11,96	102 101	1 073,60	10,52
décembre 2014	11,60	10,00	11,60	126 069	1 339,22	10,62

Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et assimilés

Au cours de l'année 2014, les opérations suivantes concernant des dirigeants et assimilés sont les suivantes :

- Madame Karine Gaudin (administrateur) : achat de 240 actions
- Monsieur Sébastien Ferrari (Président-Directeur Général) : achat de 5 100 actions

Stock-options et actions de performance

Il n'existe à ce jour aucun programme de stocks options ni d'actions de performance.

Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan

L'assemblée générale du 30 avril 2014 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'assemblée et sous la condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché règlementé d'Euronext à Paris, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225–209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites cidessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; le nombre de titres détenus dans le cadre de cet objectif est de 25 689 actions
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif : néant
- remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif: néant
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif: néant
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital; nombre de titre détenus dans le cadre de cet objectif: néant.

Prix d'achat maximum : 300% du prix par action retenu dans la cadre de l'admission des actions à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 5.000.000 €.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 30 avril 2014 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Nouveau programme de rachat d'actions : descriptif

La résolution suivante sera proposée au vote de l'Assemblée générale du 29 avril 2015 :

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder dix-huit (18) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt-deux millions cent trente-huit mille six cent soixante-six euros et vingt centimes (22 138 666,20 euros).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation;
- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 avril 2014 dans sa trente-deuxième résolution à caractère ordinaire.

Capital autorisé

Les résolutions d'émissions, approuvées par l'Assemblée générale du 30 avril 2014 ainsi que leur durée maximale d'utilisation, sont les suivantes :

Résolutions d'émission	Durée maximale d'utilisation	Montant nominal maximum	Montant nominal maximum commun
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	30 juin 2016	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par offre au public	30 juin 2016	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	30 juin 2016	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	
Autorisation de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social	30 juin 2016		
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	30 juin 2016	15% de l'émission initiale	Augmentation de capital :
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes : - Sociétés investissant, directement et/ou indirectement, à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros), dans le secteur industriel, notamment dans les domaines matériaux composites, - Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de salarié ou agent commercial exclusif (depuis au moins un an) de la Société ou d'une société liée. - Toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de mandataire social d'une société étrangère liée à la Société, à l'exclusion des mandataires sociaux desdites sociétés liées à la Société également mandataires sociaux de la Société.	30 octobre 2015	Augmentation de capital : 2,5 M€ Titres de créance : 15 M€	2,5 M€ Titres de créance : 15 M€
Augmentation de capital, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	30 juin 2016	10 % du capital de la Société	
Augmentation de capital au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe	30 octobre 2015	58 K€	
Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants de la Société	30 juin 2017	5% du capital de la S	Société
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	30 juin 2017	10% du capital de la	Société

Résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 avril 2015

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2014) —

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que sur la gestion de ses filiales comprises dans le périmètre de consolidation ;
- Du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014) —

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende) —

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration, et décide d'affecter le bénéfice de 3.321.961,59 euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 3.321.961,59 euros A la réserve légale : 145.032,40 euros

A titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 0,12 euro par action Ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende Soit une enveloppe maximum de dividende s'élevant à :

1.475.911,08 euros

Le solde : 1.701.018,11 euros

En totalité au compte « Autres Réserves » qui s'élèverait ainsi au minimum à 10.354.122,62 euros.

L'assemblée générale prend en outre acte que cette enveloppe de dividendes tient compte du nombre total d'actions existantes au jour de la publication du texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues n'ouvrent pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant potentiellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit.

Il est précisé que la totalité de la somme distribuée, soit la somme de 1.475.911,08 euros est, le cas échéant, éligible à la réfaction de quarante pour cent (40 %) définie par l'article 158 3. 2° du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

La mise en paiement du dividende interviendra avant le 21 mai 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution (Conventions réglementées) -

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et constate que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

L'assemblée générale constate qu'il lui a été fait, sur ces conventions, le rapport spécial pris en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approuve les conclusions de ce rapport.

Cinquième résolution (Décision d'une enveloppe annuelle de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs) –

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide l'allocation d'une enveloppe annuelle de soixante-dix mille euros (70.000 €) de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Sixième résolution (Renouvellement d'un administrateur – Madame Victoire GOTTARDI) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'administrateur de Madame Victoire GOTTARDI pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution (Renouvellement d'un administrateur- Monsieur Philippe BRUN) -

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BRUN pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution (Nomination nouvel d'un administrateur – la société BPI France Investissement) – L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer la société BPI France Investissement, société par actions simplifiées au capital de 20.000.000 euros, dont le siège social est sis 27-31, avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 433 975 224, en

qualité d'administrateur pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution (Renouvellement d'un Mandat d'un Co-Commissaire aux comptes titulaires) – Le mandat de la société MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, cette dernière statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Dixième résolution (Renouvellement d'un Mandat d'un Co-Commissaire aux comptes suppléant) — Le mandat de Monsieur Max DUMOULIN, Commissaire aux comptes suppléant, arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, cette dernière statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Onzième résolution (Autorisation d'opérer en bourse) –

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder dix-huit (18) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- \bullet Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou ;
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt-deux millions cent trente-huit mille six cents cinquante euros (22.138.650,00 €).

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

• De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité

conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe :
- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 avril 2014 dans sa trente-deuxième résolution à caractère ordinaire.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Douzième résolution (Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions) –

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la onzième résolution, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois :

- A annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation donnée sous la onzième résolution, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre (24) mois ;
- A réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ; et ;
- A modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 30 avril 2014 dans sa trente-troisième résolution à caractère extraordinaire.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire

Treizième résolution (Pouvoirs). -

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procèsverbal pour remplir toutes formalités de droit.



Serge Ferrari



















SATIONANI LEN DE SOCIANI FRANCE WAYZONIO +33(0) 4 74 07 41 33